

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

15^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du lundi 27 octobre 2025

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK

1. Projet de loi de finances pour 2026 (p. 8110)

PREMIÈRE PARTIE (suite) (p. 8110)

Article 4 (appelé par priorité - suite) (p. 8110)

Mme la présidente

Amendements n^{os} 2864, 2865, 1387, 1389, 3265, 1334, 3567, 1398, 2377, 1759

Suspension et reprise de la séance (p. 8111)

Amendements n^{os} 1875, 3838

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Rappel au règlement (p. 8111)

M. Manuel Bompard

Suspension et reprise de la séance (p. 8112)

Article 4 (appelé par priorité - suite) (p. 8112)

Sous-amendement n^o 3840

Rappels au règlement (p. 8112)

M. Aurélien Le Coq

M. Jean-Philippe Tanguy

M. Philippe Brun

M. Jean-Philippe Tanguy

Article 4 (appelé par priorité - suite) (p. 8113)

Sous-amendement n^o 3841

Amendements n^{os} 1020, 416, 729

M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Rappels au règlement (p. 8118)

M. Jean-Didier Berger

M. Gérault Verny

M. Aurélien Le Coq

Article 4 (appelé par priorité - suite) (p. 8119)

M. Roland Lescure, ministre

Rappel au règlement (p. 8120)

M. Emeric Salmon

Mme la présidente

Suspension et reprise de la séance (p. 8120)

Article 4 (appelé par priorité - suite) (p. 8120)

Amendement n^o 1272

Après l'article 4 (amendements appelés par priorité) (p. 8122)

Amendements n^{os} 2535, 1033, 1221, 1861, 1891

Article 11 (appelé par priorité) (p. 8124)

Mme Edwige Diaz

M. David Guiraud

M. Corentin Le Fur

Mme Catherine Hervieu

M. Pierre Cazeneuve

M. Jean-Paul Mattei

Amendements n^{os} 237, 1369, 2448, 2764, 3274

Rappel au règlement (p. 8130)

M. Ian Boucard

Article 11 (appelé par priorité - suite) (p. 8130)

Amendements n^{os} 2195, 2217, 2275, 2276, 2937, 3337, 1022

Suspension et reprise de la séance (p. 8136)

Amendement n^o 2848

Rappel au règlement (p. 8136)

M. Pierre Cazeneuve

Article 11 (appelé par priorité - suite) (p. 8136)

Amendements n^{os} 2850, 2853, 68

Article 12 <i>(appelé par priorité)</i> (p. 8139)	Après l'article 12 <i>(amendements appelés par priorité)</i> (p. 8141)
M. Jean-Philippe Tanguy Mme Sabrina Sebaihi Amendements n ^{os} 2537 rectifié, 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114, 3115, 3116	Amendements n ^{os} 2094, 2375, 2875, 2924, 3547, 2469, 1958, 2156, 2769, 2879, 1987, 3764, 1981, 2598, 522, 2610 2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 8150)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTENCE DE
MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK**

vice- présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

PREMIÈRE PARTIE
(suite)

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2026 (n^{os} 1906, 1996).

Ce matin, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles du projet de loi, s'arrêtant à une série d'amendements en discussion commune à l'article 4, examiné par priorité.

Article 4 **(appelé par priorité - suite)**

Mme la présidente. Nous reprenons l'examen de ces quatorze amendements, n^{os} 2864, 2865, 1387, 1389, 3265, 1334, 3567, 1398, 2377, 1759, 1875, 1020, 416 et 729, pouvant être soumis à une discussion commune. Les n^{os} 1398 et 2377 sont identiques, de même que les n^{os} 416 et 729. Des scrutins publics ont été demandés sur les n^{os} 2864, 2865, 1387, 1389, 3265, 3567, 1398, 2377 et 1759 ; ils ont été annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Les amendements n^{os} 2864 et 2865 de Mme Christine Arrighi, 1387 et 1389 de M. Aurélien Le Coq, 3265 de M. Nicolas Sansu et 1334 de M. Michel Castellani ont été défendus.

La parole est à Mme Christine Arrighi, pour soutenir l'amendement n^o 3567.

Mme Christine Arrighi. Un amendement tendait à rendre pérenne la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, d'autres à la maintenir jusqu'à ce que le déficit public soit réduit à 3 % du PIB, d'autres encore à la prolonger pour un ou deux ans. Avec celui-ci, nous vous demandons à tout le moins d'appliquer en 2026 les mêmes taux que cette année.

J'interroge de nouveau M. le ministre Lescure et les députés qui soutiennent le gouvernement : si les uns veulent supprimer cette contribution et les autres diviser

son taux par deux, c'est sans doute que tous, vous estimez qu'elle a atteint son objectif. Cela signifie-t-il que vous trouvez normal qu'il y ait encore 350 000 personnes dans la rue, dont 3 000 enfants, et 10 millions de pauvres ? Monsieur le ministre, le syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise m'a adressé la copie d'un courrier qu'il vous a envoyé, relevant qu'en 2024, 8,5 millions de ménages avaient eu des difficultés pour payer leurs factures d'énergie, que 5,6 millions de ménages étaient en situation de précarité énergétique, que 4,8 millions de ménages vivaient dans des passoires thermiques et 4,5 millions sous le seuil de pauvreté monétaire. Si tout va bien au point que vous pouvez envisager de supprimer ou de diminuer cette contribution exceptionnelle, comment comptez-vous protéger toutes ces personnes, puisque tel est le rôle de l'État ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS. – M. François Piquemal applaudit également.)*

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n^{os} 1398 et 2377.

La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n^o 1398.

M. Louis Boyard. J'appuie également le maintien de la contribution exceptionnelle des grandes entreprises redevable de l'impôt sur les sociétés (IS).

Vous passez votre temps à invoquer les générations futures. C'est en leur nom, parce qu'il faudrait rembourser la dette, que vous baissez de 500 millions le budget de l'école, que vous taxez les apprentis, que vous gelez les aides personnalisées au logement (APL) et que l'on n'avance pas sur l'écologie. Pour vous, seule la dette financière compte !

Mais qu'en est-il de la dette écologique ? Pour y faire face, il est nécessaire que l'État prenne les choses en main. Quelques exemples : 20 % de l'eau qui circule dans nos canalisations est perdue ; nous ne parvenons pas à atteindre l'objectif annuel de réduction de 5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) – nous sommes à moins d'1 % de réduction ; Vencorex ou Arcelor Mittal, fleurons de l'industrie nationale, ont été rachetés par des Chinois et par des Indiens, précisément parce que l'État n'était pas là pour faire le boulot.

Si nous vous proposons de maintenir cette contribution exceptionnelle, c'est parce qu'on a besoin que l'État prenne les choses en main, qu'il crée de l'emploi pour rénover les canalisations, pour continuer à produire de l'acier, pour favoriser la rénovation thermique des bâtiments. C'est en agissant ainsi et en créant des emplois que l'argent rentrera dans les caisses et que vous pourrez payer non seulement la dette écologique, mais aussi la dette de l'État. Il faut adopter une logique inverse de la vôtre, celle du capitalisme, car c'est un système qui ne tiendra pas. Vous imaginez plus facilement la fin du monde que la fin du capitalisme. Avec cet amendement, nous venons vous montrer qu'un autre monde est possible. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Baptiste, pour soutenir l'amendement n° 2377.

M. Christian Baptiste. Il tend à ce que les 400 entreprises les plus profitables participent pleinement à l'effort collectif, conformément aux principes de justice fiscale, de solidarité nationale et de redistribution équitable. Vous prévoyez de réduire de moitié leur contribution alors que, parallèlement, nous demandons aux employés, aux citoyens et aux collectivités de participer à cet effort.

J'irai plus loin : nous aurions dû décider de maintenir le taux actuel de la contribution exceptionnelle jusqu'à ce que le déficit public soit réduit à 3 % du PIB. L'effort des entreprises doit se poursuivre tant que l'on en demande à ceux qui sont le plus en difficulté. Une fois de plus, le gouvernement octroie des facilités à ceux qui sont les plus aisés, aux entreprises les plus riches. Au nom de la justice sociale, de l'équité et de la juste répartition des richesses, nous disons que ces entreprises doivent participer à l'effort collectif national au même titre que les salariés, les collectivités, les malades et les plus démunis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Bataille, pour soutenir l'amendement n° 1759.

M. Jean-Pierre Bataille. Une fois de plus, le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires souhaite mettre tout le monde d'accord.

Nous souhaitons tout à la fois ne pas nuire aux entreprises et préserver les recettes, sachant que l'examen de la deuxième partie du budget sera peut-être plus compliqué.

Comme l'avait proposé Daniel Labaronne en commission des finances, cet amendement propose donc de reconduire la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises en appliquant les mêmes taux qu'en 2025, mais en exonérant les entreprises de taille intermédiaire (ETI), c'est-à-dire celles de moins de 5 000 salariés, qui représentent 30 % des emplois salariés en France. On en compte plus de 5 000, notamment actives dans l'innovation ou les transports alors que les grandes entreprises, dont il ne faut certes pas sous-estimer le rôle, notamment à l'international, ne sont que 270.

Mme la présidente. À la demande du gouvernement, je vais suspendre la séance. (« Ah ! » sur quelques bancs des groupes LFI-NFP, EcoS et GDR.)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures dix, est reprise à quinze heures vingt-cinq.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à M. Daniel Labaronne, pour soutenir l'amendement n° 1875.

M. Daniel Labaronne. Il vise à recentrer le champ d'application de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en excluant les entreprises de taille intermédiaire.

On sait combien ces entreprises souvent familiales, industrielles et solidement ancrées dans les territoires, notamment ruraux, contribuent à notre économie. Elles représentent le cœur du tissu productif français. Par conséquent, il me

semble important de ne pas les assujettir à ce dispositif. Or plus de 150 ETI figuraient en réalité parmi les 400 plus grandes entreprises ciblées par la mesure en 2025. En l'état du texte, elles seraient donc à nouveau concernées par cette contribution en 2026.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, pour soutenir l'amendement n° 3838.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Une des phrases que j'ai le plus prononcées ces derniers jours est certainement : « Pour chaque plus, il faudra un moins. » Cela vous dit quelque chose, n'est-ce pas ?

Il s'avère que, depuis quelques jours, les « plus » ont été plus nombreux que les « moins ». M. Masségla évaluait ce matin le déficit supplémentaire, par rapport au budget présenté initialement, à plusieurs milliards. Je vous confirme que le vote de plusieurs amendements, ces derniers jours, a entraîné une dégradation du solde budgétaire, à hauteur de 4 milliards d'euros environ.

Par ailleurs, j'entends plusieurs groupes considérer, après le vote des amendements ce matin, que demander 4 milliards de plus aux grandes entreprises en 2026, ce n'est toujours pas suffisant. Leur effort est pourtant significatif, puisqu'il aura déjà atteint environ 8 milliards à la fin de l'année.

D'un autre côté, j'entends les propos du député Labaronne, qui nous invite à nous méfier des effets de bord du dispositif vis-à-vis des entreprises de taille intermédiaire. Il est vrai que l'apport de ces dernières est minime par rapport à l'ensemble des sommes collectées, mais qu'il représente un effort important au regard de leurs ressources propres. D'ailleurs, personne ici, me semble-t-il, n'avait vraiment l'intention de les viser.

L'amendement tend à confirmer la reconduction de la contribution exceptionnelle sur le bénéfice des grandes entreprises ; il prévoit des taux moins élevés que l'an dernier, mais nettement supérieurs à ceux qui figuraient dans la copie initiale du gouvernement et, *a fortiori*, à ce que souhaitaient certains ici.

Il vise également à concentrer l'effort sur les grandes entreprises et à alléger la charge pesant sur les entreprises de taille intermédiaire.

Les recettes supplémentaires permettront ainsi de compenser le coût induit par le vote de précédents amendements, tels que ceux rétablissant l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Manuel Bompard, pour un rappel au règlement.

M. Manuel Bompard. Il se fonde sur l'article 100, relatif à la bonne tenue des débats. Je tiens à vous alerter sur la façon dont l'Assemblée nationale est traitée. Tout le monde a bien compris que les débats n'avaient pas lieu dans l'hémicycle mais dans des salles voisines, en parallèle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est ainsi qu'apparaissent, au dernier moment, de nouveaux amendements. C'est ce qui s'est produit à l'instant avec celui du gouvernement.

M. Erwan Balanant. C'est le parlementarisme, vous devriez apprécier !

M. Manuel Bompard. Le résultat, c'est que le ministre, au moment de le soutenir, a été incapable de nous donner un chiffre, ce qui nous empêche de travailler sérieusement. Avant de voter sur un amendement de ce type, nous devrions savoir par exemple si, à l'arrivée, il se traduira par une recette ou par une dépense, sachant qu'un taux doit augmenter et un autre, baisser. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)* Vous avez semblé dire que votre proposition entraînerait plutôt de nouvelles recettes, mais sans nous donner de chiffre précis.

Nous ne disposons que de quelques minutes pour décider si nous sommes favorables ou non à cet amendement parce qu'en parallèle, vous négociez secrètement avec votre groupe et le groupe socialiste *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe RN. – MM. Philippe Brun et Boris Vallaud font des signes de dénégation)...*

Mme Marie Pochon. Ses membres n'ont pourtant pas quitté l'hémicycle !

M. Manuel Bompard. ...pour essayer de trouver un accord.

Si l'on estime que l'Assemblée nationale doit avoir le dernier mot, il ne faut pas employer ce genre de méthode.

Monsieur le ministre, donnez-nous au moins quelques précisions !

Madame la présidente, nous demandons une suspension de séance afin d'examiner l'amendement en détail.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures trente, est reprise à quinze heures trente-cinq.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Article 4

(appelé par priorité - suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Brun, pour soutenir le sous-amendement n° 3840, à l'amendement n° 3838.

M. Philippe Brun. Comme tous nos collègues ici présents, nous avons été particulièrement surpris du dépôt tardif de cet amendement du gouvernement,...

M. Antoine Léaument. menteur !

M. Philippe Brun. ...au moment même où nous débattons du maintien – confirmé ce matin par le rejet des amendements tendant à supprimer l'article – de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, ainsi que du doublement de son taux, prévu par l'amendement n° 2377 défendu par M. Baptiste au nom du groupe Socialistes et apparentés.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons pas accepter que l'on limite l'effort à la moitié de ce que nous proposons. En effet, je rappelle que le taux de l'impôt sur les sociétés a beaucoup baissé ces dernières années, passant de 33 % à 25 % – il est désormais inférieur à la moyenne européenne.

Dans les circonstances présentes, il n'y a rien d'anormal à tirer des recettes supplémentaires du doublement du taux de la contribution exceptionnelle.

C'est pourquoi nous avons déposé un sous-amendement qui tend à porter ce taux au niveau qui était le sien dans le budget Barnier-Bayrou, à savoir 41 %, étant entendu qu'il s'appliquerait seulement aux grandes entreprises et non aux ETI. Cela nous permettrait de dégager 1 milliard supplémentaire par rapport à la copie du gouvernement, ce qui correspond à une surtaxe sur l'impôt sur les sociétés dont le produit, en définitive, s'élèverait non à 4, mais à 7 milliards. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.)*

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Le Coq, pour un rappel au règlement.

M. Aurélien Le Coq. Il se fonde sur l'article 100 du règlement, relatif à la bonne tenue des débats. Après avoir découvert, au beau milieu d'une série d'amendements en discussion commune, un nouvel amendement du gouvernement, nous avons demandé une suspension de séance qui nous a tout juste permis d'en prendre connaissance, sans pouvoir déterminer combien de milliards supplémentaires il représenterait. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

Nous souhaitons le modifier et avons déposé à cette fin un sous-amendement qui n'est, pour le moment, pas affiché.

M. Erwan Balanant. Si, si ! C'est le n° 3841 !

Mme la présidente. En effet, nous venons de le recevoir.

M. Aurélien Le Coq. Parfait, j'en suis satisfait.

Je redis néanmoins que travailler dans de telles conditions, devoir demander des suspensions pour sous-amender à la vaine des amendements que le gouvernement a déposés à l'improviste, de telle sorte que la possibilité pour les parlementaires de les étudier, de s'exprimer et de voir respecter leur droit d'amendement tienne à quelques secondes, est à la limite de l'acceptable. Voilà une manière plus que contestable de respecter le Parlement ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)* Ce n'était pas la peine de prononcer de grands discours sur le compromis si c'était pour procéder ainsi ! *(Mêmes mouvements.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Philippe Tanguy. Il se fonde sur l'article 99, alinéa 2, du règlement relatif à l'expiration du délai de dépôt des amendements.

Nous avons également déposé un sous-amendement dont j'espère qu'il pourra être examiné dans les temps, dans la mesure où le dépôt d'un amendement par le gouvernement rouvre la possibilité pour les députés de déposer des amendements et des sous-amendements même après le début de la discussion de l'article concerné.

Vous me permettrez de m'étonner que – comme par hasard ! – l'amendement du groupe Socialistes et apparentés soit arrivé avant que nous puissions déposer le nôtre.

M. Philippe Brun. C'est n'importe quoi !

M. Jean-Philippe Tanguy. Sans doute les socialistes ont-ils la prescience des événements ! Dans cet hémicycle se déroulent des séances de spiritisme : on y entend des voix qui viennent des couloirs, de Bercy, de Matignon... C'est incroyable ! C'est la cinquième dimension !

M. Inaki Echaniz. Arrêtez !

Mme Dieynaba Diop. Vous préférez faire des selfies plutôt que de parler du budget ! Arrêtez !

Mme la présidente. S'il vous plaît !

Mme Dieynaba Diop. Gardez vos leçons pour vous !

M. Jean-Philippe Tanguy. Une petite camomille vous ferait du bien !

M. Erwan Balanant. On ne peut pas entendre des propos de ce genre !

M. Jean-Philippe Tanguy. Par ailleurs, sur le fondement de l'article 98-1 du règlement, je rappelle que, normalement, les amendements doivent faire l'objet d'une évaluation préalable. Cet article, pris à la lettre, ne s'applique qu'aux amendements des commissions ou des députés, mais rien n'empêche de respecter son esprit s'agissant des amendements du gouvernement. Il faudrait voter en dix minutes une mesure sortie de nulle part et qui porte sur 4 milliards ?

M. Hervé Saulignac. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jean-Philippe Tanguy. Ce budget ressemble de plus en plus à celui qu'a proposé François Bayrou. J'ai une petite pensée pour lui, qui a été viré par les socialistes alors qu'ils auraient pu faire avec ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Brun, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Brun. Je souhaite répondre au pitre qu'est M. Tanguy (*Exclamations vives et prolongées sur les bancs des groupes RN et UDR*) s'agissant d'une mise en cause personnelle.

Monsieur Tanguy, comme vous tous, nous avons découvert l'amendement du gouvernement et déposé un sous-amendement, le n° 3840, qui s'est affiché en premier. Le n° 3841, qui s'est affiché ensuite, sera suivi du vôtre, qui sera numéroté 3842. Nous sommes penchés sur nos ordinateurs, prêts à déposer des sous-amendements.

M. Emeric Salmon. Ce n'est pas un rappel au règlement, il n'a même pas cité d'article !

M. Philippe Brun. Je suis le premier étonné du dépôt par le gouvernement de son amendement.

M. René Pilato. On ne vous croit pas !

M. Philippe Brun. Pour notre part, plutôt que le rabot proposé ici, nous défendons le doublement de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés, comme le confirme le sous-amendement dont nous débattons.

Je constate en tout cas chez vous, monsieur Tanguy, une certaine obsession à mon égard. Il va maintenant falloir vous faire soigner ! (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît ! J'invite les uns et les autres à faire attention aux propos qu'ils tiennent !

La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour un rappel au règlement.

M. Erwan Balanant. On ne va pas les laisser disputer un match !

M. Jean-Philippe Tanguy. Ce rappel a trait à une mise en cause personnelle.

Mme la présidente. Sur quel article se fonde-t-il ?

M. Jean-Philippe Tanguy. Sur l'article 70, alinéa 3 – je suis sûr, madame la présidente, que vous ne méconnaîsez pas la nature du problème qui vient de se poser dans cet hémicycle.

M. Alexis Corbière. Oh, ce n'était pas une insulte !

M. Jean-Philippe Tanguy. Je commencerai par rassurer le collègue Brun : je ne suis ni sourd, ni aveugle ; je ne nourris donc aucune passion pour lui. (*Rires sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Puisque nous en sommes là, je vous dirai la vérité : des journalistes étaient au courant. Que dit la presse dans les couloirs ? Que les socialistes sont en train de négocier une imposition plus élevée des grandes entreprises contre une imposition plus faible du patrimoine des riches, tant il est vrai que même ces derniers, dans notre pays, préfèrent faire raquer les grandes entreprises plutôt que de voir imposer leur patrimoine personnel !

Mme Ayda Hadizadeh. Vous allez voter la taxe Zucman ?

M. Jean-Philippe Tanguy. Je vois que vous collaborez à cette petite manœuvre de la bourgeoisie française qui, depuis des années, préfère sacrifier les industries et les entreprises plutôt que les patrimoines personnels ! On vous connaît ! C'était déjà le cas avec les mitterrandiens et vous marchez dans leurs pas ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Article 4 (appelé par priorité - suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Le Coq, pour soutenir le sous-amendement n° 3841, à l'amendement n° 3838.

M. Aurélien Le Coq. Vous noterez, monsieur le ministre, que vos amendements ne sont toujours pas satisfaisants. En effet, celui que vous venez de présenter – dans la précipitation, après l'avoir négocié dans une pièce sombre et obscure, en dehors de l'hémicycle, plutôt que d'en débattre largement avec l'ensemble de la représentation nationale (*Mme Élisabeth Martin applaudit*) –, prévoit de faire un nouveau cadeau à une certaine partie des entreprises : celles qui réalisent un chiffre d'affaires compris entre 1 et 3 milliards. Je ne crois pas qu'une entreprise dont le chiffre d'affaires s'élève à 2,5 milliards soit une petite entreprise qui doive moins contribuer cette année que l'année dernière !

C'est pourquoi, par ce sous-amendement, nous demandons que soit au moins rétabli le taux prévu dans le projet de budget pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 1 et 3 milliards.

Très sincèrement, nous sommes très en dessous de ce qui est nécessaire ! Je rappelle que les entreprises touchent 211 milliards d'euros d'aides publiques chaque année (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP*) et que la majeure partie de cet argent va directement dans les poches des actionnaires. L'année dernière, les bénéfices réalisés par le CAC40 ont diminué par rapport à l'année précédente, passant de 150 à 130 milliards. Dans le même temps, les dividendes et les rachats d'actions sont restés les mêmes ! Chaque euro que nous donnons aux grandes entreprises finit dans les poches des actionnaires et non dans les salaires, l'investissement ou le recrutement ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP*.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Virginie Duby-Muller, pour soutenir l'amendement n° 1020.

Mme Virginie Duby-Muller. Il s'agit d'un amendement de repli relativement à l'amendement de suppression que j'avais déposé précédemment.

Cette contribution dite exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises devait, précisément, être exceptionnelle.

Or la reconduire pour une année supplémentaire, même avec un taux divisé par deux – d'autant que le nouvel amendement du gouvernement et le sous-amendement socialiste risquent de remettre cela en question –, c'est pour le moins envoyer un signal préoccupant. Nos entreprises, notamment les plus grandes, qui représentent une part essentielle de l'investissement, de la recherche et de l'emploi en France, ont besoin d'une visibilité fiscale et de stabilité. Je rappelle qu'avec ce dispositif, le taux d'imposition sur les sociétés atteindrait 27,6 % pour les entreprises réalisant entre 1 et 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 30 % pour celle dépassant 3 milliards, alors que la moyenne européenne de l'impôt sur les sociétés est de 21 %. Cette surimposition durable représenterait un handicap supplémentaire pour la compétitivité de la France. Regardons une nouvelle fois ce que font nos voisins européens, notamment l'Allemagne, qui a baissé ses impôts et qui soutient l'investissement industriel quand nous, nous continuons, année après année, à ajouter de nouvelles couches fiscales, prétendument temporaires mais qui ne le sont jamais vraiment.

C'est la raison pour laquelle mon amendement propose de réduire de moitié le taux de contribution exceptionnelle, soit 5 % pour les entreprises réalisant entre 1 et 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 10 % pour les entreprises plus importantes. Ce n'est pas un cadeau fiscal, mais un signal de confiance et de cohérence adressé à ceux qui créent la richesse, qui innovent et qui font vivre tous nos territoires. Dans une période où notre économie a besoin d'air, cet amendement vise seulement à redonner de la respiration à nos entreprises et à éviter que la France ne soit, une fois encore, la lanterne rouge de la compétitivité en Europe. (*M. Paul Midy et M. Jean-Didier Berger applaudissent.*)

M. Inaki Echaniz. Un amendement rédigé avec le Medef !

Mme la présidente. Nous en venons à deux amendements identiques, n° 416 et 729.

La parole est à M. Charles Sitzenstuhl, pour soutenir l'amendement n° 416.

M. Charles Sitzenstuhl. Il vise à réduire les taux... même si je vois bien que la discussion ne va pas dans ce sens. Il me donne toutefois l'occasion de rappeler aux collègues d'une

certaine gauche que la France n'est pas un paradis fiscal, contrairement à ce que pourrait croire en les écoutant depuis la fin de la matinée quelqu'un qui débarquerait ici sans bien connaître les sujets économiques et fiscaux. Non, c'est tout l'inverse : parmi les pays industrialisés, le nôtre est de ceux qui taxent le plus les entreprises. C'est la raison pour laquelle, à l'initiative du président de la République et de Bruno Le Maire,...

M. Pierre Cordier. Oh non, pas lui !

M. Charles Sitzenstuhl. ...nous avons porté à 25 % le taux de l'impôt sur les sociétés, pour revenir dans la moyenne européenne. Mais cet impôt n'est pas le seul que payent les entreprises : il y en a pléthore, ce qu'on appelle les impôts de production. Et la réalité est têtue : les impôts de production restent largement supérieurs à la moyenne européenne. Ainsi, Fipeco – l'association Finances publiques et Économie – estime qu'ils représentent 3,1 % du PIB en France contre 1,5 % en moyenne dans la zone euro, et même 0,7 % en Allemagne.

Et puis, des propos de la présidente du groupe écologiste m'ont choqué : comment peut-on prétendre que les entreprises contribuent seulement pour 5 % aux recettes de l'État ? Mais c'est faux ! Il ne faut pas tenir ce genre de propos. L'impôt sur les sociétés représente à lui seul, je le rappelle, 14 % des recettes de l'État, madame Chatelain, je dis bien 14 %.

M. Nicolas Sansu. Mais non !

M. Charles Sitzenstuhl. Et n'oublions pas que des entreprises sont assujetties à l'impôt sur le revenu et qu'il y a bien d'autres prélèvements sur les entreprises qui financent l'action publique : la cotisation foncière des entreprises – CFE –, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – CVAE –, la contribution sociale de solidarité des sociétés – C3S –, la taxe sur le foncier bâti et non bâti, la taxe sur les surfaces commerciales, la taxe sur les services numériques, et j'en oublie ! Oui, les entreprises payent, elles sont mises à contribution et représentent une part majeure du budget de l'État et des collectivités – sans compter d'ailleurs celui de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe RN. – M. Jean-Didier Berger applaudit également.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 729 de M. Charles Rodwell est défendu.

La parole est à M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour donner l'avis de la commission sur l'ensemble des amendements et sur les sous-amendements.

M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Je vais d'abord répondre pour ce qui concerne les amendements présentés en commission, puis j'en viendrai à l'amendement du gouvernement et à ses sous-amendements.

Les dix premiers amendements – soit du n° 2864 au n° 1759 – visent à augmenter les recettes fiscales liées à cette taxe : tous ont reçu un avis défavorable. L'amendement suivant, le n° 1875 de M. Labaronne, propose d'élever de 1 milliard à 1,5 milliard le seuil à partir duquel les entreprises seraient assujetties, ce qui ferait sortir du dispositif un certain nombre d'entre elles, et c'est le seul à avoir reçu un avis

favorable, les deux derniers ayant été rejetés – l'amendement de Mme Duby-Muller n'a pas été examiné en commission, mais il en est de toute façon très proche.

J'en viens à l'amendement du gouvernement et aux sous-amendements respectivement de M. Brun et de M. Le Coq. Cet amendement nous a été présenté dans les conditions que chacun a pu constater. On en comprend la motivation, à savoir le rendement fiscal. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une augmentation de l'imposition des entreprises et que chacun doit donc l'analyser en fonction de sa position sur le sujet – les entreprises sont-elles déjà suffisamment taxées ou le sont-elles insuffisamment ? Pour ma part, je me suis déjà exprimé lors dans mon intervention liminaire et je voterai donc défavorablement à titre personnel. Quant aux sous-amendements, celui de M. Brun propose d'élever le taux de 35,3 % à 41 % – soit une surimposition encore accrue par rapport à ce que propose le gouvernement pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 3 milliards – et celui de M. Le Coq propose de supprimer la réduction du taux pour celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à ce seuil. J'y suis également défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Tout d'abord sur la méthode : le gouvernement s'est engagé à écouter les débats qui auront lieu au sein de l'Assemblée nationale et je pense qu'en déposant cet amendement, c'est exactement ce qu'il fait. Certains peuvent regretter que notre amendement arrive trop vite, trop tard, mais j'ai souhaité écouter l'essentiel des arguments sur ce sujet important avant de proposer, au nom du gouvernement, l'amendement n° 3838 – déposé évidemment hors délai, ce que le gouvernement a droit de faire et qui a permis aux députés qui le souhaitaient de déposer des sous-amendements –, que je vous ai présenté et sur lequel je vais maintenant apporter plusieurs précisions.

Je n'avais pas donné les chiffres ; une fois n'est pas coutume, je donne raison sur ce point à M. Bompard. Les voici donc : l'amendement n° 3838 du gouvernement représente 6 milliards d'euros de coût net pour les entreprises – je rappelle qu'il s'agit d'un prélèvement supplémentaire –, compte tenu de l'exclusion des entreprises de taille intermédiaire du dispositif.

J'ai bien écouté l'ensemble des présentations des différents amendements et aussi l'ensemble de la discussion qui a lieu depuis ce matin : on est parti d'une copie du gouvernement qui proposait une surtaxe exceptionnelle de 4 milliards, et plusieurs députés ont exprimé leur opposition en déposant des amendements de suppression qui, certes, n'ont pas été adoptés, mais ont tout de même rassemblé nombre d'entre vous. On risquait donc d'en arriver à zéro. Mme Duby-Muller et quelques autres ont suggéré de s'en tenir à une surtaxe exceptionnelle de 2 milliards, et moi, je propose un amendement qui nous amène à 6 milliards de recettes. M. Brun, dont je confirme qu'il n'était pas au courant de cet amendement, sinon il ne l'aurait peut-être pas ainsi sous-amendé, vous propose un sous-amendement à 7,2 milliards de recettes en augmentant de manière significative l'un des taux que nous vous proposons. M. Le Coq souhaite revenir sur la réduction du taux applicable aux ETI, ce qui nous ramènerait à quasiment 8 milliards de recettes (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP*) et ferait ainsi de l'amendement du gouvernement l'équivalent de ceux précédemment proposé par le groupe LFI.

Plusieurs amendements visent à pérenniser cette contribution, qui n'aurait dès lors plus rien d'exceptionnel. J'insiste fortement sur la nécessité de confirmer aux entreprises concernées qu'elle ne sera pas renouvelée. Cela ne les rassurera pas forcément, sachant qu'on le leur avait déjà dit la même chose il y a un an, mais il reste important d'envoyer ce signal. C'est donc une contribution à l'effort national, mais exceptionnelle et d'un montant qui sera moins élevé. M. Tanguy, dans son intervention sur l'article ce matin, avait d'ailleurs justifié par ces critères le rejet des amendements de suppression.

Le gouvernement est donc défavorable à tous les amendements et sous-amendements, à l'exception de celui de M. Labaronne, sur lequel il s'en remet à la sagesse de l'Assemblée. Il va en effet dans le même sens que celui du gouvernement, à savoir la préservation des entreprises de taille intermédiaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Paul Midy.

M. Paul Midy. Notre groupe, EPR, s'est opposé à cette surtaxe sur les entreprises redevables de l'IS parce qu'une telle mesure est contre-productive pour l'économie, pour l'emploi et donc pour l'ensemble des Françaises et des Français. Nous avons donc présenté un amendement tendant à supprimer l'article, mais il s'est trouvé une majorité dans cette assemblée pour le repousser. Dès lors, évidemment, nous nous opposerons à tous les amendements qui proposent d'aller encore plus loin.

Toutefois, comme je le dis depuis le début de l'examen de ce budget, nous sommes pour le compromis, nous voulons avancer et réussir à trouver un accord sur le budget. Par conséquent, comme en commission, nous porterons notre choix sur l'amendement de l'excellent collègue Labaronne, qui a l'avantage d'épargner les entreprises de taille intermédiaire. J'espère que nous pourrions nous accorder sur cette position raisonnable. Mais nous refuserons tous les amendements tendant à augmenter encore le montant de la contribution.

M. Nicolas Sansu. Et donc aussi à l'amendement du gouvernement !

M. Stéphane Peu. Avec des amis comme ça, monsieur le ministre, vous n'avez pas besoin d'ennemis !

M. Jean-Paul Lecoq. Vous avez même besoin de notre soutien !

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Wauquiez.

M. Laurent Wauquiez. Voilà où nous mène la folie fiscale ! À partir du moment où on a ouvert la boîte de Pandore, il n'y a pas de limite. Certains jouent la surenchère en proposant 35 %, 41 %, voire plus encore. Je vous le dis, chers collègues, ce chemin est une impasse. La question n'est pas de savoir qui défend ou non les entreprises ; ce que nous devons défendre, ce sont les emplois, les salaires et la création de richesses ! Mais à chaque fois que nous allons plus loin dans la taxation des entreprises, nous épuisons notre pays et détruisons des emplois, un point c'est tout. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

Le seul chemin à suivre pour ceux qui veulent redresser le pays, c'est celui de la baisse de la dépense publique. Je rappelle que nous débattons d'une taxe censée être exceptionnelle ! Cela confirme que dans notre pays, la meilleure définition de l'éternité, c'est l'impôt provisoire ! (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Loïc Kervran.

M. Loïc Kervran. Je vais le dire calmement mais fermement : chez Horizons, notre vision politique, au sens noble du terme, consiste à ne pas faire des entreprises la variable d'ajustement. Ce n'est pas à elles de payer pour les excès votés ici ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR. – Mme Josiane Corneloup applaudit également.*) On nous dit en effet que ce nouvel impôt pesant sur nos entreprises doit permettre de compenser les pertes de recettes résultant des amendements adoptés ces derniers jours. Mais nous venons juste d'entamer l'examen du budget et il reste quelque 3 000 amendements... Allons-nous continuer ainsi à augmenter la pression fiscale ? Nous débattons d'une taxe qui devait être provisoire et qui est en voie d'être à la fois pérennisée et alourdie ! Non seulement la France n'est pas un paradis fiscal, mais Horizons ne participera pas à faire de ce pays un enfer fiscal pour les entreprises ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur de nombreux bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Léa Balage El Mariky.

Mme Léa Balage El Mariky. Monsieur le ministre, je ne sais pas quels cours d'économie vous avez suivis. Je vais vous parler des miens, qui ne définissaient pas la compétitivité seulement au regard de la fiscalité pesant sur les entreprises. La compétitivité, c'est bien autre chose. C'est une université ayant les moyens de former des étudiants qui n'ont pas à choisir entre payer leur loyer et prendre un repas chaud par jour. De votre côté, vous voulez réduire leurs APL, voire les supprimer pour les étudiants étrangers. La compétitivité, c'est aussi des salariés en bonne santé parce qu'ils ont accès à une médecine de qualité – ce n'est donc pas l'augmentation des franchises médicales et des non-recours aux soins qui vont avec. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe ÉcoS.*) La compétitivité, ce sont ces mêmes salariés qui arriveront à l'heure au boulot parce que les collectivités territoriales auront les moyens de financer les transports publics, les routes et l'aménagement du territoire. La compétitivité, c'est aussi la capacité à innover pour que les outils de production puissent anticiper les effets du réchauffement climatique.

En résumé, la compétitivité ne fait pas bon ménage avec les inégalités. Or, depuis ce matin, nous assistons à des tentatives de diviser par deux, voire de supprimer, un dispositif de justice fiscale, donc de lutte contre les inégalités. Arrive ensuite au dernier moment un amendement dont l'adoption ferait passer le rendement de la mesure de 8 milliards d'euros – le niveau que nous défendons – à 6 milliards.

Monsieur le ministre, vous avez dit qu'en face des moins, il faudrait des plus – que baisses et hausses d'impôts devront être équivalentes. Comme nous ne voyons pas où vous pourriez aller chercher les 2 milliards de différence, nous vous proposons de les prélever de manière juste fiscalement et socialement, c'est-à-dire en mettant à contribution les entreprises qui ont profité des allègements d'impôts mis en place depuis 2017. Nous voterons donc en faveur de paramètres qui permettent 8 milliards de rendement et nous nous opposerons au dispositif au rabais que vous proposez. Quant à ceux qui soutiennent la suppression de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices, ils sont les alliés d'entreprises qui détruisent des emplois et qui refusent de participer à l'effort collectif nécessaire pour réduire le déficit et la dette publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe ÉcoS et sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marianne Maximi.

Mme Marianne Maximi. Nous vivons une séquence un peu cocasse. Monsieur le ministre, je tiens à rappeler qu'on ne partait pas d'une base de 4 milliards d'euros. Le produit attendu de la surtaxe était de 8 milliards avant que, dans son projet initial de budget, le gouvernement propose de le diviser par deux. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Après le dépôt de votre amendement, vous annoncez environ 6 milliards, sans qu'on sache exactement comment vous arrivez à ce chiffre. Quoi qu'il en soit, à nos yeux, l'adoption des deux sous-amendements est nécessaire pour revenir à un taux d'imposition acceptable. En effet, même après cela, nous resterions à un taux d'IS inférieur à ce qu'il était avant 2017 et l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron,...

M. Sylvain Maillard. Tant mieux !

Mme Marianne Maximi. ...avant tous les cadeaux faits aux grandes entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Le vrai débat du jour est là – il a d'ailleurs longuement eu lieu ce matin.

J'ai entendu des députés du groupe Horizons s'horrifier que les grandes entreprises deviennent la variable d'ajustement du budget. Ils sont beaucoup moins choqués et on ne les entend jamais quand les variables d'ajustement pour faire des économies sont les services publics, les personnes les plus précaires ou celles qui ont besoin d'APL, les retraités pauvres, les étudiants ou les apprentis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe SOC. – M. Emmanuel Duplessy applaudit également.*) En revanche, pour défendre de grandes entreprises dont le taux d'IS est moins élevé que celui des PME, tout le monde est présent, notamment le Rassemblement national, qui – je n'en doute pas – ne votera même pas l'amendement du gouvernement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le débat en cours est long et il se répétera à d'autres occasions pendant l'examen du projet de loi de finances (PLF), mais les gens qui nous regardent doivent prendre conscience que le moment est important. En effet, le gouvernement n'est soutenu par aucun groupe. Le groupe EPR, au sein duquel M. Midy a pris la parole, est complètement divisé. Il y existe autant de votes que de députés,...

M. Paul Midy. Ça vaut mieux que d'être des Playmobil comme vous !

M. Sylvain Maillard. Émancipez-vous donc !

Mme Marianne Maximi. ...certains d'entre eux proposant la suppression pure et simple de la contribution exceptionnelle et d'autres sa diminution de moitié. Plus personne n'y comprend rien ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Pour notre part, nous voterons évidemment en faveur de nos amendements et de tout ce qui peut augmenter l'IS. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Brun.

M. Philippe Brun. Nous avons déposé un second sous-amendement à l'amendement du gouvernement, mais il a été jugé irrecevable. Nous n'avons eu que quelques minutes pour analyser l'amendement n° 3838,...

M. Antoine Léaument. Menteur !

M. Philippe Brun. ...déposé dans la précipitation, et elles ne nous ont pas suffi pour proposer de le modifier comme nous aurions voulu le faire. Nous soutiendrons donc le sous-amendement n° 3841 de M. Le Coq, plus complet que le nôtre.

Ensuite, je tiens à répondre à M. Wauquiez qui juge qu'un taux de 41 % serait confiscatoire et insupportable. Qui, dans le PLF pour 2012, a mis en place la première surtaxe de l'IS de l'histoire ?

M. Nicolas Sansu. Sarkozy !

M. Philippe Brun. Le gouvernement nommé par Nicolas Sarkozy et dirigé par François Fillon, dans lequel figurait un ministre de plein exercice important, Wauquiez Laurent.

M. Laurent Wauquiez. Mais ce n'était que pour un an !

M. Philippe Brun. Puis un autre gouvernement a eu la même idée, celui de Michel Barnier, soutenu par le groupe présidé par un certain Wauquiez Laurent. Ainsi, les deux fois où, dans l'histoire, une surtaxe sur l'IS a porté son taux à 41 % pour les grandes entreprises, c'était à votre initiative. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

Un député du groupe DR. Et la réforme Touraine, on en parle ?

M. Philippe Brun. Alors faites preuve d'honnêteté intellectuelle ! Dans les moments difficiles que nous connaissons, il n'y a rien de confiscatoire à demander un effort aux 400 plus grandes entreprises du pays. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

M. Jean-Paul Mattei. J'ai entendu qu'un parallèle avait été dressé entre la prorogation de la contribution dont nous parlons et la pérennisation de la contribution différentielle sur les hauts revenus. Pourtant, le débat n'est pas de même nature. Dans le cas de la CDHR, il s'agit de justice fiscale ; dans celui qui nous occupe, de solidarité fiscale passant par un prélèvement sur les bénéfices. La solidarité est nécessaire parce que le moment est grave et parce qu'on a besoin de redresser nos finances. Tout à l'heure, j'entendais mon collègue Frédéric Petit parler de bien social. En effet, les bénéfices appartiennent aux entreprises, non à leurs actionnaires, sur lesquels nos débats porteront dans quelques heures ou dans quelques jours. Tant qu'il y reste, un bénéfice est un bien social utile au développement de l'entreprise.

C'est donc aux entreprises qu'il est demandé une certaine solidarité. Monsieur Wauquiez, ce n'est pas vous qui avez baissé le taux de l'IS, ce sont les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron et les majorités qui les ont soutenus qui l'ont fait descendre jusqu'à 25 %. Et ils ont bien fait, car cela a développé l'activité économique. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – M. Pascal Lecamp applaudit également.)*

Il faut maintenant trouver un point d'atterrissage et je remercie le gouvernement d'en proposer un. C'est son rôle de nous aider à cheminer vers un compromis qui me semble aller dans le bon sens, même s'il ne plaira pas à tout le monde. L'amendement du gouvernement est intéressant parce qu'il faut rééquilibrer les finances, notamment après l'adoption de l'indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu. Il faut bien retrouver les milliards que représente cette mesure favorable aux plus hauts revenus et votée par une alliance entre groupes un peu

paradoxe. Nous aurions préféré aller dans une autre direction, mais il faut maintenant faire avec celle qui a été prise. La prorogation de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises est une compensation nécessaire. Nous voterons en faveur de l'amendement du gouvernement mais contre les sous-amendements. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Nous voudrions donner des clés de compréhension aux contribuables qui nous regardent. Le problème n'est pas dans cette contribution en particulier, qui était deux fois plus importante dans le budget 2025. Le problème est l'augmentation du niveau général des impôts qui est en train de se dessiner. Les mesures votées samedi les ont alourdis de 500 millions à 1 milliard d'euros.

M. Emmanuel Maurel. Avec vos voix !

M. Jean-Philippe Tanguy. Avec l'article 4, vous allez ajouter 4 milliards. Nous avons seulement réussi à les faire baisser de 2 milliards en rétablissant l'indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG. On arrive donc déjà à 21 milliards de recettes fiscales supplémentaires par rapport à 2025, sans compter qu'en commission des affaires sociales, les socialistes et les macronistes ont voté une hausse de 2,5 milliards du prélèvement de solidarité sur les revenus du patrimoine et les produits de placement.

Voilà, que ça vous plaise ou non que je le dise, ce qui se passe : vous êtes en train de vous mettre d'accord, dans le dos des députés, pour augmenter les impôts un peu partout afin d'arriver exactement au total voulu par les socialistes. Vous dispersez ces hausses en espérant n'être ni vus, ni pris. Mais on vous a vus, et on vous a pris.

Par ailleurs, à la fin, vous nous proposerez une sorte d'ISF *light* pourri, à hauteur de 1 à 3 milliards, fourchette dans laquelle Bercy a expliqué qu'il fallait rester pour éviter une censure du Conseil constitutionnel. Tout cela est cousu de fil rose ! *(Sourires sur les bancs du groupe RN.)* Vous avez prévu d'augmenter considérablement les impôts pour pouvoir valider un accord de non-censure ultime. Tout cela est très clair. Nous l'avons vu, nous vous avons pris sur le fait et nous vous dénonçons parce que nous défendons les contribuables. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

M. Alexis Corbière. Les riches vous remercient !

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Monsieur Tanguy, augmenter les impôts des très grandes entreprises et des ultrariches qui, actuellement, bénéficient d'un effet antiredistributif ne revient pas à augmenter l'imposition globale des Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Marcellin Nadeau applaudit également.)* Ne reprenez l'argument du matraquage global qui nous a été servi pendant des mois quand nous voulions augmenter le taux d'imposition des ultrariches, inférieur à celui de la moyenne des Français, alors que vous avez les mêmes analyses que nous sur la question du patrimoine. Le problème du projet de budget est qu'il va chercher 80 % de ses recettes supplémentaires auprès de tous les Français et très peu chez les ultrariches et les grandes entreprises. Nous verrons si nous parvenons à corriger cette répartition.

Je reviens aux amendements en débat. Le taux implicite brut d'imposition, qui représente la charge réelle de l'imposition des entreprises par rapport aux profits induits par leurs activités et est la manière la plus juste de considérer la fiscalité des sociétés, est de 21,4 % pour les PME, mais de 14,3 % pour les grandes entreprises.

M. Nicolas Sansu. Eh oui !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Dans une situation qui réclame des efforts, il est donc normal de les demander d'abord aux grandes entreprises, qui, en proportion, payent beaucoup moins d'impôts que les PME.

M. Daniel Labaronne. Et pourquoi ? L'explication se trouve dans la note...

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Monsieur Labaronne, arrêtez de crier chaque fois que je parle ! C'est désagréable.

C'est pourquoi je soutiens tous les amendements qui visent à corriger cet état de fait, y compris celui du gouvernement une fois sous-amendé. À mon avis, la situation devrait même nous inciter à réfléchir à une réforme de l'IS le rendant progressif. (*MM. Gérard Leseul et Dominique Potier applaudissent.*) En attendant, il est évident que l'effort doit d'abord être demandé aux grandes entreprises.

Par ailleurs, je veux, en tant que président de la commission des finances, m'exprimer sur la forme de nos débats. Monsieur le ministre, vous avez d'abord déposé un sous-amendement qui n'était pas recevable et que vous avez transformé en amendement après la suspension de séance que vous avez demandée. (*M. le ministre proteste.*) Tout ceci s'est passé après le début de la séance. Or j'ai du mal à penser qu'un sous-amendement de cette importance, visant à augmenter de 2 milliards le produit d'une taxe initialement prévue pour en rapporter 4, ait été conçu à brûle-pourpoint. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Christine Arrighi applaudit également.*)

Dans des cas comme celui-ci, je vous demande, afin que tout le monde soit à égalité et qu'il y ait aucune suspicion, de transmettre le texte de l'amendement suffisamment à l'avance pour que tous les députés aient le temps d'y réfléchir. Et si la lumière vous est apparue brutalement, si vous avez réalisé subitement que 4 milliards ne suffiraient jamais et qu'il fallait passer à 6 milliards, il aurait fallu réunir les présidents de groupe pour leur exposer l'amendement que vous alliez déposer. À défaut, tout le monde se demande qui était au courant et qui ne l'était pas. J'insiste sur cette requête, d'autant qu'on va aborder à propos de la taxation des patrimoines des choses moins simples que l'article 4, où une calculatrice suffit. Il ne faut donc pas qu'arrivent à la vitesse de l'éclair des amendements ou des sous-amendements face auxquels les députés ne seraient pas à égalité pour les juger. Je pense que nous sommes en droit de le demander au gouvernement. (*M. Olivier Faure applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Notre groupe est favorable à l'amendement n° 1759 de M. Bataille, qui a pour objectif, comme celui de M. Labaronne, de protéger les ETI, les entreprises qui créent le plus de richesses et d'emplois. S'il n'est pas adopté, nous nous rallierons à l'amendement du gouvernement, sans ses sous-amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Sansu.

M. Nicolas Sansu. Le débat est un peu pipé parce que nos collègues de droite et d'extrême droite poussent des hauts cris contre la contribution exceptionnelle en faisant semblant de confondre taux facial et taux réel. Comme l'a dit le président Coquerel, chacun sait que les niches fiscales permettent l'organisation de l'évitement de l'impôt et que le taux réel, pour les très grandes entreprises, est très inférieur à 25 %. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Il n'est donc pas raisonnable de diviser les taux par deux par rapport à 2025. Bien des gouvernements, dont des gouvernements de droite, monsieur Wauquiez, avaient instauré une telle contribution en leur temps. Celui dont vous étiez membre l'avait fixée à 3 %, portant ainsi de 33 % à 36 % l'impôt sur certaines sociétés, alors que l'amendement du gouvernement revient seulement à l'établir à 35 %.

Nous estimons que la situation exige d'en rester à 8 milliards. Nous n'oublions pas que pendant ce temps quelque 800 millions d'euros sont ponctionnés sur les malades souffrant d'une affection de longue durée (ALD), auxquels s'ajoutent, du fait de l'année blanche, la ponction sur les apprentis, celle sur les retraités et celle sur les allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Nous voterons donc pour le rétablissement du taux de l'an dernier, ou, à défaut, pour toute mesure à même d'assurer un meilleur rendement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et EcoS ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Didier Berger, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Didier Berger. Sur le fondement de l'article 100, relatif à la bonne tenue de nos débats et leur clarté. J'ai en effet l'impression que cette assemblée est frappée d'amnésie : entre la gauche, qui oublie qu'elle est en train d'augmenter tous les impôts et qu'une contribution exceptionnelle est destinée à le rester (*Exclamations sur divers bancs*)...

M. Maxime Laisney. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jean-Didier Berger. ...et les députés du Rassemblement national, qui oublient qu'ils ont voté... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.*)

Mme la présidente. Ce n'est pas un rappel au règlement, monsieur le député.

La parole est à M. Gérard Verny, pour un rappel au règlement.

M. Gérard Verny. Fondé sur l'article 99, alinéa 2. Le sous-amendement à l'amendement n° 3838 du gouvernement que nous avons déposé a été jugé irrecevable parce qu'il a été déposé pendant la discussion. Comment sommes-nous censés procéder ? Anticiper ?

Mme la présidente. Monsieur le député, il a été déposé après.

M. Gérard Verny. « Après », c'est-à-dire ? Nous sommes bien en cours de discussion.

Mme la présidente. Énormément de sous-amendements sont arrivés ainsi. Vous n'êtes pas les seuls...

M. Gérard Verny. Grand bien me fasse ! Un amendement est déposé par le gouvernement. Nous le découvrons sur le dérouleur de séance. Or le règlement est clair : « Après l'expiration du délai de dépôt prévu à l'alinéa précédent, sont seuls recevables les amendements déposés par le gouvernement ou la commission saisie au fond. Lorsque le gouvernement ou la commission saisie au fond fait usage de cette faculté, ce délai n'est plus opposable aux amendements des députés portant sur l'article qu'il est proposé d'amender ou venant en concurrence avec l'amendement déposé [...] »

M. Alexis Corbière. On ne comprend rien !

Mme la présidente. Merci, monsieur le député. On m'indique qu'il est d'usage...

M. Gérard Verny. Mais il y a un règlement, madame la présidente !

Mme la présidente. En même temps, cet usage a prévalu pour tous les sous-amendements déposés en cours de la discussion. La direction de la séance n'en a pas usé ainsi seulement pour le vôtre.

M. Gérard Verny. Donc le règlement est caduc ?

Mme la présidente. Non, il est respecté. Merci, monsieur le député.

La parole est à M. Aurélien Le Coq, pour un rappel au règlement.

M. Aurélien Le Coq. Notre demande de scrutin public sur l'amendement du gouvernement a été rejetée, compte tenu du fait que la présentation avait déjà eu lieu.

Un député du groupe DR. Sur quel article se fonde ce rappel au règlement ?

M. Aurélien Le Coq. La difficulté vient de ce que l'amendement du gouvernement a été présenté immédiatement après avoir été déposé. Pour la bonne compréhension du débat, il faudrait que l'on puisse savoir qui vote pour les sous-amendements et pour l'amendement du gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe RN. – M. Laurent Wauquiez applaudit également.)*

Mme la présidente. Je procéderai à un scrutin public sur cet amendement et ces sous-amendements, monsieur le député.

Article 4 **(appelé par priorité - suite)**

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Roland Lescure, ministre. Je vais tenter de répondre à l'ensemble des interpellations.

J'entends les doutes et les remarques du président Wauquiez. Je ne suis pas partisan du matraquage fiscal – j'ai eu l'occasion de le répéter à de nombreuses occasions. Tel que le gouvernement l'avait déposé, le projet de budget prévoyait certes une hausse des prélèvements obligatoires, dont le taux restait toutefois inférieur à celui que nous connaissions en 2019, afin d'atteindre un équilibre satisfaisant entre économies sur les dépenses et hausses des impôts, deux tiers de l'effort portant sur les dépenses et un tiers sur les recettes. Concernant les dépenses, je rappelle que certaines

sont incompressibles, notamment la charge de la dette : celle-ci augmente pour toutes sortes de raisons, dont l'incertitude politique, qui a fait monter les taux d'intérêt.

Dans les jours qui viennent, vous aurez un débat sur la taxe Zucman, dont on a beaucoup parlé, et sur des versions en apparence plus légères mais en réalité tout aussi lourdes de cette taxe. Le gouvernement s'opposera à toute taxation de l'outil de production. En effet, nous souhaitons que l'on puisse créer de l'emploi dans ce pays, y continuer de produire, et – pour répondre à Mme Balage El Mariky – que notre tissu productif reste compétitif.

Il s'agit donc pour nous de vous proposer un compromis, lequel, par définition, ne peut que faire mal, y compris à celui qui le propose. Entre les 8 milliards que certains demandaient et continuent de demander – les deux sous-amendements, de messieurs Le Coq et Brun, en témoignent – et les 0,2 ou 0,4 milliard que proposaient notamment Mme Duby-Muller ou d'autres membres du groupe Ensemble pour la République, nous sommes amenés à proposer 6 milliards. Cette solution permet d'éviter les effets de bord pour les entreprises de taille intermédiaire et me semble représenter un bon compromis, qui concentre l'effort demandé sur des entreprises qui peuvent le fournir.

Je remercie le député Mattei et le député de Courson – si j'ai bien compris, ce dernier est prêt à soutenir l'amendement du gouvernement au cas où l'amendement n°1759 de son collègue Bataille ne serait pas adopté.

Comme vous l'avez dit, monsieur Tanguy, les contribuables nous regardent. Ils ont donc vu que cette assemblée avait adopté l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu samedi dernier, ce qui bénéficiera à l'ensemble d'entre eux. Du fait de l'adoption de cette mesure et d'autres pour lesquelles vous avez également voté, nous disposons à ce jour de 4 milliards de recettes en moins. Je propose de couper la poire en deux et d'en rétablir 2 milliards.

Madame Maximi, vous prétendez que le taux que nous prévoyons serait inférieur à celui qui prévalait à l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir. C'est faux. Après adoption de l'amendement gouvernemental, ledit taux s'établirait encore au-dessus, à 33,8 % pour être précis.

Mme Marianne Maximi. Cela ne fait pas 3 milliards, mais 1 milliard, à cause des niches fiscales !

M. Roland Lescure, ministre. Je compare des pommes et des pommes : les niches fiscales existaient déjà en 2017. Nous avons plutôt eu tendance à en diminuer le nombre. De 33,3 % à l'époque, nous avons porté le taux à 35 % pour l'année en cours ; l'adoption de notre amendement le ramènerait à 33,8 % pour 2026.

Le débat n'est ni pipé, monsieur Sansu, ni cousu de fil blanc, monsieur Tanguy,...

Plusieurs députés du groupe RN. De fil rose ! *(Mme Aida Hadizadeh proteste.)*

M. Roland Lescure, ministre. Il n'est ni cousu d'un fil d'une couleur quelconque ni pipé. À des forces qui sont en désaccord sur toutes sortes de sujets, dont la fiscalité, nous tentons de proposer un compromis qui nous permettra, j'espère, de continuer à avancer dans l'examen de ce projet de loi de finances.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Emeric Salmon, pour un rappel au règlement.

M. Emeric Salmon. Sur le fondement de l'article 99, alinéa 3. Vous avez en effet répondu à mon excellent collègue Verny, au sujet de l'article 99, alinéa 2, que l'usage était de ne pas accepter les sous-amendements quand la discussion de l'amendement qui en fait l'objet avait commencé. Or le troisième alinéa précise que les délais prévus par ledit article ne sont pas applicables aux sous-amendements. Ils ne devraient donc pas s'appliquer à ceux que différents groupes, dont celui de M. Verny et le mien, ont déposés sur l'amendement du gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente. J'ai déjà répondu à cette interpellation.

À la demande de M. Attal, je vais suspendre la séance.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq, est reprise à seize heures trente-cinq.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

**Article 4
(appelé par priorité - suite)**

Mme la présidente. La parole est à M. Manuel Bompard, pour un rappel au règlement.

M. Manuel Bompard. Je ne veux pas nous faire perdre de temps mais il faut que nous puissions voter dans de bonnes conditions. Or, monsieur le ministre, les chiffres que vous donnez présentent des incohérences. Je vous donne un exemple, s'agissant de l'amendement du gouvernement...

Plusieurs députés du groupe DR. Ce n'est pas un rappel au règlement !

Mme la présidente. Ce n'est pas un rappel au règlement, monsieur le député.

M. Manuel Bompard. C'est une question au ministre ! *(Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.)*

Mme Justine Gruet. Ils n'aiment pas respecter le règlement !

Mme la présidente. Je suis désolée mais chaque groupe a pu s'exprimer ; nous passons maintenant aux scrutins.

Je mets aux voix l'amendement n° 2864.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	368
Nombre de suffrages exprimés	367
Majorité absolue	184
Pour l'adoption	149
contre	218

(L'amendement n° 2864 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2865.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	371
Nombre de suffrages exprimés	370
Majorité absolue	186
Pour l'adoption	152
contre	218

(L'amendement n° 2865 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1387.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	326
Nombre de suffrages exprimés	315
Majorité absolue	158
Pour l'adoption	97
contre	218

(L'amendement n° 1387 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1389.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	340
Nombre de suffrages exprimés	336
Majorité absolue	169
Pour l'adoption	118
contre	218

(L'amendement n° 1389 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 3265.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	377
Nombre de suffrages exprimés	374
Majorité absolue	188
Pour l'adoption	154
contre	220

(L'amendement n° 3265 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1334.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	379
Nombre de suffrages exprimés	371
Majorité absolue	189
Pour l'adoption	163
contre	214

(L'amendement n° 1334 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 3567.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	379
Nombre de suffrages exprimés	378
Majorité absolue	190
Pour l'adoption	155
contre	223

(L'amendement n° 3567 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s 1398 et 2377.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	381
Nombre de suffrages exprimés	380
Majorité absolue	191
Pour l'adoption	155
contre	225

(Les amendements identiques n°s 1398 et 2377 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1759.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	379
Nombre de suffrages exprimés	371
Majorité absolue	186
Pour l'adoption	13
contre	358

(L'amendement n° 1759 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1875. Je procéderai désormais à un scrutin public sur tous les amendements : ce sera plus simple.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	378
Nombre de suffrages exprimés	375
Majorité absolue	188
Pour l'adoption	180
contre	195

(L'amendement n° 1875 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix le sous-amendement n° 3841.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	380
Nombre de suffrages exprimés	377
Majorité absolue	189
Pour l'adoption	156
contre	221

(Le sous-amendement n° 3841 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix le sous-amendement n° 3840.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	378
Nombre de suffrages exprimés	375
Majorité absolue	188
Pour l'adoption	157
contre	218

(Le sous-amendement n° 3840 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 3838.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	358
Nombre de suffrages exprimés	345
Majorité absolue	173
Pour l'adoption	196
contre	149

(L'amendement n° 3838 est adopté ; en conséquence, l'amendement n° 1020 et les amendements identiques n°s 416 et 729 tombent.) (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC et Dem.)

M. Emeric Salmon. Des LR ont voté pour ça ? Vous voulez taxer les entreprises ?

Mme la présidente. L'amendement n° 1272 de M. Alexandre Allegret-Pilot est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Même avis.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1272.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	377
Nombre de suffrages exprimés	375
Majorité absolue	188
Pour l'adoption	103
contre	272

(L'amendement n° 1272 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 4, tel qu'il a été amendé.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	371
Nombre de suffrages exprimés	346
Majorité absolue	174
Pour l'adoption	204
contre	142

(L'article 4, amendé, est adopté.) (Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.)

Après l'article 4 (amendements appelés par priorité)

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Mazaury, pour soutenir l'amendement n° 2535.

M. Laurent Mazaury. Il tend à ajouter une nouvelle tranche de contribution exceptionnelle afin que les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 6 milliards participent davantage à l'effort temporaire demandé. Dans ce contexte, le taux de la contribution exceptionnelle serait fixé à 41,2 %, soit le même taux que celui appliqué aux grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 3 milliards.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Maintenir pour une deuxième année consécutive un tel taux, qui se traduirait par un taux statutaire d'impôt sur les sociétés de plus de 36 % pour les entreprises concernées, serait excessif. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Même avis. Nous en avons déjà largement débattu. Je vous invite à retirer l'amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2535.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	226
Nombre de suffrages exprimés	223
Majorité absolue	112
Pour l'adoption	64
contre	159

(L'amendement n° 2535 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de quatre amendements identiques, n°s 1033, 1221, 1861 et 1891.

L'amendement n° 1033 de M. Olivier Becht est défendu.

La parole est à Mme Louise Morel, pour soutenir l'amendement n° 1221.

Mme Louise Morel. Depuis le début de l'examen du projet de loi de finances, de nombreuses propositions nous ont été soumises pour taxer davantage les entreprises. Il est naturel de faire des efforts dans un contexte budgétaire très tendu. Cependant, cela ne doit pas nous conduire à négliger l'origine de l'activité des entreprises. L'article 4, tel que nous venons de l'adopter, retient comme critère pour définir le champ d'application de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, leur chiffre d'affaires. Par conséquent, les entreprises qui ont une forte activité sur le territoire national seront davantage pénalisées que celles qui réalisent leur chiffre d'affaires à l'étranger.

On ne peut pas vouloir réindustrialiser le pays tout en taxant encore davantage les entreprises qui choisissent de produire en France. Cet amendement tend simplement à diminuer le montant de la contribution votée à l'article 4 pour les entreprises qui réalisent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires en France, le montant de la réduction variant selon la proportion du chiffre d'affaires réalisé sur le territoire national. Je vous invite à voter cet amendement qui me paraît équilibré.

Mme la présidente. La parole est à M. Corentin Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 1861.

M. Corentin Le Fur. Par cet amendement, nous cherchons à réduire la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Elle risque en effet de nuire à l'activité économique de nos entreprises, en particulier de celles qui font l'effort de produire en France. Bien sûr, nous continuons à encourager les entreprises à exporter et à investir à l'étranger mais nous souhaitons aussi favoriser une forme de patriotisme économique, en veillant à ne pas pénaliser celles qui créent de l'emploi en France.

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Labaronne, pour soutenir l'amendement n° 1891.

M. Daniel Labaronne. De fait, fonder la contribution exceptionnelle de l'article 4 sur le chiffre d'affaires n'est pas la meilleure approche économique qui soit ! Il me semblerait plus intéressant de tenir compte de l'attitude des entreprises à l'international et de favoriser celles qui ont choisi d'investir en France plutôt qu'à l'étranger, qui créent des emplois chez nous et qui contribuent fiscalement au budget de l'État. C'est le sens de mon amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. La démarche est classique : après avoir longuement débattu de l'augmentation de la fiscalité des entreprises, nous sommes pris de remords et nous cherchons à y déroger. Il aurait peut-être fallu y penser avant – ce n'est pas un reproche car je sais que les signataires de ces amendements mènent cette réflexion depuis longtemps et je les en remercie.

La commission a rendu un avis défavorable sur ces amendements pour une raison simple que M. Le Fur a touchée du doigt : le risque est grand de pénaliser les entreprises exportatrices qui contribuent à notre balance commerciale.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Je comprends les préoccupations des signataires de ces amendements mais je les invite tout de même à les retirer, ne serait-ce que parce qu'ils sont contraires au droit européen – il me semble que tous les signataires sont des proeuropéens convaincus, y compris M. Becht, aussi cela ne devrait-il pas leur poser la moindre difficulté.

Par ailleurs, cette contribution étant appelée à rester exceptionnelle – du moins est-ce mon souhait –, il ne me semble pas souhaitable d'introduire une telle complexité, pour un résultat de surcroît négligeable au regard des montants en jeu.

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Je comprends, moi aussi, votre souci de récompenser les entreprises qui n'ont pas délocalisé leur activité ou ont pris soin de revenir en France. Cela étant, ce n'est pas parce qu'une entreprise a un chiffre d'affaires important en France qu'elle paie l'impôt sur les sociétés correspondant. Cette question sera au cœur d'une série d'amendements que nous examinerons plus tard et qui tendront à ce que les entreprises ne recourent plus à la technique des prix de transfert pour délocaliser leurs profits.

En l'espèce, vous risquez de faire profiter de cette réduction des entreprises qui délocalisent leurs profits et ne paient déjà pas l'impôt sur les sociétés dont elles devraient s'acquitter du fait de leur chiffre d'affaires. Ce serait contraire à l'effet escompté.

Mme la présidente. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Le président de la commission des finances a raison d'appeler notre attention sur le problème des profits dissimulés.

Je trouve normal que l'on favorise par tous les moyens les entreprises qui relocalisent leurs activités en France et y réalisent la plus grande partie de leur chiffre d'affaires.

Cependant, la proposition de nos collègues est problématique en ce qu'elle conduirait à réduire la contribution exceptionnelle de toutes les entreprises. Sur le principe, et contrairement à M. le ministre, je trouve ces amendements intéressants et il est regrettable de toujours s'abriter derrière le droit européen pour ne jamais favoriser les entreprises qui relocalisent leurs activités en France...

Mme Marine Le Pen. Ah ! Voilà un propos intéressant !

Mme Aurélie Trouvé. ...mais il demeure qu'en l'état, nous ne saurions les adopter car ils conduiraient à réduire grandement la contribution exceptionnelle des grandes entreprises alors que l'État a cruellement besoin d'argent et qu'il vaut mieux, tant qu'à y être, qu'il le prélève sur les profits des entreprises. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. C'est avec une certaine gourmandise que nous découvrons ces amendements, que nous aurions pu faire nôtres. Ce n'est pas que nous en ayons fait notre deuil mais, dès lors qu'il fallait limiter le nombre d'amendements, nous avons choisi de ne pas retenir ceux dont nous savions que le ministre ne manquerait pas de relever qu'ils étaient contraires au droit européen, à ces traités que nous avons combattus.

Cela étant, seuls les imbéciles ne changent pas d'avis et nous offrons, dans notre volonté de réconciliation nationale, l'asile politique à tous les macronistes qui découvrent les vertus du patriotisme économique alors que leur règne est crépusculaire et leur idéologie, moribonde. (*Sourires sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Vous le savez, nous avons le cœur sur la main – mais pas avec l'argent des autres – et nous souhaiterons la bienvenue dans nos rangs à tous ceux qui adhèrent au patriotisme économique. Nous voterons ces amendements de bon sens, en espérant que nos collègues de gauche reconnaîtront les bienfaits du patriotisme économique car on ne peut pas condamner les délocalisations tout en pénalisant ceux qui relocalisent ou ne délocalisent pas. Ce serait à n'y plus rien comprendre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Techniquement, ces amendements sont mal conçus. Une entreprise qui exporte 49 % de son chiffre d'affaires n'aurait droit à aucun avantage, contrairement à celle qui, parce qu'elle réalise entre 50 % et 70 % de son chiffre d'affaires en France, obtiendrait une réduction de 10 %. Ce serait étrange !

De surcroît, cette disposition est contraire au droit communautaire – on peut être pour ou contre mais tant qu'on est dans l'espace européen, il faut en assumer les conséquences, ou bien quitter l'Union européenne. (« *Très bonne idée !* » sur les bancs du groupe RN.) Les auteurs des amendements étant, à ma connaissance, des proeuropéens, la solution la plus simple me semble tout de même de les retirer.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. Ces amendements, si je les comprends bien, sont très injustes. Certaines entreprises, de par la nature de leur activité, sont concentrées sur un marché local, comme l'opérateur de télécommunications SFR qui réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France. D'autres, comme Michelin ou Air Liquide, sont tournées vers l'international et réalisent une part bien plus importante de leur chiffre d'affaires à l'étranger. Cela n'a rien à voir avec un quelconque manque de patriotisme économique, bien au contraire, et vous allez pénaliser des entreprises qui ont un rayonnement international. Ces amendements se fondent donc sur une mauvaise idée. Je n'en comprends pas le sens.

Mme Marine Le Pen. Mais c'est celui de votre papa, Jean-René Cazeneuve !

M. Jean-Philippe Tanguy. Parricide !

Mme la présidente. La parole est à M. Corentin Le Fur.

M. Corentin Le Fur. Je me réjouis que mon amendement permette de soulever des questions importantes. Monsieur Cazeneuve, personne n'y perd : certaines entreprises paieront seulement une contribution moins élevée. Notre objectif est simple : nous aurions aimé que cette contribution demeure exceptionnelle. Dès lors qu'elle est prolongée d'une année supplémentaire, nous cherchons le moyen d'en atténuer les conséquences pour certaines entreprises. Cependant, je suis sensible aux arguments du ministre et je retire mon amendement, mais nous vous attendons au tournant pour l'année prochaine, monsieur le ministre : une contribution exceptionnelle doit rester exceptionnelle. (*« Il est repris ! Il est repris ! » sur les bancs du groupe RN.*)

M. Roland Lescure, ministre. J'y serai !

(*L'amendement n° 1861 est retiré.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Brun.

M. Philippe Brun. Le groupe Socialistes et apparentés ne votera pas les amendements qui, sous couvert de faux patriotisme, visent à miter cette maigre surtaxe sur l'impôt sur les sociétés et à en réduire le rendement. Le patriotisme consisterait plutôt à prévoir un mécanisme d'accentuation de la taxe pour les grandes entreprises qui réalisent leur chiffre d'affaires à l'étranger. Il n'en est rien. Ici, il s'agit simplement de limiter le rendement déjà fragile de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, qui atteindra environ 6 milliards d'euros après l'adoption de l'amendement du gouvernement, soit un montant nettement insuffisant.

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Labaronne.

M. Daniel Labaronne. À la réflexion, l'amendement n'est en effet pas bon. Je le retire.

M. Pierre Cazeneuve. Je l'ai convaincu !

Plusieurs députés du groupe RN. Nous le reprenons aussi ! (*Sourires.*)

(*L'amendement n° 1891 est retiré.*)

Mme la présidente. Je propose un scrutin public et mets aux voix les amendements identiques n° 1033 et 1221.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	247
Nombre de suffrages exprimés	245
Majorité absolue	123
Pour l'adoption	94
contre	151

(*Les amendements identiques n° 1033 et 1221 ne sont pas adoptés.*)

Article 11 **(appelé par priorité)**

Mme la présidente. La parole est à Mme Edwige Diaz.

Mme Edwige Diaz. L'article 11 prévoit d'avancer à 2028 au lieu de 2030 la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Devant la désindustrialisation du pays et les difficultés de recrutement et d'investissement, il est urgent de laisser respirer l'économie française, alors que 66 000 entreprises ont fait faillite l'année dernière. Malgré les cris d'alerte des chambres de commerce et d'industrie, des organisations d'employeurs ainsi que des entrepreneurs, certains groupes politiques, à l'instar des socialistes, des écologistes et des communistes, s'opposent à la fin anticipée de cet impôt de production ; pire, LFI veut l'élargir aux entreprises de taille intermédiaire, et augmenter la cotisation foncière des entreprises. En commission des finances, le groupe Rassemblement national a quant à lui défendu la suppression de la CVAE dès le 1^{er} janvier 2026, car cet impôt vient taxer les entreprises avant toute réalisation de profits. Lors des rencontres de Saint-Denis, en août 2023, Jordan Bardella avait d'ailleurs demandé au président de la République de la supprimer, dans une lettre qu'il lui avait adressée,...

M. Benjamin Lucas-Lundy. Wahou !

Mme Edwige Diaz. ...conformément à sa promesse de campagne présidentielle. La ligne de Marine Le Pen et de Jordan Bardella est claire : moins d'impôts de production, plus de travail, plus d'investissement et, surtout, plus de souveraineté économique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. David Guiraud.

M. David Guiraud. La suppression progressive, et bientôt totale, de l'impôt de production sur les grandes entreprises qu'est la CVAE est à la fois une tromperie et un braquage de l'argent des Français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) La perte d'argent sera colossale – 15 milliards d'euros par an, selon les estimations : c'est la preuve chimiquement pure de la compromission de tous ceux qui s'apprêtent à voter cet article, et ce, à deux titres au moins.

Premièrement, vu les montants en jeu, cela prouve bien que vous n'avez jamais eu pour préoccupation de réduire le déficit public...

Mme Anne-Laure Blin. Alors que c'est votre objectif, c'est bien connu !

M. David Guiraud. C'était un mensonge, déployé dans le seul but de réduire en douce l'imposition des plus grandes entreprises du pays. La suppression de la CVAE est avant tout un gros cadeau destiné au grand patronat, puisqu'elle profitera majoritairement aux grandes entreprises et aux multinationales, sans effet notable sur l'économie. (*Mêmes mouvements.*) On veut nous faire croire que cette donation honteuse est censée dynamiser l'industrie – le RN vient de le prétendre ! –, alors que, selon l'Institut des politiques publiques (IPP), la politique d'allègement des impôts de production entamée en 2021 n'a eu « aucun effet significatif » sur les résultats des entreprises ou leur comportement.

Deuxièmement – c'est écrit noir sur blanc dans tous les documents budgétaires –, la CVAE n'est pas vraiment supprimée, car la baisse d'impôt est compensée ; il s'agit donc d'un transfert d'impôt, lequel ne pèsera plus sur les épaules des grandes entreprises, mais sur celles des consommateurs, de tous les consommateurs français, des classes moyennes et populaires, puisque cette extinction est payée en partie, et sera payée à l'avenir, par l'argent de la TVA ! (*Mêmes mouvements.*)

Tous les groupes qui acceptent un tel pillage – je dis bien tous ! – votent donc pour que les Français payent ce détournement monstrueux et inutile, au bénéfice des grandes entreprises. Les Français paieront la facture à chaque fois qu'ils paieront la TVA, quand ils iront faire leurs courses ou au restaurant, quand ils rénoveront leur logement, à chaque fois qu'ils achèteront un bien ou un service ! (*Mêmes mouvements.*) Ceux qui voteront cette mesure, et qui ont par ailleurs l'audace de donner des leçons fiscales à la terre entière, seront disqualifiés et ridiculisés : ils dilapident l'impôt des Français pour favoriser des grands groupes, et ils le font à perte, tant pour le pays que pour nos concitoyens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Corentin Le Fur.

M. Corentin Le Fur. Le groupe DR votera cet article et se réjouit de voir figurer dans le budget au moins une mesure de baisse des impôts. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que les impôts de production comptent parmi les plus injustes qui soient, puisqu'ils sanctionnent des entreprises qui ne font pas forcément de bénéfices mais se voient tout de même taxées sur leur chiffre d'affaires, avant même de réaliser des profits. Ces impôts, beaucoup plus lourds en France que chez nos voisins européens, cela a été dit et redit, sont anti-économiques. Si l'on a subi une telle désindustrialisation, au détriment de l'emploi et des salariés, c'est aussi à cause de cela. Il est temps d'inverser la tendance et de tenter de réindustrialiser le pays, alors que l'industrie représente à peine 10 % du PIB. Cet article y concourt. Je remercie le gouvernement de ne pas avoir cédé et d'avoir respecté sa promesse, vieille de plusieurs années, de supprimer totalement la CVAE.

Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Hervieu.

Mme Catherine Hervieu. L'effort demandé dans ce budget doit être partagé et concerner aussi les entreprises dont nous parlons. Supprimer la CVAE coûterait 1,1 milliard d'euros ; en 2024, elle avait rapporté 3,9 milliards, et ainsi contribué à l'effort de redressement des comptes publics. Le rendement de cet impôt a diminué de 15 milliards depuis 2021, preuve que des cadeaux ont déjà été faits à certaines grandes entreprises, au détriment des collectivités locales.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Eh oui !

Mme Catherine Hervieu. Or les collectivités supportent 70 % de l'investissement total dans le pays – qu'il s'agisse des équipements, des infrastructures ou du logement –, lequel bénéficie autant aux entreprises qu'aux habitants. On ne peut pas aborder la suppression de la CVAE sans entrer dans le vif du sujet. La CVAE ne concerne que les entreprises qui ont un chiffre d'affaires de plus de 500 000 euros ; elle épargne donc les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME). De plus, nous n'avons aucune garantie que les économies ainsi réalisées seront réinvesties durablement, soit dans la relocalisation des activités – donc de l'emploi –, soit dans la transition écologique. Les collectivités ont vraiment besoin de ressources, d'autant plus que la suppression de la taxe d'habitation a été décidée sans aucune consultation des associations d'élus.

M. Marc Fesneau. Elle a été compensée !

Mme Catherine Hervieu. Sachons ce que nous voulons en matière d'investissement, et n'ignorons pas la situation sur le terrain, au plus près des habitants et des entreprises. Il ne s'agit pas de les affaiblir. Il me semblait que l'extrême droite et même le bloc central partageaient cette ambition ! Prenons

nos responsabilités et ne votons pas l'article tendant à la suppression anticipée de la CVAE. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve.

M. Pierre Cazeneuve. La CVAE me semble mal comprise. À écouter les orateurs qui viennent de s'exprimer, on a l'impression que sa suppression serait une sorte de cadeau aux très grandes entreprises.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Ce n'est pas votre genre !

M. Pierre Cazeneuve. Or la CVAE concerne 300 000 entreprises : cela signifie qu'elle pèse aussi sur des TPE et des PME présentes dans nos territoires !

M. Pierre-Yves Cadalen. Ce n'est pas vrai !

M. Pierre Cazeneuve. Ensuite, elle concerne surtout des entreprises industrielles, qui représentent 25 % des recettes de la CVAE. Baisser cet impôt revient donc à soutenir le tissu industriel français.

À vous entendre, on pourrait croire que la France ressemble aux Îles Caïmans ou au Delaware. Nous ne sommes pourtant pas un paradis fiscal ! Encore une fois, si l'on additionne toutes les taxes, toutes les charges et tous les impôts qui pèsent sur elles, même en soustrayant les aides publiques qu'elles reçoivent, la fiscalité française sur les entreprises reste la plus importante au monde ! Soyez très vigilants, chers collègues : nous parlons bien, en l'occurrence, d'une baisse d'impôt pour les petites entreprises. (*Mmes Mme Alma Dufour et Catherine Hervieu s'exclament.*)

M. Charles Fournier. menteur !

M. Pierre Cazeneuve. Par ailleurs, madame Hervieu, pardonnez-moi mais la suppression progressive de la CVAE est compensée à l'euro près, exactement comme l'a été la suppression de la taxe d'habitation ! (*Exclamations sur les bancs des groupes SOC et EcoS.*) Dire que les ressources des collectivités territoriales sont en baisse est donc tout simplement faux ; c'est une contrevérité, pardon de le dire : elles sont compensées à l'euro près, voire bien au-delà dans le cas de la CVAE, puisqu'il s'agit d'une ressource dynamique. Le groupe EPR soutient l'article 11 et la baisse des impôts de production sur le petit tissu industriel et les petites entreprises – on leur doit au moins ça !

M. Inaki Echaniz. Vous mentez, monsieur Cazeneuve !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

M. Jean-Paul Mattei. Il est vrai que cet impôt de production grève toutes les entreprises : mêmes celles qui ne réalisent pas de bénéfices y restent soumises. Cette contribution est ridicule et le problème n'est pas nouveau : elle a été créée il y a quelques années, lorsque la taxe professionnelle a été supprimée...

M. Gabriel Amard. Quelle erreur !

M. Jean-Paul Mattei. ...et scindée en deux impôts, la cotisation foncière des entreprises et la CVAE, sur laquelle les collectivités ne jouissent même plus de leur liberté de taux. Sa suppression bénéficiera à toutes les entreprises, pas uniquement aux grandes entreprises capitalistiques, car cet impôt grève aussi l'activité des petites entreprises qui démarrent. Or nous avons envie de soutenir les start-up, nous sommes pro-entreprise. La disposition de l'article 11 relève donc du bon sens, même s'il est vrai que nous rencontrerons

certainement un problème pour faire le lien entre le territoire et les entreprises concernées. Pour régler ce problème, il faudrait remettre à plat la fiscalité locale. Cependant, vu la configuration de notre assemblée, ce n'est peut-être pas le moment de mettre ce sujet à l'ordre du jour.

Mme la présidente. Je suis saisie de cinq amendements identiques, n^{os} 237, 1369, 2448, 2764 et 3274, tendant à supprimer l'article 11.

La parole est à M. Laurent Mazaury, pour soutenir l'amendement n^o 237.

M. Laurent Mazaury. Je précise que si nous demandons la suppression de l'article, ce n'est pas pour revenir sur la fin programmée de la CVAE, mais pour rétablir le calendrier initial, qui prévoyait sa disparition en 2030, et non en 2028. Anticiper de deux ans sa suppression coûterait en effet environ 1,1 milliard d'euros, ce qui, en ce moment, ne serait pas raisonnable.

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson, pour soutenir l'amendement n^o 1369.

M. Charles de Courson. Comme vous le savez, la CVAE n'est plus un impôt des collectivités territoriales mais un impôt d'État. Lorsque cette décision fut prise, l'État a compensé la suppression des parts locales de la CVAE par des fractions de TVA. Or la TVA n'augmente plus depuis plusieurs années. L'État empoche donc le différentiel – d'ailleurs, pourriez-vous le chiffrer, monsieur le ministre ? Plusieurs de vos collègues ou prédécesseurs ne veulent pas donner de chiffre...

M. Jean-Paul Lecoq. Ils sont conscients du racket !

M. Charles de Courson. De combien l'État s'enrichit-il, pour ainsi dire ?

Ensuite, il faut savoir qui bénéficiera de la suppression progressive de la CVAE. L'industrie n'en bénéficiera qu'à hauteur de 24 % – ce secteur versant de la CVAE dans ces proportions...

M. Matthias Tavel. Eh oui !

M. Charles de Courson. Quant au secteur de la finance et des assurances, il représente 13 % du produit de cet impôt ; le commerce, 20 %, le secteur de l'information et de la communication, 9 %, celui des activités spécialisées scientifiques, 8 %, celui des transports et de l'entreposage, 7 %. Il faudrait bien sûr supprimer les impôts de production, qui représentent environ 2 points de PIB de plus, par rapport à nos concurrents, soit environ 60 milliards d'euros – c'est considérable et cela handicape nos entreprises. Encore faudrait-il avoir des marges de manœuvre...

Cependant, avons-nous les moyens de nos ambitions ? Hélas, la réponse est non. C'est d'ailleurs pour cela que le gouvernement avait suspendu, l'année dernière, la réduction de la CVAE. Celle-ci rapporte encore 3,3 milliards d'euros par an et l'amendement vise à réduire ce rendement de 1,1 milliard en 2026 et ça se poursuivra en 2027. Ce serait évidemment une bonne chose, mais est-ce raisonnable ? Mieux vaudrait supprimer en priorité la CVAE sur les industries, cela coûterait moins cher. En effet, 23 % de 3,3 milliards, cela représente plus de 700 millions d'euros, et cela reste inférieur à 1,1 milliard. Voilà quelques éléments de réflexion avant que nous ne votions.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Brun, pour soutenir l'amendement n^o 2448.

M. Philippe Brun. Par cet amendement, les socialistes souhaitent supprimer cette baisse idiote et inconséquente de la CVAE. (« Oh ! » sur quelques bancs du groupe EPR.) Quand les caisses sont vides, ce n'est pas le moment de les vider encore plus ! D'autant que je n'ai jamais croisé un seul entrepreneur ni un seul industriel qui m'ait demandé de baisser de nouveau les impôts de production, après la baisse de 4 milliards d'euros déjà consentie durant les trois dernières années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Nous avons reçu, dans un esprit d'ouverture, tous les syndicats patronaux : aucun d'entre eux n'a réclamé cela des parlementaires. On se demande donc bien quels intérêts sont ici servis !

Mme Ayda Hadizadeh. Pas ceux de la France !

M. Philippe Brun. De surcroît, 1,1 milliard d'euros, c'est autant d'argent qu'il faudra trouver ailleurs pour ne pas creuser le déficit. Qui peut dire ici que cette baisse de la CVAE créera un quelconque emploi supplémentaire ?

Enfin, le collègue de Courson a rappelé que, la compensation n'étant plus assurée pour les collectivités locales – nous en parlerons à l'article 31 ? relatif à la fiscalité foncière sur les locaux professionnels –, un sérieux problème de financement se pose. Mais c'est ainsi depuis 2017 : on supprime la taxe d'habitation ? ce qui se traduit par 28 milliards d'euros de dette supplémentaire ; on supprime l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et on se retrouve avec 5 milliards de dette en plus ; on instaure le prélèvement forfaitaire unique (PFU), aggravant encore l'endettement de 3 milliards d'euros, et on supprime la redevance télé pour 3 milliards à nouveau. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*) Et il faudrait créer encore 1,1 ou 1,2 milliard d'euros de dette supplémentaire ? C'est inconséquent ! Votons la suppression de l'article. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Tristan Lahais, pour soutenir l'amendement n^o 2764.

M. Tristan Lahais. Cette proposition de supprimer intégralement la CVAE ne peut susciter que de l'incompréhension, pour au moins trois raisons. La première, c'est qu'elle n'est demandée par personne : pas un acteur économique ne sollicite les députés ou les pouvoirs publics pour supprimer cette dernière partie de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

La deuxième raison, c'est qu'on a décidé de ralentir ou de repousser l'extinction de la CVAE à 2030 du fait de difficultés liées aux finances publiques. Or l'état des finances publiques ne s'est pas amélioré depuis ; nous ne voyons donc aucune raison tangible qui justifierait cette suppression.

La troisième raison, c'est la situation des collectivités territoriales. Vous appelez, du soir au matin, à la stabilité de la fiscalité pour les acteurs économiques ; or les collectivités sont aussi des acteurs économiques, et elles ont aussi besoin de visibilité s'agissant des concours de l'État ou des recettes fiscales dont elles bénéficient. Cela a été dit, les mécanismes de compensation ne couvrent pas l'intégralité des recettes fiscales que percevaient les collectivités. En témoigne le cas de la TVA : alors que l'État s'y était engagé, il n'a pas accordé aux collectivités une compensation ayant la même dynamique. Il n'a évidemment pas respecté sa parole.

On ne comprend donc pas bien ce qui justifie la suppression de cette dernière portion de CVAE, sinon les équilibres internes au socle commun. On est loin du souci d'une politique sociale juste et équilibrée! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Fatiha Keloua Hachi applaudit également.*)

Mme la présidente. Sur les amendements n° 237 et identiques, je suis saisie par les groupes Rassemblement national, Écologiste et social et de la Gauche démocrate et républicaine d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Nicolas Sansu, pour soutenir l'amendement n° 3274.

M. Nicolas Sansu. Je ne reviendrai pas sur les arguments excellemment présentés par les collègues Brun et Lahais concernant l'iniquité d'une diminution de la CVAE, que rien ne justifie. Je voudrais évoquer la fiscalité des entreprises au niveau local. Les entreprises bénéficient de services publics – crèches, éducation, transports, logement – qui permettent le développement économique. (*Mme Léa Balage El Mariky applaudit.*) Or nous avons besoin de ressources pour préserver ces services publics indispensables et poursuivre les politiques publiques locales bénéfiques au développement des entreprises.

Jusqu'en 2009, la taxe professionnelle rapportait 30 milliards d'euros de recettes, qui représentaient 44 % du montant total des quatre taxes locales. Aujourd'hui, la fiscalité sur les entreprises représente 21 % de la fiscalité directe locale, c'est-à-dire 14,3 milliards d'euros sur 68 milliards. Quelle solution a-t-on trouvée pour compenser cette baisse ? On transfère des fractions de TVA. Nous avons donc déplacé plus de 20 % de la fiscalité directe locale des entreprises vers les consommateurs. Voilà ce qu'il s'est passé avec la diminution de la CVAE ! Plus de 20 milliards d'euros qui étaient prélevés sur les entreprises le sont désormais sur les consommateurs. Monsieur le ministre, ce n'est pas raisonnable.

Je crois, comme le président Mattei (*Sourires sur les bancs du groupe Dem*)... C'est vrai, il n'est plus président, mais on reste président à vie. Je crois, comme lui, qu'une réflexion doit être menée sur l'impôt économique local, non seulement pour préserver le lien, mais aussi pour que chacun participe selon ses moyens aux services publics. Dans tous les cas, l'impôt économique local nécessitera une péréquation verticale, sans quoi on ne s'en sortira pas : les territoires les plus pauvres n'ont pas les moyens de payer seuls les services publics. (*MM. Emmanuel Maurel et Arnaud Simion applaudissent.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces cinq amendements de suppression ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. La commission a donné un avis défavorable. Pourquoi ? D'abord parce que les impôts de production sont des impôts nocifs.

Mme Eva Sas. Ça n'est pas un argument !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Ils sont particulièrement défavorables aux entreprises à faible rendement économique ainsi qu'à celles qui ne peuvent s'adapter aux mouvements cycliques de l'économie. Quand vos profits

diminuent, les impôts de production restent stables. Leur effet est donc plus sévère sur les activités à faible marge et sur les entreprises qui ont des profits cycliques.

Je rappelle qu'en comparaison de ses voisins, la France est particulièrement bien dotée en impôts nocifs : ils représentent 4 % du PIB chez nous contre 2,4 % dans l'Union européenne et 0,9 % en Allemagne. (*Mme Anna Pic s'exclame.*) Ne pas voter cet article signifie que nous nous passerons de la seule baisse d'impôt prévue dans ce budget. Or cette suppression d'impôt permettra de faciliter la vie d'environ 300 000 PME.

Certains ont dit que cela allait pénaliser les collectivités territoriales. Cela aurait été vrai il y a quelques années, lorsque les collectivités touchaient la CVAE ; mais ce n'est plus le cas, la CVAE étant désormais perçue par l'État. Cette suppression de la CVAE n'aura donc pas d'effet sur elles.

Certains ont encore dit que la CVAE était remplacée par la TVA. C'est vrai dans la mesure où l'État compense la perte de recettes de CVAE par une fraction de TVA, mais ce n'est pas parce qu'on supprime la CVAE que la TVA augmente.

M. Nicolas Sansu. On fait de la dette, c'est mieux !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Il est intellectuellement malhonnête de présenter cette baisse de la CVAE comme synonyme d'augmentation de la TVA ; c'est totalement faux.

Pour toutes ces raisons, il convient de supprimer ces impôts nocifs pour l'activité économique que sont les impôts de production.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. C'est une stratégie que nous avons suivie depuis de nombreuses années et qui a, je pense, porté ses fruits.

Mme Anna Pic. Si c'était vrai, on n'en serait pas là !

M. Roland Lescure, ministre. J'entends les préventions, notamment de M. de Courson, sur la dynamique relative des recettes destinées à la compensation comparées à celles tirées de la CVAE. Cependant, j'ai entendu de nombreuses *fake news* à ce sujet, surtout dans mon oreille gauche.

M. Nicolas Sansu. Vous étiez assis comment ? (*Sourires.*)

M. Roland Lescure, ministre. Je parle de l'oreille qui se trouve actuellement dans votre direction, monsieur Sansu. Aucune perte de recettes pour les collectivités locales n'est à déplorer, puisqu'elles sont compensées depuis le début par des recettes de TVA (« Non ! » sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS).

M. Inaki Echaniz. C'est faux !

M. Roland Lescure, ministre. Au moment où nous avons entamé la baisse de la CVAE, nous avons décidé – par un amendement, me semble-t-il, déposé par des parlementaires, à l'Assemblée ou au Sénat – de tout compenser en une fois, plutôt qu'à chaque baisse. Nous avons donc donné de la visibilité.

M. Tristan Lahais. Et la dynamique ?

M. Roland Lescure, ministre. Ce sont des recettes qui sont globalement assises sur la même chose : la valeur ajoutée.

M. Tristan Lahais. Globalement !

M. Roland Lescure, ministre. La TVA est moins volatile que la CVAE : certaines années, c'est plutôt favorable à la TVA, d'autres années, c'est le contraire. Voici les chiffres de 2023 : + 11 % de recettes de TVA liées à l'inflation, moins pour la CVAE. Vous pourrez, dans le cadre d'une mission d'information, tenter d'évaluer tout cela ; je pense que cela en vaut la peine.

Dire, aujourd'hui, que baisser les impôts de production ne sert à rien, c'est une contrevérité.

M. François Ruffin. Mais non !

M. Roland Lescure, ministre. Nous sommes dans le top 2 des impôts de production en Europe, juste derrière la Suède. (*« Et alors ? » sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Les entreprises en France payent 50 % d'impôt de production de plus que la moyenne européenne et cinq fois plus que les entreprises allemandes.

Le député Pierre Cazeneuve l'a bien dit : cette suppression de la CVAE bénéficiera à plus de 300 000 entreprises, un quart d'entre elles étant des entreprises industrielles – je pense que MM. Lahais et Sansu y seront sensibles. Les PME et les ETI nous le demandent – peut-être pas à vous. Quand je discute avec les responsables de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), ils m'en parlent, y compris au niveau local.

Mme Sandrine Rousseau. Ils ne nous disent pas la même chose !

M. Roland Lescure, ministre. Cette baisse des impôts de production est bonne pour le tissu productif domestique et elle est particulièrement profitable au tissu industriel. Je donne donc un avis défavorable aux amendements de suppression et j'espère être suivi.

M. Pierre Cazeneuve. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à Mme Marianne Maximi.

Mme Marianne Maximi. Le premier des scandales, c'est le fait de ne plus verser la CVAE aux collectivités. Sous la Macronie, vous avez retiré toute forme de souveraineté aux collectivités locales, les empêchant de percevoir des recettes et de conduire des politiques publiques. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

En second lieu, cette suppression progressive de la CVAE annulera les mesures de taxation sur les grandes entreprises que nous venons d'adopter.

M. Inaki Echaniz. Eh oui !

Mme Marianne Maximi. La suppression de la CVAE que vous prévoyez entraînera entre 1,1 et 1,3 milliard d'euros de perte de recettes fiscales, soit à peu près le rendement de la taxe sur les holdings qu'on examinera peut-être à l'article 3, je l'espère avant Noël. Ainsi, ce que vous prenez aux plus riches d'une main, vous le leur rendez de l'autre !

Troisièmement, depuis 2021, les réformes successives de Macron ont supprimé plus de 10 milliards d'euros par an d'impôts de production. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Vincent Caure. Comment parlez-vous du Président !

Mme Marianne Maximi. J'en parle comme je veux, je vous remercie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Dans une étude publiée le 17 octobre, l'IIPP souligne une absence de résultats significatifs, sur l'activité ou l'investissement, de cette manne financière rendue aux grandes entreprises.

Vous nous ferez sans doute pleurer encore une fois, mais la CVAE ne concerne que les entreprises réalisant plus d'un demi-million d'euros de chiffre d'affaires. Cette suppression bénéficiera 517 fois plus aux grandes entreprises qu'à la moyenne des autres entreprises. (*Mêmes mouvements.*)

M. Pierre Cazeneuve. Un chiffre d'affaires de 500 000 euros, c'est une boulangerie !

Mme Marianne Maximi. Les 150 plus grandes entreprises gagneront chacune 9 millions d'euros grâce à la suppression de la CVAE. C'est encore une nouvelle manière de subventionner massivement les grandes entreprises au détriment des finances publiques et en prélevant, par l'intermédiaire de la TVA, sur la consommation populaire. C'est une honte ! Pour notre part, nous avons déposé des amendements pour augmenter la CVAE. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexandre Loubet.

M. Alexandre Loubet. Je me demande dans quel monde vit une partie de cet hémicycle. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) La France est devenue un enfer fiscal pour les entreprises et pour les ménages. Près de 46 % de la richesse créée dans notre pays se retrouve fiscalisée,...

M. Nicolas Sansu. Socialisée !

M. Alexandre Loubet. ...tandis que les impôts de production sont, en France, deux fois plus importants que partout ailleurs en Europe. Le Rassemblement national soutient par conséquent toute baisse des impôts de production.

Mme Anne-Laure Blin. C'est faux !

M. Alexandre Loubet. Permettez-moi de m'indigner de certaines réactions, venues notamment de la gauche de cet hémicycle, gauche qui souhaite financer l'intégralité de ses lubies idéologiques et clientélistes sur le dos de la France du travail et sur le dos de nos entreprises. Permettez-moi de m'indigner également de l'aveuglement des députés macronistes : vous ne cessez de sauter sur vos chaises comme des cabris en vous réclamant de la politique de l'offre que vous prétendez avoir menée – cette politique, en fait, n'existe pas, tant elle a été neutralisée par votre frénésie normative. D'un côté, vous avez baissé la fiscalité de près de 20 milliards d'euros sur nos entreprises, de l'autre, vous les avez plombées de plus de 30 milliards d'euros, depuis 2017, par le coût des normes qui pèsent sur elles.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Prenez votre carte de fidélité au Medef !

M. Alexandre Loubet. C'est un véritable « impôt paperasse » (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR*) qui, en plus d'asphyxier le quotidien de nos entreprises, étouffe totalement leur compétitivité.

Un conseil, monsieur le ministre (*« Stop ! » sur les bancs des groupes SOC et EcoS*) : pour un véritable choc de compétitivité dans notre pays, appliquez les propositions du RN. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN.*) Commencez par supprimer la CFE, puis la CVAE et la C3S ! Mettez fin à

votre inflation normative délirante qui entrave notre compétitivité ; surtout, baissez massivement les factures énergétiques en rétablissant un prix forcé de l'électricité, ce qui ne coûtera pas un seul centime au contribuable. Vous faites payer l'électricité à nos entreprises un prix deux fois et demie supérieur à son coût de production : il est absolument intolérable de priver la France de cet avantage comparatif dans la compétition européenne. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

M. Jean-René Cazeneuve. Nous venons d'augmenter de 6 milliards d'euros les impôts que paient les entreprises ; il est peut-être temps de s'arrêter. (*Protestations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

M. Benjamin Lucas-Lundy. Vous ne nous arrêtez pas !

M. Jean-René Cazeneuve. Depuis le début de l'après-midi, j'entends les Insoumis et leurs sous-traitants de gauche répéter que l'économie se porte mal, que l'emploi industriel recule et que les investissements baissent. Or ils ne suggèrent que d'augmenter les impôts, comme si cela allait régler le problème, quand cela va bien évidemment l'aggraver ! (*Mme Anna Pic s'exclame.*)

Pour les collectivités territoriales, la CVAE a été remplacée par la TVA : impôt beaucoup plus prévisible, plus stable et dont les recettes ont significativement augmenté, contrairement à ce que vous prétendez : de 3,7 % en 2023 et de 4,5 % en 2024.

M. Antoine Léaument. Mais non !

M. Jean-René Cazeneuve. Vous appuyez votre critique des aides aux entreprises sur les fameux 210 ou 211 milliards mentionnés par le rapport du Sénat, rapport qui est probablement un des pires rapports qu'un parlementaire ait pu rendre ces dernières années, rapport qui met dans un même panier des choux et des carottes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Nicolas Sansu. C'est une honte de dire cela !

M. Jean-René Cazeneuve. Prenons un exemple : la baisse de la TVA pour les restaurateurs est comptée comme une des plus importantes aides aux entreprises. Mais en est-ce vraiment une ? N'est-ce pas plutôt ce qui permet au petit restaurateur du Gers de proposer à tout le monde un menu à 15 euros ? (*Vives protestations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) Vous voudriez augmenter la TVA pour tous les restaurateurs français ? Est-ce cela que vous voulez ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Antoine Léaument. Vous prenez vraiment les gens pour des imbéciles !

Mme la présidente. La parole est à M. François Ruffin.

M. François Ruffin. Vous poursuivez avec cet article un suicide budgétaire. Vous avez creusé le déficit à la pelleuse – comme jamais – tout en donnant au pays, à la gauche en particulier, des leçons de responsabilité. Dès le premier mandat Macron, ça a été la fin de l'*exit tax*, la *flat tax* et la fin de l'impôt de solidarité sur la fortune. Aussitôt après le covid-19, ça a été la fin de la taxe d'habitation et, surtout, la baisse de l'impôt sur les sociétés et celle de la CVAE.

M. Paul Midy. Que des bonnes nouvelles !

M. François Ruffin. Pour quels effets, sinon des effets injustes ? Les TPE et les PME n'étaient de toute façon pas concernées et n'y ont rien gagné ; tous les bénéfices ont été concentrés sur les grandes entreprises de notre pays.

M. Paul Midy. Et les 2,5 millions de chômeurs en moins ?

M. François Ruffin. Le coût de la baisse des impôts de production, l'année prochaine, sera de 1 milliard d'euros – un coût dix fois plus élevé que celui de la suspension de la réforme des retraites. Il sera de 3 milliards d'euros en 2027 – deux fois plus que celui de la suspension de la réforme des retraites cette année-là.

M. Paul Midy et M. Sylvain Maillard. C'est faux !

M. François Ruffin. Cette politique est également inefficace : l'industrie est passée sous la barre des 10 % et, selon le rapport de l'IPP publié ce mois d'octobre, la baisse des impôts de production n'a eu aucun effet sur les exportations. Pourquoi ? Parce que la baisse de la CVAE n'a été accompagnée d'aucun ciblage, comme, du temps de François Hollande, lorsqu'a été créé le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Qui en bénéficie le plus ? La grande distribution, la finance et les assurances. Parler d'impôt de production est un mensonge : il n'est pas ciblé sur l'industrie mais généralisé à toute l'économie, avec un effet de saupoudrage.

Vous poursuivez donc une politique qui a déjà échoué pendant huit ans, politique à la fois injuste, coûteuse, ruineuse et inefficace. Bravo de continuer, toujours dans une même direction, le suicide budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Liger.

Mme Marie-Christine Dalloz. Il faut prendre seulement un pour et un contre, sinon ça va s'éterniser !

M. Thierry Liger. Je viens d'entendre que la somme de 500 000 euros de chiffre d'affaires serait un chiffre d'affaires de PME ou de TPE : une telle somme est pourtant ridicule pour une TPE ou une PME ! Ce n'est pas avec ce chiffre d'affaires que vous allez embaucher dix personnes ni que vous allez grandir.

M. Pierre Cazeneuve. C'est une boulangerie !

M. Thierry Liger. Une petite boulangerie ! Les TPE et les PME, bien entendu, sont concernées par la CVAE – c'est une erreur que d'affirmer le contraire.

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Tavel, pour un rappel au règlement.

M. Ian Boucard. Allez, on arrête !

M. Matthias Tavel. Sur le fondement de l'article 70, alinéa 5 de notre règlement. Notre collègue Jean-René Cazeneuve s'est livré à une provocation grossière contre un rapport sénatorial ; or notre règlement dispose que l'on ne provoque pas les assemblées prévues par notre Constitution, monsieur Cazeneuve ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Oui, le rapport de Fabien Gay, qui pointe les 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, fait honneur au Sénat (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR*), il fait

honneur... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Les députés du groupe LFI-NFP et quelques députés du groupe EcoS applaudissent ce dernier.*)

Mme la présidente. Ça n'était pas un rappel au règlement.

La parole est à M. Stéphane Delautrette.

Mme Marie-Christine Dalloz. On va y passer la nuit !

M. Stéphane Delautrette. L'État, qui ne cesse de nous dire qu'il n'en a pas les moyens, s'impose par cet article une nouvelle dépense de 1,1 milliard, alors qu'il suit une logique d'économies à tout prix.

Vous rompez également le lien entre celui qui paye l'impôt et le territoire, ce qui est bien plus grave encore. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.*)

Vous vous gargarisez, enfin, de la dynamique de la TVA : « De quoi se plaignent les collectivités ? On va compenser leurs pertes par de la TVA et elles bénéficieront de sa dynamique. » En réalité, vous nous expliquez, de PLF en PLF, qu'il va falloir écrêter la dynamique de la TVA – si bien que les collectivités qui devraient en bénéficier en seront privées parce que l'État voudra se la réserver.

Voyez toute l'incohérence de votre proposition ! Nous sommes, évidemment, pour la suppression de cette mesure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Peu.

M. Stéphane Peu. J'approuve les propos de notre collègue Delautrette.

Je tiens également à souligner l'inélégance dont a fait preuve M. Cazeneuve en attaquant un rapport du Sénat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP et EcoS.*) Cette commission d'enquête, présidée par un sénateur Les Républicains avec un rapporteur communiste, n'a jamais mélangé les choux et les carottes (*Mêmes mouvements.*) Elle a simplement tenté de mettre au jour ce que Bercy et le gouvernement étaient incapables de faire savoir – le montant des aides publiques aux entreprises. (*Mêmes mouvements.*)

M. Paul Midy. Ce ne sont pas des aides !

M. Stéphane Peu. Elle n'a jamais prétendu que ces 211 milliards – chiffre qui n'était pas connu jusqu'alors et qui méritait de l'être – devaient être supprimés, mais que, d'une part, on était en droit d'attendre de la transparence, s'agissant d'argent public, et que, d'autre part, ces aides devaient être évaluées et soumises à conditions. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP, SOC et EcoS. – M. Laurent Wauquiez applaudit également.*) L'Assemblée nationale peut remercier le Sénat pour cet excellent travail qui nous permet de savoir un peu mieux où va l'argent public dans ce pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

M. Pierre Cordier. Merci aux sénateurs Les Républicains !

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Ian Boucard, pour un rappel au règlement.

M. Ian Boucard. Sur le fondement de l'article 100, alinéa 7 – sur l'organisation de nos débats. Ce débat est très intéressant mais nous pourrions avancer un peu plus rapidement en nous accordant sur un pour et un contre dans les prises de parole. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.*) Chaque groupe a eu un inscrit sur cet article et nous discutons à présent d'amendements de suppression qui sont de nouveau l'occasion, pour chaque groupe, de dire s'il est pour ou contre la CVAE. Tout le monde est si convaincant ici ! M. Peu ne convaincra pas M. Cazeneuve,...

M. Benjamin Lucas-Lundy. Qu'en savez-vous ?

M. Ian Boucard. ...qui lui-même ne convaincra pas M. Peu : c'est ainsi.

Si nous voulons donner un budget à notre pays d'ici une semaine, nous devons encore débattre de 2 967 amendements. Je vois bien que certains groupes ne veulent pas que la France ait un budget ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Vives exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*)

Article 11 (appelé par priorité - suite)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Au sujet de l'industrie, que les choses soient claires : sans suppression des impôts de production, particulièrement de la CVAE, il n'y aura pas de réindustrialisation du pays.

M. Nicolas Sansu. Ce n'est pas vrai !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Mais si ! L'industrie compte pour 25 % des recettes de la CVAE, alors qu'elle ne représente que 13 % de la valeur ajoutée. Il n'y aura pas de réindustrialisation sans disparition des impôts de production.

M. Julien Brugerolles. Il faut des protections aux frontières !

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 237, 1369, 2448, 2764 et 3274.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	327
Nombre de suffrages exprimés	326
Majorité absolue	164
Pour l'adoption	145
contre	181

(*Les amendements identiques n^{os} 237, 1369, 2448, 2764 et 3274 ne sont pas adoptés.*)

M. Sylvain Maillard. Très bien !

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements, n^{os} 2195, 2217, 2275, 2276, 2937, 3337 et 1022, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n^{os} 2276 et 2937 sont identiques.

La parole est à Mme Claire Lejeune, pour soutenir l'amendement n^o 2195.

Mme Claire Lejeune. Je voudrais signaler à M. Cazeneuve, qui prétendait tout à l'heure que nous n'avons que le mot de taxe à la bouche, que nous étudions la première partie du projet de loi de finances : s'il y a bien un moment pour parler de taxes, c'est celui-là ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Vous aurez à vous justifier, dans la discussion de la deuxième partie, consacrée aux dépenses, de cette insuffisance des recettes, insuffisance qui vous conduira à couper des budgets sur l'écologie, les services publics, l'école et la santé. On vous attendra au tournant !

Revenons-en à la suppression de la CVAE. Selon la politique macroniste, il faut absolument baisser les impôts de production pour dégager du chiffre d'affaires, stimuler les investissements, créer des emplois et soutenir les exportations. Sur chacun de ces quatre points, cependant, l'étude de l'IPP déjà citée nous apprend que la baisse des impôts de production, engagée depuis 2021, est sans aucun bénéfice. Du côté des coûts, en revanche, c'est un manque à gagner de 10 milliards d'euros – et les collectivités en payent le prix. M. le rapporteur général a affirmé que la suppression de la CVAE n'entraînerait pas de hausse de la TVA ; mais comment pouvez-vous alors, dans le même temps, avancer qu'il y aura une compensation à l'euro près ? Il faudra aller chercher quelque part cet argent : ce sont bien les Français, ce sont bien nos collectivités locales qui vont finir par payer pour les 10 milliards de recettes que vous allez supprimer.

M. Charles Sitzenstuhl. C'est faux !

Mme Claire Lejeune. Vous prétendez que la baisse de la CVAE bénéficie aux petites entreprises ; mais la suppression de la part régionale de la CVAE a bénéficié en réalité pour deux tiers aux 10 000 plus grandes entreprises concernées. Le rapport de l'IPP l'affirme : « Les entreprises plus grandes et plus intensives en capital en bénéficient le plus. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 2275, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire ; sur les amendements identiques n° 2276 et 2937, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire et par le groupe Écologiste et social ; sur l'amendement n° 3337, par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Aurélien Le Coq, pour soutenir l'amendement n° 2217.

M. Aurélien Le Coq. À quel moment allons-nous décider d'arrêter de faire dans ce budget des cadeaux fiscaux à celles et ceux qui n'en ont pas besoin ? (« Oh ! » *sur quelques bancs du groupe EPR.*) Pour lutter contre le déficit, le gouvernement, les groupes qui le soutiennent, et même le Rassemblement national – si l'on en croit le contre-budget de Marine Le Pen –, considèrent comme légitime de ponctionner 7 milliards sur la santé des Françaises et des Français. (« Quelle honte ! » *sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) Dans le même temps, tout le monde semble d'accord pour redonner de l'argent à des entreprises auxquelles nous avons déjà accordé 211 milliards de cadeaux fiscaux. C'est absolument insupportable !

Je ne crois pas que les Français acceptent que l'on donne autant d'argent à des entreprises qui ne sont pas de petites structures. En effet, la baisse de 15 à 4 ou 5 milliards des impôts de production a profité, pour les deux tiers, aux 10 000 plus grandes entreprises du pays. (*M. Pierre Cazeneuve s'exclame.*)

Et pour quels résultats ? Aucun ! L'Institut des politiques publiques le dit et l'écrit noir sur blanc : personne ne sait où est passé cet argent, et ces baisses d'impôt n'ont eu d'effet ni sur le comportement des directions d'entreprises, ni sur leur performance, ni sur l'investissement, ni sur l'emploi ou sur les salaires.

Par contre, on continue de grever les ressources de nos collectivités territoriales. Derrière ce que vous votez, il y a des communes, des départements – toutes nos collectivités – incapables de rénover le terrain de sport où les gamins jouent, l'école où ils vont tous les jours.

Voilà la réalité de votre politique : toujours plus pour celles et ceux qui en ont plein les poches, et toujours moins pour ceux qui luttent pour que les Français puissent vivre correctement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. François Piquemal, pour soutenir l'amendement n° 2275.

M. François Piquemal. La CVAE était un impôt de production perçu par les collectivités territoriales. Sa perte pour les collectivités a été compensée par une fraction de la TVA. Autrement dit, on fait désormais payer à tous ce qui était par les grandes entreprises – et pas n'importe lesquelles, nous l'avons déjà dit.

On parle depuis tout à l'heure de millions, voire de milliards d'euros. J'aimerais, pour celles et ceux qui nous regardent, évoquer les actions publiques, par exemple pour Toulouse Métropole, qui ne peuvent pas être menées faute de disposer de cet argent.

M. Emeric Salmon. On n'est pas en campagne pour les municipales, ici !

M. François Piquemal. En deux ans, on estime que votre décision de suppression progressive de la CVAE a entraîné une perte de 17 millions d'euros pour la collectivité, ce qui correspond à cinq rentrées scolaires avec des kits de fournitures gratuits pour tous les élèves, ou à huit années de cantine gratuite pour les familles les plus modestes de la métropole.

Voilà ce que représentent concrètement vos décisions budgétaires ; voilà comment elles se répercutent sur les services publics locaux.

Mme la présidente. La parole est à Mme Mathilde Feld, pour soutenir l'amendement n° 2276.

Mme Mathilde Feld. En 2019, la CVAE rapportait 15 milliards d'euros ; aujourd'hui, c'est 4 milliards. Autrement dit, 11 milliards ont disparu, soit l'équivalent du budget de la justice. Vous avez donc retiré des milliards aux services publics, mais aussi du pouvoir fiscal aux collectivités territoriales. Si l'on ajoute la sous-compensation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la disparition de la taxe d'habitation, alors, oui, on peut dire que vous avez ruiné les collectivités territoriales et anéanti leur pouvoir fiscal.

Vous prétendez que la fin de l'attribution de la CVAE aux collectivités est compensée par l'octroi d'une fraction de TVA, mais le montant de cette compensation a été arrêté en 2021, juste après le covid. Depuis, c'est ce montant – figé – qui sert de base, alors que la CVAE était un impôt dynamique.

Les collectivités sont désormais sous perfusion, et dépendantes du bon vouloir de l'État. Vous avez tué leur pouvoir de décision, leur capacité à développer localement des entreprises et un tissu économique.

En outre, la fin du pouvoir d'imposition des collectivités provoque un véritable cafouillage – c'est le cas pour la taxe d'aménagement. Cela ruine notamment les départements, qui ne peuvent plus financer les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Ils sont dans un état critique, et les cessations de paiements se multiplient un peu partout.

Pour conclure, l'Institut des politiques publiques souligne l'absence de résultats significatifs de la baisse de la CVAE sur le monde économique. La suppression de cet impôt ne devrait donc pas être pas une priorité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Tristan Lahais, pour soutenir l'amendement n° 2937.

M. Tristan Lahais. L'amendement propose le rétablissement partiel de la CVAE. Il ne fera pas consensus dans l'hémicycle, mais j'aimerais en profiter pour répondre aux propos que nous avons entendus sur les engagements que l'État aurait tenus envers les collectivités territoriales, visant à compenser les recettes perdues de CVAE et de taxe d'habitation.

Certes, ces recettes perdues ont été remplacées par l'octroi d'une fraction de TVA, mais, en réalité, elles ont surtout été remplacées par de la dette et du déficit supplémentaires. Vous pouvez toujours répondre que ces réformes ont été neutres pour les finances locales, mais qu'en est-il réellement ?

La dégradation de nos comptes publics pousse l'État à demander un effort aux collectivités territoriales. Cela se traduit par des prélèvements au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), par le gel de la fraction de TVA qui leur est affectée ou par l'imputation du coût des retraites des agents territoriaux sur les comptes des collectivités.

Depuis votre arrivée au pouvoir, votre politique à l'endroit des collectivités territoriales relève du travail mal fait – du bricolage : il fragilise les collectivités, mais il brise aussi le lien qui unissait jusqu'à maintenant les entreprises et les ménages aux autorités locales compétentes.

Enfin, si vous avez certes le droit de défendre vos convictions, de considérer que les impôts de production doivent être combattus pour stimuler l'activité économique, nous avons, pour notre part, le droit de regarder les faits et les résultats des politiques menées. Or, ces dernières années, de nombreuses études soulignent le faible impact de la suppression de la CVAE sur l'emploi et l'économie. C'est pourquoi nous plaçons pour que vous sortiez du dogme et que vous rétablissiez enfin un peu de justice fiscale. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexandre Loubet, pour soutenir l'amendement n° 3337.

M. Alexandre Loubet. Le Rassemblement national soutient la baisse des impôts de production, mais cet amendement va plus loin, en supprimant purement et simplement la CVAE dès le 1^{er} janvier 2026.

Tout d'abord, les impôts de production constituent la fiscalité sur les entreprises la plus injuste qui soit : ils taxent les entreprises simplement parce qu'elles existent, avant même qu'elles n'aient réalisé le moindre profit, et sans tenir compte de leur rentabilité réelle.

Ensuite, réduire cette fiscalité permet d'augmenter la compétitivité et de favoriser l'investissement et l'emploi.

Enfin, un réaligement compétitif s'impose au niveau européen : les impôts de production représentent près de 4 % du PIB en France, contre un peu plus de 2 % en moyenne dans l'Union européenne, et 0,9 % en Allemagne.

J'ajoute, chers collègues macronistes, que votre candidat à l'élection présidentielle de 2022, Emmanuel Macron, s'était engagé devant les Français à supprimer intégralement la CVAE sous deux ans. Quatre ans plus tard, nos entreprises continuent de payer cet impôt toxique !

M. Charles Sitzenstuhl. Vous n'avez pas voté pour lui !

M. Alexandre Loubet. Alors, plutôt que de distribuer quelques miettes en modifiant marginalement le taux maximal de CVAE de 0,28 à 0,19 %, respectez votre promesse électorale ; votez cet amendement pour ne pas trahir une fois de plus les engagements pris devant les Français lors de la dernière élection présidentielle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Benjamin Lucas-Lundy. Il est plus macroniste que les macronistes !

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 1022, je suis saisie par le groupe Droite républicaine d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. David Guiraud, pour un rappel au règlement.

M. David Guiraud. Sur le fondement de l'article 100, au nom de la bonne tenue des débats et pour nous permettre de mieux comprendre l'amendement déposé par le Rassemblement national – qui comporte plusieurs zones d'ombre.

Mme la présidente. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. David Guiraud. Je souhaite comprendre l'amendement du Rassemblement national.

Mme la présidente. Je le répète, ce n'est pas un rappel au règlement.

La parole est à Mme Virginie Duby-Muller, pour soutenir l'amendement n° 1022.

Mme Virginie Duby-Muller. La suppression de la CVAE est un engagement ancien, partagé sur tous les bancs...

M. François Ruffin. Non, non, non !

Mme Virginie Duby-Muller. ...car il s'agit d'un impôt de production qui pèse lourdement sur l'activité, avant même la réalisation de bénéfices.

Depuis 2023, cette suppression a été plusieurs fois annoncée, repoussée, puis reprogrammée. D'abord envisagée pour 2024, elle devait finalement intervenir d'ici à 2027, avant d'être reportée à 2030. Ces changements successifs ont créé un climat d'incertitude qui fragilise la confiance des entreprises dans la parole publique.

L'article 11 propose un nouveau calendrier par rapport à celui adopté l'an dernier, avec un rythme plus rapide mais toujours progressif. Or cette progressivité entretient le doute. Les entreprises, notamment industrielles, ont besoin d'un cadre fiscal clair, stable et durable pour investir, innover et planifier leurs activités sur plusieurs années.

C'est le cas des industries du décolletage, que vous connaissez bien, monsieur le ministre. Ce secteur, en raison de son haut niveau de valeur ajoutée, affiche un taux de valeur ajoutée deux fois supérieur à la moyenne nationale : 42 % contre une moyenne de 24 à 25 % dans l'industrie. (M. Laurent Wauquiez applaudit.)

Dans un contexte de ralentissement économique, la priorité devrait être de soutenir l'investissement productif et l'emploi au sein de nos territoires. Supprimer définitivement la CVAE dès le 1^{er} janvier 2026, c'est offrir une visibilité indispensable aux entreprises et affirmer notre volonté de renforcer la compétitivité de la France.

L'adoption de cet amendement serait un signal fort envoyé à nos entreprises, elles qui créent de la richesse et de l'emploi dans notre pays.

Mme Léa Balage El Mariky. Ces amendements sont rédigés par le Medef !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Tous ces amendements ont reçu un avis défavorable de la commission même s'ils sont de nature différente. Les amendements n^{os} 2195, 2217, 2275, 2276 et 2937 visent, d'une manière ou d'une autre, à revenir sur la disparition de la CVAE en jouant sur plusieurs paramètres.

Les amendements n^{os} 3337 de M. Tanguy et n^o 1022 de Mme Duby-Muller visent à accélérer la mise en œuvre de cette suppression, avec une différence notable : l'amendement de M. Tanguy propose de gager la suppression par la création d'une taxe additionnelle sur les transactions financières.

Je le confirme : la CVAE est un impôt nocif. Il est sans lien avec la productivité, et frappe particulièrement les entreprises qui font de faibles marges. Il touche aussi les activités à marges cycliques car il ne s'ajuste pas lorsque les profits diminuent. Les entreprises n'ont donc pas la capacité de s'adapter.

Cet impôt contribue à la désindustrialisation, que vous le vouliez ou non. Pourquoi les industries ont-elles disparu en France ? Ce n'est pas à cause du climat ou de l'ambiance générale ; C'est le résultat de conditions fiscales spécifiques à notre pays – une fiscalité trop lourde –, qui étouffent l'activité et l'économie.

Enfin, je répète : le produit de la CVAE n'est plus affecté aux collectivités territoriales. Il est donc faux de dire que sa suppression, si elle est décidée dans quelques minutes, pèsera sur les finances des collectivités.

Il est également faux de prétendre que la disparition de la CVAE conduira à une augmentation de la TVA. Cela ne figure nulle part dans le projet de loi de finances – et soyez certains que je suis vigilant sur tout ce qui concerne l'augmentation des taxes et impôts. On peut être pour ou contre la suppression de la CVAE, mais encore faut-il s'appuyer sur de bons arguments, ce qui n'est pas le cas ici. Avis défavorable. (Mme Constance Le Grip applaudit.)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Ce qui pose question, c'est moins l'augmentation de la TVA que ce à quoi elle sert. (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.) En 2017, de mémoire, 70 % des recettes de la TVA allaient au budget de l'État ; aujourd'hui, c'est moins de 50 %, tout simplement parce qu'elles servent à compenser les exonérations, la CVAE ou encore la taxe d'habitation. Nous sommes de plus en plus biberonnés à la TVA, l'impôt le plus injuste qui soit.

Ces recettes manquent à l'État, et c'est particulièrement problématique en période de reflux de la TVA – lorsqu'elle est dynamique, comme elle l'a été pendant quelques années, ce manque est relativement indolore. Cette compensation est donc un vrai problème.

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas-Lundy, pour un rappel au règlement.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Il se fonde sur l'article 27 de la Constitution, qui dispose que tout mandat impératif est nul. Or la presse a révélé ce matin que les amendements de notre collègue Duby-Muller étaient des copier-coller des propositions du Medef. (Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Exclamations sur les bancs des groupes DR et EPR.)

M. Jean-François Coulomme. C'est la vérité !

Mme Virginie Duby-Muller. N'importe quoi ! Et les vôtres, ils viennent d'où ?

M. Benjamin Lucas-Lundy. Je trouve qu'aux yeux de la France qui travaille, cela constitue une drôle de conception du travail parlementaire...

Mme la présidente. Ce n'est pas un rappel au règlement, monsieur le député.

La parole est à M. le ministre pour donner l'avis du gouvernement sur ces amendements.

M. Roland Lescure, ministre. Plusieurs des amendements présentés visent à revenir sur la baisse de la CVAE que nous proposons pour l'année 2026, certains proposant même un large retour en arrière, au niveau qui prévalait avant qu'on amorçe la baisse ; d'autres, au contraire, envisagent plutôt d'accélérer le mouvement. Ils sont donc de nature très différente.

Je ne reviendrai pas sur les raisons pour lesquelles nous sommes convaincus que cette baisse est une bonne chose pour les territoires, l'industrie et l'emploi, en particulier pour les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire. Comme j'ai entendu beaucoup de chiffres, permettez-moi de vous fournir quelques données qui, je l'espère, mettront un terme au débat.

Ceux qui sont hostiles à l'article arguent que 10 000 grandes entreprises bénéficient de deux tiers des recettes. Mais 10 000 entreprises, ce ne sont pas juste les grandes entreprises. Je vous rappelle que, tout à l'heure, vous avez voté une surtaxe sur l'IS qui rapporte 6 milliards d'euros et qui concerne 440 entreprises. Les grandes entreprises en France se comptent donc en centaines. Parmi les 10 000 entreprises que vous mentionnez, il y a des entreprises de taille intermédiaire, qui font vivre vos départements et dont j'espère que vous êtes fiers lorsqu'elles créent de la valeur ajoutée pour vos salariés, vos administrés et vos électeurs. J'insiste vraiment, 10 000 entreprises, ça fait beaucoup d'entreprises.

M. Alexandre Dufosset. Sur combien d'entreprises, monsieur le ministre ?

M. Roland Lescure, ministre. Il y a en France énormément de PME, pas mal de grandes entreprises...

Mme Alma Dufour. Combien ?

M. Roland Lescure, ministre. ...mais nous avons un problème avec les entreprises de taille intermédiaire. Or aujourd'hui, les recettes de la CVAE proviennent pour 35 % des grandes entreprises, pour 21 % des PME et pour 41 % des entreprises de taille intermédiaire. Cela veut dire que la CVAE est essentiellement payée par des entreprises dont on regrette tous qu'il n'y en ait pas assez.

Mme Frédérique Meunier. Voilà !

M. Roland Lescure, ministre. N'oublions pas que cela fait des années maintenant que les collectivités locales sont compensées à l'euro près. On peut certes discuter de la dynamique des recettes concernées, mais cela veut quand même dire que c'est l'État qui a pris sur lui – et M. le président Coquerel nous le reproche – de soutenir le développement des entreprises industrielles dans certains territoires moins bien dotés que d'autres – déséquilibres que vous avez été plusieurs à soulever.

Mme Alma Dufour. Ça va, il n'y a quand même pas une différence colossale !

M. Roland Lescure, ministre. Cela étant, supprimer la CVAE dès l'an prochain me paraît excessif, et je suggérerai donc à Mme Duby-Muller et à M. Loubet de retirer leurs amendements. Même si nous sommes d'accord sur la direction à prendre, cette suppression représenterait un coût de 4 milliards – 2,5 milliards en 2026 et 1,5 milliard en 2027 –, sachant que nous avons un peu de mal à trouver des recettes ces temps-ci.

N'oublions pas que nous venons d'augmenter les impôts sur les grandes entreprises pour un montant de 6 milliards et que nous proposons ici une baisse de l'ordre de 1,3 milliard sur un plan comptable, ce qui équivaut à 1,1 milliard après l'IS. Tout cela me semble assez raisonnable et nous maintient dans la bonne direction, même si nous sommes légèrement en retard par rapport à ce qui avait été initialement prévu. C'est donc une demande de retrait pour les amendements n^{os} 3337 et 1022, et un avis défavorable pour les autres.

Mme la présidente. Chers collègues, je suis un peu ennuyée et vous appelle à faire preuve de responsabilité. Vous êtes très nombreux à souhaiter que les débats aillent plus vite, or j'ai sept demandes de prise de parole sur ces amendements. Je propose donc qu'à partir de maintenant, nous nous limitions à deux interventions pour et deux contre. Certains ne seront pas contents, mais je vais prendre les premiers inscrits.

La parole est à M. Pierre-Yves Cadalen.

M. Pierre-Yves Cadalen. Dans ces débats autour de la CVAE, l'extrême droite, avec son amendement déposé par Jean-Philippe Tanguy, montre son vrai visage, son visage historique, un visage souriant pour la bourgeoisie et le capital. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Le visage de l'extrême droite, c'est celui du parti de l'argent,...

M. Emeric Salmon. On n'est pas dans un meeting !

M. Pierre-Yves Cadalen. ...qui vient d'essayer d'accélérer la réalisation d'une promesse d'Emmanuel Macron, la suppression de la CVAE, pour le bénéfice de moins de 10 % de nos entreprises. Et lorsque je vous entends dire que 500 000 euros, c'est le chiffre d'affaires d'une petite boulangerie, je me dis que nous ne devons pas fréquenter les mêmes, car le chiffre d'affaires moyen des boulangeries de ce pays est de l'ordre de 300 000 euros. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

En outre, Jean-Philippe Tanguy finance sa mesure par une taxe additionnelle à la taxe sur les transactions financières. Rappelons que le produit de cette dernière était auparavant fléché vers l'aide publique au développement et la solidarité internationale. Avec son dispositif, Jean-Philippe Tanguy souhaite désormais la rediriger vers les banques, les assurances et les grandes enseignes commerciales.

Le Rassemblement national n'est pas un parti qui défend le peuple ; le Rassemblement national n'est pas un parti qui défend les intérêts de la majorité sociale ; le Rassemblement national ferait bien de se renommer le Rassemblement des nantis : voilà ce que vous êtes ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Jean-François Coulomme. Le Rassemblement capital !

M. Emeric Salmon. Quel rapport avec l'amendement ?

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Didier Berger.

M. Jean-Didier Berger. Interrogeons-nous sur la cohérence des uns et des autres. La gauche assume une certaine cohérence en ayant décidé d'étouffer tout ce qui bouge dans notre pays,...

Un député du groupe SOC. Quelle rengaine !

M. Jean-Didier Berger. ...d'étouffer les entreprises, de tout taxer, tout le temps ; c'est formidable !

M. Ian Boucard. C'est bien résumé !

M. Jean-Didier Berger. La Droite républicaine, pour sa part, a décidé de s'opposer à toutes les augmentations d'impôt dans le pays le plus taxé au monde, ce qui est également une position cohérente. En revanche, j'ai du mal à comprendre la cohérence du Rassemblement national (*Exclamations sur les bancs du groupe RN*), qui a décidé de taxer les Français sur les pensions alimentaires, qui a refusé de supprimer la surtaxe sur l'IS lorsqu'il était encore temps de le faire, qui a voté avec La France insoumise la création d'un impôt universel et qui veut taxer les entreprises, tout en faisant mine, ici, de vouloir alléger leurs charges. Mais ne vous inquiétez pas, les Français vous regardent, les chefs d'entreprise aussi, et ils savent à quoi s'en tenir !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

M. Jean-Paul Mattei. Une chose est claire : je suis contre l'ensemble de ces amendements. On peut évidemment se faire plaisir en imaginant de supprimer tous les impôts, mais souvenons-nous que, lorsqu'en 2009 il a été décidé de supprimer la taxe professionnelle, il a fallu ramer pour trouver une solution de remplacement.

M. Jean-Paul Lecoq. C'est sûr !

M. Jean-Paul Mattei. On a créé la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises – qui existe toujours – et de la fameuse CVAE, dont je confirme qu'elle va à l'État, les collectivités percevant une compensation. On oublie un peu vite que les entreprises acquittent aussi la taxe foncière sur les propriétés bâties – avec un débat sur les valeurs locatives.

L'article 11 est un article de compromis. Quand vous serez au pouvoir (*L'orateur s'adresse aux députés du groupe RN. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP*), même si je ne l'espère pas,...

M. Pierre Cordier. Jean-Paul Mattei a déjà acté que le RN serait au pouvoir !

M. Emeric Salmon. Le visionnaire Jean-Paul Mattei !

M. Jean-Paul Mattei. ...vous serez bien obligés de faire des compromis et de trouver des équilibres. C'est d'ailleurs vrai pour tout le monde ; dans la vie, il faut faire des compromis. L'article 11 en est un, parce qu'il est vrai que les entreprises souffrent, dans une certaine mesure, de cette taxe.

J'ajoute que la suppression de la taxe d'habitation a constitué une vraie mesure en faveur du pouvoir d'achat de tous les contribuables français et que l'ensemble des communes ont été compensées à l'euro près, avec une base locative dynamique – ayant été maire d'une commune rurale pendant seize ans, je peux en témoigner. Au fil des changements fiscaux, on adapte la gestion communale, et je ne partage pas votre vision catastrophiste du budget des communes. On peut gérer correctement une commune, continuer à investir, sans que cela empêche de faire acte de solidarité envers notre gouvernement.

Mme la présidente. La parole est à M. François Ruffin.

M. François Ruffin. Vous justifiez la baisse, puis la suppression de la CVAE, au nom de la sauvegarde de l'industrie, mais seuls 25 % des milliards d'euros que perdra l'État iront à l'industrie. En d'autres termes, sur une perte de 4 euros de CVAE, seul 1 euro est regagné par cette dernière. Pour le reste, cela profite avant tout à la grande distribution, aux assurances et à la finance. Cela signifie que, comme pour le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, il n'y a aucun ciblage, et se borner à baisser la CVAE pour aider l'industrie relève de la paresse politique et intellectuelle.

D'autres solutions sont possibles : premièrement, des aides publiques ciblées en direction des ETI, des PME et des TPE. On sait que quand on donne 1 million d'aides publiques à une TPE ou à une PME, cela crée treize emplois, contre 0,6 pour une firme, soit un rapport de 1 à 20. Deuxièmement, des protections douanières, plutôt que des accords de libre-échange tous azimuts, et un *Buy French Act* pour réserver la commande publique aux industries nationales. Troisièmement, des tarifs de l'électricité maîtrisés : alors que nous produisons notre électricité, les fluctuations du marché de

l'énergie européen nous pénalisent. Quatrièmement, la mobilisation du capital national : où est le livret Barnier destiné à l'industrie ? Il a été abandonné.

Enfin, monsieur Juvin, si nos industries ont disparu, c'est parce que, pendant quarante ans, nous avons eu des dirigeants politiques et des décideurs économiques qui ont considéré que l'industrie, ça puait, ça pollue, ça appartenait au passé et qu'il fallait s'en débarrasser. Et, de fait, on s'en est débarrassé. Le rapport de M. Olivier Lluansi, commandé par le président de la République, préconise de fonder la réindustrialisation d'abord sur les TPE, les PME et les ETI. Or ce n'est pas ce qui est fait aujourd'hui, du fait d'une absence de ciblage.

(Les amendements n° 2195 et 2217, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2275.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	266
Nombre de suffrages exprimés	266
Majorité absolue	134
Pour l'adoption	104
contre	162

(L'amendement n° 2275 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° 2276 et 2937.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	264
Nombre de suffrages exprimés	264
Majorité absolue	133
Pour l'adoption	101
contre	163

(Les amendements n° 2276 et 2937 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 3337.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	261
Nombre de suffrages exprimés	260
Majorité absolue	131
Pour l'adoption	98
contre	162

(L'amendement n° 3337 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1022.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	258
Nombre de suffrages exprimés	254
Majorité absolue	128
Pour l'adoption	98
contre	156

(L'amendement n° 1022 n'est pas adopté.)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quinze, est reprise à dix-huit heures trente.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Je suis saisie de deux amendements, n° 2848 et 2850, pouvant faire l'objet d'une discussion commune.

La parole est à Mme Anne Stambach-Terrenoir, pour soutenir l'amendement n° 2848.

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Nous proposons que la compensation de la suppression de la CVAE soit calculée en fonction de l'année 2023 et pas des années 2020 à 2022, marquées par l'épidémie de covid et, par conséquent, une conjoncture économique très défavorable. L'arnaque qu'on nous propose est dénoncée par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et par Départements de France.

La suppression de la CVAE profitera seulement aux plus grandes entreprises, à qui on ne demande jamais rien en contrepartie des aides publiques qu'elles peuvent percevoir.

M. Pierre Cazeneuve. Mais non ! Ce n'est pas vrai !

Mme Anne Stambach-Terrenoir. Selon le rapport de l'IPP paru le 20 octobre dernier, la baisse des impôts locaux – dont la CVAE – n'a permis aucune stimulation de l'économie, mais a créé un manque à gagner pour l'État. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) En outre, la note de conjoncture sur les finances locales de La Banque postale de 2025 indique qu'en quinze ans, la trésorerie des collectivités locales n'a jamais été aussi faible.

Les collectivités territoriales sont les acteurs de première ligne dans l'application des politiques écologiques. La suppression de la CVAE fera diminuer les investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments : elle conduira à laisser les locataires et les enfants souffrir du froid et de la chaleur dans les passoires thermiques que sont les logements sociaux et les écoles, et fournira aux collectivités territoriales une excuse pour saccager ce qu'elles estiment accessoire, la culture par exemple. À Toulouse, le maire organise déjà un véritable massacre : des théâtres et des compagnies de renom sont à deux doigts de mettre la clé sous la porte, les artistes visuels sont pris à la gorge, les maisons des jeunes et de la culture (MJC) sont contraintes de déprogrammer des activités et les bibliothèques ferment. Voilà le résultat de vos votes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 2848, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Cazeneuve. Nous pourrions n'accepter qu'une intervention pour et une contre, afin d'accélérer les débats. J'ai moi-même beaucoup pris la parole depuis le début de l'examen du PLF, je le reconnais, mais nous avancerions plus rapidement en limitant, comme le propose le groupe EPR, les prises de parole.

Mme la présidente. Merci de votre proposition, nous ferons en sorte de nous y tenir.

Article 11

(appelé par priorité - suite)

Mme la présidente. La parole est à Mme Alma Dufour, pour soutenir l'amendement n° 2850.

Mme Alma Dufour. Dans le débat sur la CVAE, plusieurs motifs se dégagent ; assez désolants, ce sont les mêmes que nous avons distingués dans le débat relatif au crédit d'impôt services à la personne (Cisap).

D'abord, votre fâcheuse tendance à toujours vous cacher derrière les TPE-PME pour protéger les plus gros. Certains ont soutenu que le chiffre d'affaires moyen d'une boulangerie était de 500 000 euros, mais s'ils avaient lu la loi, ils sauraient que les entreprises dont le chiffre d'affaires s'établit entre 100 000 et 500 000 euros ne paient pas la CVAE. M. Lescure a d'ailleurs confirmé que 10 % seulement des entreprises bénéficieraient de l'annulation de cette cotisation.

Vous vous cachez ensuite derrière l'industrie pour protéger d'autres acteurs économiques, notamment ceux des secteurs de la logistique, de la banque, des télécommunications et de l'information. En l'occurrence, la contribution cumulée des secteurs de la banque et des télécommunications équivaut à celle de l'industrie – 25 % du total du produit la CVAE.

À vous entendre, monsieur Lescure, les ETI sont en grande difficulté, mais quand je vous ai proposé de leur garantir à nouveau le tarif bloqué de l'électricité, vous m'avez répondu vertement qu'elles n'avaient pas besoin d'un coup de pouce, qu'elles s'en sortaient très bien et que les aider reviendrait à aider les riches. Je vous avais également demandé de plafonner les loyers commerciaux payés par les ETI, particulièrement dans le secteur de l'habillement, qui accuse, dans les dernières années, une perte nette de 60 000 emplois. Vous vous y êtes refusé.

Les ETI, vous ne les aimez que lorsqu'elles servent à protéger les grands groupes.

Enfin, j'ai l'impression que vous avez le milliard à géométrie variable. Quand il parle du RSA, qui coûte 12 milliards d'euros par an à l'État, M. Macron dit que ça représente un « pognon de dingue ».

M. Pierre Cordier. Le RSA, ce sont les départements qui le financent.

Mme Alma Dufour. En revanche, envisager la suppression de la CVAE, qui représenterait 16 milliards de recettes en moins – dont 30 % au bénéfice des grands groupes – ne vous pose aucun problème. Vous ne voulez pas faire d'économies, nous l'avons constaté hier, lorsque nous avons débattu du Cisap.

Je ne sais plus quoi vous dire au sujet de l'industrie,...

M. Pierre Cordier. Ne dites rien, alors !

Mme Alma Dufour. ...dont vous n'avez toujours pas compris le problème. Les 2,5 millions d'emplois industriels que nous évoquions ont disparu bien avant la suppression de la CVAE. Ce qui nous manque aujourd'hui, c'est du protectionnisme.

Le groupe Renault a perçu 300 millions d'aides publiques cette année, mais continue de délocaliser sciemment toutes ses lignes de production françaises en Chine. Arrosez ces grandes entreprises tant que vous voulez : tant que vous ne les contraindrez pas, le pays ne connaîtra pas de développement industriel.

Dans cette stratégie qui nous envoie dans le mur, le RN est votre marchepied. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. La CVAE est un impôt dont le montant fluctue d'une année à l'autre. Il ne serait absolument pas logique d'évaluer son rendement pendant une seule année : il faut l'évaluer pendant un cycle complet.

Afin de vérifier les vertus supposées ou les défauts – avérés – de la CVAE, j'ai consulté la chronique de son rendement pendant l'année de l'épidémie de covid et pendant celle qui l'a précédée. En 2020, année marquée par une très faible activité en France, la CVAE a rapporté 19,5 milliards, alors qu'elle avait rapporté 18,9 milliards en 2019. Cela montre bien qu'elle procure des recettes qui ne sont pas liées à l'activité des entreprises. J'espère pouvoir dire bientôt, en parlant au passé, que c'était un impôt peu vertueux au regard de l'activité économique.

M. Bastien Lachaud. Quel était son rendement en 2021 ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. En 2021, la part régionale de la CVAE avait déjà été supprimée. Il est donc normal que son rendement ait diminué entre 2020 et 2021.

M. Bastien Lachaud. Voilà !

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. David Guiraud.

M. David Guiraud. On arrive au terme de cette discussion sur la CVAE et parmi les groupes qui soutiennent la disparition de cet impôt – le bloc macroniste ou celui du Rassemblement national –, aucun n'assume d'aider les industries avec l'argent de la consommation populaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*)

M. Thierry Tesson. Lâche-nous un peu !

M. David Guiraud. J'ai lu les amendements du Rassemblement national tendant à supprimer la CVAE dès 2026 : c'est un vrai festival, ses députés sont plus macronistes que les macronistes ! (*Mme Marine Le Pen mime un joueur de violon.*) Voilà donc les nouveaux habits de M. Bardella, les habits de la finance et de l'entrepreneuriat !

Ces amendements ont quelque chose de très bizarre : ils financent la suppression de la CVAE grâce à la TVA, à hauteur de 10 milliards, mais aussi grâce aux recettes de la taxe additionnelle à la taxe sur les transactions financières, à hauteur de 2,5 milliards. Cette dernière somme devra nécessairement être doublée pour financer intégralement le coût de la suppression de la CVAE, estimé à 15 milliards d'euros.

M. Thierry Tesson. On ne comprend rien !

M. David Guiraud. Quelque chose m'échappe encore : il me semble que vous vouliez déjà employer les recettes de la taxe additionnelle à la taxe sur les transactions financières pour financer la suppression d'autres impôts, notamment – j'ai lu vos amendements à ce sujet – le gel du barème de l'impôt sur le revenu.

Mme Marine Le Pen. C'est un gage !

M. David Guiraud. Boire ou conduire, il faut choisir ! Vous ne pourrez pas tout financer grâce à une même taxe, à moins que vous envisagiez de tripler, de quadrupler, voire de quintupler ses recettes. Une telle mesure ne nous déplairait pas, mais elle déplairait certainement à M. Bardella ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Labaronne.

M. Daniel Labaronne. Les Allemands n'ont pas de CVAE, mais ils ont peut-être plus d'entreprises que nous. Nous, nous avons la CVAE, mais nous nous inquiétons de la désindustrialisation. Posons-nous les bonnes questions !

Il faut d'ailleurs relativiser l'ampleur de la désindustrialisation. Dans une étude parue en mai 2025, l'Insee a estimé la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans la valeur ajoutée de l'ensemble des branches à 14,5 % pour l'année 2023. Il s'agit du bon indicateur pour mesurer le poids réel de l'industrie et il apparaît qu'en 2023, il avait retrouvé le niveau qu'il atteignait en 2008, avant la grande crise financière.

À ceux qui prétendent que notre action n'a pas permis la réindustrialisation du pays, l'Insee répond que notre politique de l'offre, que je continue à défendre, l'a au contraire favorisée. Si cette réindustrialisation n'est pas suffisante, un élan, un mouvement a au moins été enclenché.

M. Pierre Pribetich. C'est la méthode Coué !

M. Daniel Labaronne. Cette réindustrialisation a touché les territoires ruraux. Les responsables d'entreprises, notamment de PME, demandent la suppression de la CVAE, un impôt qu'ils jugent idiot parce qu'il taxe la valeur ajoutée avant même la création de profit. J'en veux pour preuve le communiqué de la CPME publié le 27 octobre : il nous encourage à poursuivre dans la voie de la suppression de cet impôt, totalement antiproduitif !

Nous voterons évidemment contre les amendements n^{os} 2848 et 2850. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n^o 2848.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	238
Nombre de suffrages exprimés	238
Majorité absolue	120
Pour l'adoption	87
contre	151

(L'amendement n° 2848 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2850.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	239
Nombre de suffrages exprimés	239
Majorité absolue	120
Pour l'adoption	158
contre	81

(L'amendement n° 2850 est adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements, n°s 2853 et 68, pouvant faire l'objet d'une discussion commune. Sur l'amendement n° 2853, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Aurélien Le Coq, pour le soutenir.

M. Aurélien Le Coq. Je veux continuer à défendre la CVAE et sa compensation, mais aussi prolonger les interrogations formulées par David Guiraud. Qui le Rassemblement national et Mme Le Pen défendent-ils vraiment ? (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes RN, EPR et DR.*) Calmez-vous, collègues macronistes : j'ai bien compris qu'il vous était difficile de supporter que l'on s'attaque à vos nouveaux amis, mais écoutez quand même la suite.

Oui, le Rassemblement national veut la suppression de la CVAE. Il veut donc offrir un nouveau cadeau de 4 milliards aux entreprises. La fin du versement du produit de la CVAE aux collectivités territoriales est compensée par la taxe sur la valeur ajoutée. Elle est donc compensée sur le dos des Françaises et des Français.

Le Rassemblement national veut faire des cadeaux aux plus riches. Pour cela, depuis le début de l'examen du budget, main dans la main avec les macronistes, il est prêt à saigner les Françaises et les Français. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.* – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.)

La CVAE est compensée par la TVA. Les transferts aux collectivités territoriales, qui étaient nuls en 2017, représentent désormais 50 milliards. Qui paie la TVA ? Les plus pauvres ! Elle représente 12,5 % de leurs revenus contre seulement 4,7 % pour les plus riches. Ce débat fait tomber le masque du RN ! (*Mme Marine Le Pen rit.*)

M. Emeric Salmon. On a voté votre amendement !

M. Pierre Cordier. Ils ont voté l'amendement Coquerel !

M. Aurélien Le Coq. Vous riez, madame Le Pen, mais à chaque fois que le RN fait des cadeaux aux plus riches, comme il l'a fait en refusant d'augmenter la CDHR ou l'IS et comme il vient de le faire avec la CVAE, on comprend de quoi est fait votre contre-budget. Pour compenser ces cadeaux, il y a le maintien du doublement des franchises médicales (*Protestations sur les bancs du groupe RN*), des coupes dans la santé, des suppressions de postes de professeurs dans les écoles, la disparition de la prime d'activité pour 100 000 personnes en situation de handicap... (*M. Jean-Philippe Tanguy s'exclame.*)

M. Sylvain Berrios. Quel est le rapport avec l'amendement ?

M. Aurélien Le Coq. Monsieur le député, vous pouvez crier mais vous êtes du côté des plus fortunés !

Mme la présidente. L'amendement n° 68 de M. Alexandre Portier est défendu.

Sur cet amendement, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Ces deux amendements visent à modifier la date de disparition de la CVAE. M. Le Coq est un peu taquin, puisqu'il propose de la repousser à 2100. Je donne rendez-vous en 2100 à ceux qui voient un lien entre désindustrialisation et CVAE ! La commission a émis un avis défavorable sur les deux amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Je soutiens l'amendement de M. Le Coq. La politique de baisse de la CVAE et de l'IS revient à réduire l'imposition des entreprises et à accentuer celle qui pèse sur le reste de la société.

J'aimerais revenir sur mon argumentaire de tout à l'heure pour le clarifier. Selon un rapport de l'OCDE de 2022, l'IS représente moins de 5 % de l'ensemble des recettes fiscales françaises. L'OCDE relève même que la France a connu la plus forte régression de son taux légal d'IS entre 2021 et 2022. Un cadeau énorme a été fait – et continue d'être fait – aux entreprises sans aucune contrepartie en termes de création d'emploi ou d'augmentation des salaires. Aujourd'hui – et c'est incompréhensible –, les entreprises sont plus aidées que les ménages ! Les travaux de l'économiste Anne-Laure Delatte démontrent que, lorsqu'on agglomère les aides directes, les baisses de TVA, les baisses d'impôts de production, les entreprises perçoivent deux fois plus d'aides que les particuliers ! Tout l'argent public que vous décidez de flécher sur les entreprises, vous l'avez enlevé aux ménages !

Le Rassemblement national continuera la même politique économique, puisqu'il propose de diminuer de 16 milliards les recettes sur les entreprises. Où va-t-il prendre cette somme ?

M. Laurent Jacobelli. L'immigration !

Mme Cyrielle Chatelain. Qui va la financer ? Supprimera-t-on les tarifs sociaux dans les cantines ou prélèvera-t-on ces recettes sur la santé ou sur l'éducation ? (*Mme Léa Balage El Mariky et M. Benjamin Lucas-Lundy applaudissent.*) Diminuera-t-on le nombre de professeurs ? Au fond, ces débats révèlent que les politiques économiques des macronistes et du RN sont les mêmes. La différence, c'est que le RN a le racisme en plus ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS et LFI-NFP. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl. Je veux m'exprimer contre ces amendements. En écoutant notre collègue Insoumis, je ne comprenais pas pourquoi il prenait de grands airs pour nous faire des déclarations enflammées, alors que, quelques minutes auparavant, un amendement venant des bancs de son groupe était passé grâce au vote du Rassemblement national. (« *Eh oui !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Sylvain Maillard. Vous êtes pris la main dans le sac !

M. Charles Sitzenstuhl. Franchement, je peine à comprendre le jeu de ping-pong qui a lieu dans cet hémicycle depuis cet après-midi. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Peut-être que les Insoumis étaient gênés mais le problème, c'est que ce n'est pas la première fois !

Mme Marianne Maximi. C'est vous qui reprenez les idées du RN !

M. Charles Sitzenstuhl. La semaine dernière en commission, déjà, un certain nombre d'amendements d'augmentation de la fiscalité venant des rangs de La France insoumise sont passés grâce aux voix du Rassemblement national – je le rappelle pour les journalistes qui expliquent que le Rassemblement national aurait changé de stratégie. Souvenons-nous aussi de l'examen du budget l'année dernière : des dizaines et des dizaines de milliards d'augmentations d'impôts venues de vos bancs, pesant à la fois sur les Français et sur les entreprises, ont été votées grâce aux voix de Mme Le Pen et de ses députés.

M. Emeric Salmon. Il s'agit des amendements en discussion ?

M. Charles Sitzenstuhl. Arrêtez de nous expliquer que vous n'avez rien à voir avec eux sur les sujets fiscaux parce qu'en réalité, vous n'êtes pas loin de penser la même chose : vous augmentez les impôts et la pression fiscale ! (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Benjamin Lucas-Lundy. Quel est le lien avec l'amendement ? Vous, vous avez fait la loi « immigration » avec le RN !

M. Charles Sitzenstuhl. Nous ne sommes pas dupes non plus des positions très opportunistes de l'extrême droite sur ces sujets : dès qu'il faut augmenter une taxe démagogique – nous y reviendrons au sujet de la TVA sur le luxe – ils sont là pour voter avec vous. Parfois, vous devriez peut-être même les remercier et les applaudir. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*) Les masques tombent. Les gens sérieux savent que vous leur devez beaucoup ! Personne n'est dupe !

M. Laurent Jacobelli. Il a été formé par Bruno Le Maire : tout est dit !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2853.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	261
Nombre de suffrages exprimés	260
Majorité absolue	131
Pour l'adoption	93
contre	167

(*L'amendement n° 2853 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 68.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	261
Nombre de suffrages exprimés	255
Majorité absolue	128
Pour l'adoption	90
contre	165

(*L'amendement n° 68 n'est pas adopté.*)

(*L'article 11, amendé, est adopté.*)

M. Benjamin Lucas-Lundy. CQFD !

Article 12 (appelé par priorité)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Nous ne soutiendrons pas l'article 12. Je me félicite de voir que le RN est vraiment au cœur de tous les débats : nous sommes à la fois l'objet de tous les désirs et de tous les rejets ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS.*)

Mme Sophie Taillé-Pollian. Aucun désir !

M. Jean-Philippe Tanguy. Cela me rappelle ma jeunesse : lors d'une de mes premières séances à l'Assemblée, j'ai dit que nous étions l'objet de vos passions tristes. Finalement, avec de tous vos lapsus révélateurs, vous honorez nos électeurs. Il est vrai que nous représentons le plus de Françaises et de Français. Chers collègues macronistes, vous avez forcément besoin de nos voix, de celles des Françaises et des Français que nous représentons, pour bloquer les pires dingeries. Vous étiez censés protéger les entreprises : vous leur avez ajouté 2 milliards d'IS, et ce, sans aucune raison, puisque vous allez continuer à augmenter la dépense !

J'en profite pour dire à nos amis, ou du moins à nos voisins, du groupe LR, que j'ai entendu la diatribe de Laurent Wauquiez sur les incohérences du Rassemblement national et de l'UDR. Je lui conseille de surveiller ses bancs, puisque cinq députés LR ont voté en faveur de ces 2 milliards d'IS supplémentaires et que cinq se sont abstenus ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Je comprends que vous soyez vraiment désireux d'avoir la cohérence du Rassemblement national : nous, nous votons en bloc, nous votons comme un seul groupe car nous avons un seul programme, une seule volonté et une seule cheffe : Marine Le Pen ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Inaki Echaniz, pour un rappel au règlement.

M. Inaki Echaniz. Sur le fondement de l'article 100, relatif à la bonne tenue de nos débats, je rappelle à monsieur Tanguy que, s'ils votent en bloc, c'est parce qu'ils sont le seul groupe à cumuler plus de quinze délégations... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et EcoS. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Ce n'est pas un rappel au règlement, monsieur le député !

La parole est à Mme Sabrina Sebaihi.

Mme Sabrina Sebaihi. Concentrons-nous sur l'article 12, relatif aux quartiers prioritaires des politiques de la ville (QPV). Je ne suis pas étonnée que le Rassemblement national les ignore et utilise son temps de parole pour autre chose !

C'est fou comme les temps changent ! Tout d'un coup, le gouvernement se souvient qu'il existe des quartiers populaires en France. Après des années à les matraquer, à supprimer les contrats aidés, à réduire les budgets de la politique de la ville, ...

M. Laurent Jacobelli. Très bien !

Mme Sabrina Sebaihi. ...à couper dans le fonds Vert, qui finançait la rénovation des écoles et des gymnases, voilà que vous découvrez qu'il faut soutenir l'activité économique. Quelle révélation, chers collègues !

Soyons sérieux, les quartiers n'ont pas besoin de miettes fiscales, ils ont besoin de justice sociale (*Mme Dieynaba Diop applaudit*), de transports publics, d'écoles qui tiennent debout, de logements dignes, de services publics présents et d'hôpitaux qui ne soient pas inondés, comme celui de Colombes l'était hier encore.

Ils ont besoin qu'on leur redonne de la dignité, pas seulement des exonérations pour quelques entreprises. Certes, prolonger les aides, c'est mieux que rien, me direz-vous ! Mais pendant que vous parlez de revitalisation économique, la pauvreté augmente, les loyers explosent et les services publics disparaissent. Nous défendons une autre vision, celle d'une égalité réelle des territoires, où chaque enfant aurait les mêmes droits et les mêmes chances, qu'il naisse à Nanterre, à Saint-Denis, dans le 16^e arrondissement de Paris ou à Cayenne. Je peux affirmer que nous en sommes encore très loin. Les quartiers populaires n'ont pas besoin d'un pansement fiscal sur les plaies sociales que vous avez ouvertes ; ils ont besoin que vous arrêtiez de démanteler l'État social, que vous cessiez de transformer la pauvreté en marché et que vous rendiez à leurs habitants la maîtrise de leur destin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 2537 rectifié, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Laurent Mazaury, pour le soutenir.

M. Laurent Mazaury. Cet amendement vise à supprimer l'alinéa 5 de l'article 12, qui prévoit une exonération d'impôt sur le revenu (IR) ou d'IS pour les contribuables qui reprennent ou créent des activités dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il existe pour les QPV, au niveau national comme au niveau local, un ensemble de mesures qui favorisent déjà l'installation et la reprise d'entreprises. Par ailleurs, la création de petits QPV, dont les limites ont été définies de façon ultracentralisée par l'État, généralement sans lien avec la réalité des territoires, a créé des distorsions de concurrence, voire favorisé la création de commerces peu désirables dans certains quartiers. Les mécanismes déjà existants sont largement suffisants et il n'y a pas lieu de favoriser davantage, non pas l'entreprise, mais l'entrepreneur qui gère de façon assez erratique ces petites et moyennes entreprises dans nos quartiers.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. La contrepartie de la suppression des zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE), c'est le maintien des aides dont bénéficiaient les entreprises dans ces territoires accusant, par définition, un retard économique. Considérant qu'on ne pouvait pas abandonner ces entreprises au risque de détruire l'activité économique déjà fragile dans les QPV, la commission a donné un avis défavorable à l'amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. L'article 12 ne vise pas à ouvrir de nouvelles lignes de budget pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville mais à simplifier, en les fusionnant, deux dispositifs : les zones franches urbaines (les ZFU) et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le classement en ZFU n'avait fait l'objet d'aucune révision depuis la création du dispositif en 1996 alors que certains quartiers devraient aujourd'hui en sortir et d'autres l'intégrer.

Désormais, lorsque vous débattrez de questions relatives à la politique de la ville, la nomenclature sera plus simple puisque, grâce à cet article, il n'existera plus qu'un dispositif.

Certaines entreprises – je ne parle pas d'entreprises individuelles – étaient exonérées d'impôt sur les sociétés dans les ZFU mais pas dans les QPV – la fusion corrige cette incohérence.

En outre, l'article prévoit d'entendre le champ des activités éligibles aux secteurs de la santé – infirmières, professions paramédicales – et de l'artisanat.

J'ajoute que cette fusion offrira une simplification qui profitera à tout le monde, y compris aux administrations chargées de gérer ces questions, qu'en 2026 elle n'aura aucun impact budgétaire et que, à terme, celui-ci sera inférieur à 100 millions – un montant assez faible.

Je vous propose de retirer votre amendement, et j'émets, à défaut, un avis défavorable.

J'en profite pour donner d'ores et déjà un avis favorable à toute la série d'amendements rédactionnels et de coordination déposés par M. le rapporteur général, qui arrivent juste après dans la discussion.

Mme la présidente. Sur l'article 12, je suis saisie par le groupe Ensemble pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. David Guiraud.

M. David Guiraud. Je veux tout d'abord faire part de notre lassitude à l'égard des prises de parole du collègue Tanguy qui, aujourd'hui, a fait allusion, dans chacune de ses interventions, à une certaine attirance physique ou sexuelle. (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Si vous avez un trop-plein d'énergie, allez faire un peu de sport ! Emmenez votre collègue Chenu au Basic Fit de Roubaix puisqu'il a récemment mentionné cette salle – ça vous changera des « basic frites » ! Par ailleurs, je remarque que vous avez employé la formule « un bloc, une volonté, une cheffe » qui sonne comme un retour aux sources un peu curieux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Pour revenir aux ZFU, ce type de mesure représente un concentré de stigmatisation sociale. J'invite les députés tentés de voter un tel amendement à regarder la carte de leur circonscription – je pense par exemple à celle de Mme Le Pen. Elle comporte des ZFU où ne vivent pas uniquement des habitants des quartiers ou issus de l'immigration. Nous parlons tout simplement de Français qui ont besoin d'aide.

C'est tout de même curieux : ces formations politiques – cela vaut aussi pour la droite – n'ont cessé de défendre toutes les exonérations fiscales qui existent dans cette galaxie. Pourtant, dès lors que l'on veut proposer un peu d'aide fiscale aux habitants des quartiers populaires – et ils en ont besoin vu les retards pris dans ces quartiers –, elles sortent le bazooka pour abattre tous les mécanismes de solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2537 rectifié.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	259
Nombre de suffrages exprimés	257
Majorité absolue	129
Pour l'adoption	84
contre	173

(*L'amendement n° 2537 rectifié n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Les amendements n° 3104 à 3116 de M. le rapporteur général sont des amendements rédactionnels ou de coordination.

(*Les amendements n° 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114, 3115 et 3116, acceptés par le gouvernement, sont successivement adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 12, tel qu'il a été amendé.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	254
Nombre de suffrages exprimés	156
Majorité absolue	79
Pour l'adoption	154
contre	2

(*L'article 12, amendé, est adopté.*)

Après l'article 12 (amendements appelés par priorité)

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements portant article additionnel après l'article 12.

La parole est à M. Aurélien Le Coq, pour soutenir l'amendement n° 2094.

M. Aurélien Le Coq. Dans notre pays, d'un côté, sous l'effet de la politique de massacre social du gouvernement, 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, soit 650 000 de plus que l'an dernier ; 350 000 personnes dorment dehors, dont 2 000 enfants ; 8 millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire pour manger.

D'un autre côté, des agricultrices et des agriculteurs sont confrontés à d'immenses difficultés parce qu'ils n'arrivent pas à vendre leurs produits – un agriculteur se suicide tous les deux jours.

Si nous nous retrouvons dans une telle situation, c'est parce que, entre les agriculteurs qui produisent et les familles qui n'arrivent pas à se nourrir et à faire leurs courses correctement, il y a toute l'agro-industrie, la grande distribution qui fait exploser ses marges et se gave sur le dos des uns et des autres.

Depuis 2022, les prix de l'alimentation ont bondi de 20 à 25 % et les prix des produits agricoles ont baissé de 8 %. Au même moment, comme par magie, les marges de la grande distribution sont passées, pour certaines, de 28 % à 48 %. Des entreprises comme Carrefour ont atteint un bénéfice de plus de 1 milliard d'euros tout en licenciant. Des entreprises telles que Carrefour, Auchan ou Casino ont été capables de distribuer 2 milliards, 1 milliard ou plusieurs centaines de millions de dividendes.

Cela doit cesser. Voilà pourquoi nous proposons, par cet amendement,...

M. Sylvain Berrios. Une taxe !

M. Aurélien Le Coq. ...d'encadrer enfin les marges de la grande distribution afin qu'il ne soit plus possible de baisser les prix pour les agriculteurs et de les augmenter pour l'ensemble des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Cet amendement reviendrait à empêcher la concurrence, à fixer les prix. Or on connaît bien le coût que représente un blocage des prix pour la vitalité de l'économie.

Les Français bénéficient de la concurrence. D'ailleurs ils font régulièrement leur choix entre différents concurrents puisqu'ils comparent les prix avant d'aller là où c'est le moins cher. La concurrence a pour effet une amélioration du pouvoir d'achat...

Mme Alma Dufour. C'est sûr : le pouvoir d'achat se porte super bien en ce moment !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ...car elle permet de comparer, de choisir le produit qui est le plus efficace ou le plus innovant. Dans notre société, de nombreux exemples viennent témoigner des effets positifs de la concurrence – c'est-à-dire l'antithèse de la fixation des prix – sur le pouvoir d'achat des Français. Ainsi, c'est grâce à la concurrence dans le secteur de la téléphonie que les prix ont baissé. *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)*

Je sais que vous n'aimez pas beaucoup l'avion mais je pourrais aussi citer le low cost aérien : c'est bien grâce à la concurrence que les prix se sont effondrés.

M. Jean-Paul Lecoq. Mais non !

Mme Clémentine Autain. Incroyable !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Une société dans laquelle les prix seraient fixés administrativement se retrouverait privée d'innovation et de possibilité de choix pour le consommateur. Le pouvoir d'achat de ce dernier en pâtirait.

M. Jean-Paul Lecoq. Un discours d'une autre époque !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Voilà pourquoi la commission avait émis un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Kasbarian.

M. Guillaume Kasbarian. Cet amendement recycle une proposition de loi déposée par M. Bompard en 2023, une proposition qui n'était pas très bonne. Elle consistait tout simplement à bloquer les prix et les marges. Sous couvert de surtaxe d'impôt sur les sociétés, on essaie donc en réalité de nous refourguer une vieille recette.

Je vous invite à lire la première partie de cet amendement : c'est un véritable concentré de technocratie. Vous voulez en effet demander à des fonctionnaires de procéder, pour chaque produit, à des vérifications relatives au poids de l'emballage, aux transports, à l'énergie ou à la masse salariale ; si la moyenne des x derniers mois est supérieure à celle de telle période y, alors le pouvoir réglementaire décidera de bloquer les prix.

Or le blocage des prix est toujours une mauvaise recette. M. le rapporteur général l'a très bien dit : dans tous les pays qui l'ont expérimentée, y compris des pays d'Amérique latine qui vous sont chers, cette mesure produit des pénuries dans les supermarchés – puisque plus personne n'a intérêt à produire au prix bloqué par le pouvoir réglementaire –,

des magasins vides ainsi que du marché noir, avec des produits agricoles vendus sous le manteau au prix réel du marché.

M. Pierre Cordier. Même en Corée du Nord, on ne le fait plus !

M. Guillaume Kasbarian. Et à la fin, lorsque vous levez le blocage des prix, une explosion inflationniste se produit.

Cette recette n'a jamais fonctionné, ni dans les pays communistes qui l'ont expérimentée ni dans les économies libérales qui ont adopté une mesure proche. Cet amendement doit être impérativement rejeté si nous voulons éviter que les supermarchés soient vides.

M. Jean-François Coulomme. Dans votre système, les agriculteurs se suicident !

Mme la présidente. La parole est à M. Benoît Biteau.

M. Benoît Biteau. Je veux amplifier le propos de mon collègue Le Coq et répondre à M. Juvin au sujet de la libre concurrence, très précisément en ce qui concerne les produits alimentaires. Si ces produits sont très peu chers dans certaines enseignes de supermarchés, c'est justement en raison d'une concurrence déloyale. Cette question est liée à notre débat sur le budget puisque des enveloppes d'argent public permettent de compenser, en ayant recours à des solutions curatives, les dégâts liés à certaines pratiques agricoles.

Si nous voulons que le pouvoir d'achat augmente, la fiscalité doit servir à rémunérer les paysans qui prennent soin de l'intérêt commun, de la santé, du climat, de la biodiversité, de l'eau que l'on boit chaque jour et de l'air que l'on respire à chaque instant. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Arrêtons d'engloutir l'argent public dans des solutions curatives qui ne seront qu'un puits sans fond tant que l'on utilisera des pesticides et des engrais de synthèse – je me tourne vers ceux qui ont eu l'audace de voter pour la loi Duplomb.

Remettons de la concurrence loyale sur ces marchés. Appliquez le principe pollueur-payeur et vous verrez que les finances publiques se porteront beaucoup mieux, tout comme le pouvoir d'achat des consommateurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – M. Guillaume Garot applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Comme toute pratique économique, la concurrence est soumise à des règles...

M. Manuel Bompard. Il n'y a pas de blocage des prix dans cet amendement !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ...qui permettent par exemple de lutter contre l'abus de position dominante. J'entends vos remarques mais mon propos est assez simple : partout où les prix ont été bloqués administrativement, on a observé une diminution de l'innovation et du choix, une pénurie et finalement une altération du pouvoir d'achat. La concurrence profite au contraire à l'innovation, au choix et au pouvoir d'achat.

Il faut certes la soumettre à des règles – je vous suis sur ce point –, or c'est le cas dans notre pays comme dans toute l'Union européenne, et ce afin de lutter contre l'abus de position dominante. Il n'empêche que la concurrence profite au consommateur.

(L'amendement n° 2094 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements, n° 2375, 2875, 2924, 3547 et 2469, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n° 2375, 2875, 2924 et 3547 sont identiques.

La parole est à M. Stéphane Peu, pour soutenir l'amendement n° 2375.

M. Stéphane Peu. Depuis 2016, la France a expérimenté le bail réel solidaire (BRS), un système qui existait dans d'autres pays et qui consiste à dissocier l'acquisition du bien de celle du foncier afin de faciliter l'accès à la propriété.

C'était très embryonnaire au début, mais il y a eu une montée en charge : aujourd'hui, 20 000 logements sont programmés en BRS. Quand on connaît la crise et la récession qui touchent la production de logements dans notre pays, on comprend l'intérêt de ce dispositif : il bénéficie au plus grand nombre en permettant d'accéder à la propriété à des prix qui n'incluent pas le foncier et sont donc moins élevés.

Toutefois, nos dispositifs présentent un paradoxe : le prêt à taux zéro (PTZ), qui aide les primo-accédants, s'applique au neuf et à l'ancien rénové mais pas aux logements en BRS – sans doute parce que c'est une petite niche qui a échappé à l'attention et que le dispositif est nouveau en France, puisqu'il n'existe que depuis 2016.

Mon amendement, dont l'application serait très peu coûteuse – moins de 1 million d'euros –, tend à élargir le champ d'application du PTZ au BRS, de telle sorte que ce dispositif s'aligne sur le droit commun.

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Maurel, pour soutenir l'amendement n° 2875.

M. Emmanuel Maurel. Ces amendements identiques imaginatifs prévoient un dispositif innovant qui ne coûte pas cher. Soyez donc ouverts à l'innovation !

Un petit rappel historique pour M. Juvin : à l'époque de Charles de Gaulle et de Georges Pompidou, il y avait un contrôle des prix ; cela n'empêchait pas la croissance d'atteindre 5 % et la multiplication des innovations dans notre pays. *(M. Stéphane Peu applaudit.)*

M. Pierre Cordier. C'est à vérifier !

Mme la présidente. La parole est à M. Inaki Echaniz, pour soutenir l'amendement n° 2924.

M. Inaki Echaniz. M. Stéphane Peu a très bien présenté ces amendements identiques. L'an passé, nous avons permis, au forceps, le retour du PTZ. Nous proposons d'élargir son champ d'application au BRS. L'année dernière, nous avons eu raison ; cette année, nous avons de nouveau raison et je vous invite à voter ces amendements pour faire du PTZ un véritable outil d'accession à la propriété. *(M. Peio Dufau applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Mickaël Cosson, pour soutenir l'amendement n° 3547.

M. Mickaël Cosson. Comme l'ont indiqué les collègues qui ont précédemment défendu ces amendements identiques, nous sommes en 2025, soit neuf ans après les premières acquisitions de biens en BRS en 2016. Nous avons l'occasion de permettre aux primo-accédants de bénéficier du PTZ pour acquérir des biens au sein d'un parc de logements qui leur sont accessibles. Cela aura un double effet positif : d'une part, les primo-accédants disposeront d'un logement sans avoir à le faire construire et à attendre trois ans, d'autre part, cela entraînera la libération de logements dans le parc privé locatif, ce qui relancera un turnover aujourd'hui très faible. *(M. Stéphane Peu applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Salvatore Castiglione, pour soutenir l'amendement n° 2469.

M. Salvatore Castiglione. Il vise à étendre le champ d'application du PTZ aux logements anciens relevant du BRS en zone tendue. Cela permettra aux jeunes actifs d'accéder à la propriété grâce à l'obtention d'un prêt avantageux. Si l'on n'applique pas cette mesure, les logements BRS anciens en zone tendue ne pourront être rachetés que par des personnes qui en ont les moyens alors que l'objectif même du dispositif est de favoriser l'accession sociale à la propriété. *(M. Inaki Echaniz applaudit.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Au cours de la réunion que la commission a tenu en application de l'article 88 du règlement, ces amendements ont été repoussés, mais vous aurez compris qu'ils n'avaient pas vraiment été étudiés.

S'agissant du BRS, je vous suis : il s'agit d'un outil très utile, qui permet à des personnes qui, sans lui, n'en auraient pas la possibilité de devenir propriétaires de leur logement social.

Toutefois, les BRS bénéficient déjà d'une fiscalité favorable, avec des taux réduits de TVA s'agissant de toutes les opérations de cession, de livraison, de construction et de rénovation, ainsi qu'un abattement de la taxe foncière – des dispositifs incitatifs, donc.

En vue de mieux étendre le bénéfice du BRS, deux sujets sont à examiner. Premier point : les plafonds de ressources...

M. Inaki Echaniz. Ah non !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ...sont inadaptés et peuvent faire l'objet d'un travail au niveau réglementaire. Deuxième point, également au niveau réglementaire et d'une importance tout à fait fondamentale : certains préfets refusent le conventionnement de logements sociaux en BRS au motif qu'ils sont en BRS et souhaitent plutôt des conventionnements plus classiques.

Je rends donc au nom de la commission un avis défavorable puisqu'elle s'est prononcée en ce sens. Il n'en faut pas moins développer le BRS, mais peut-être pas au moyen des outils que vous proposez d'employer.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. J'ajoute que, s'agissant de l'ancien, le PTZ permet déjà à un primo-accédant de financer l'acquisition d'un BRS. La revente de ce bien à un autre primo-accédant respectant les conditions d'éligibilité du PTZ est donc possible.

Le problème que vous soulevez a trait au neuf. Il n'est cependant pas lié au BRS mais au fait que le PTZ ancien et le PTZ neuf sont deux outils assez différents. Je vous suggère donc de retirer ces amendements, faute de quoi mon avis sera défavorable.

J'en profite pour vous indiquer que, si un certain nombre d'amendements « logement » font aujourd'hui l'objet d'un examen prioritaire, la ministre s'est déjà engagée à ce qu'une discussion plus approfondie sur ce sujet important pour tous les parlementaires ait lieu une fois que sera achevé cet examen prioritaire et que vous aurez retrouvé votre ministre favorite.

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Je soutiens ces amendements. Il est clair que le BRS offre la possibilité, notamment à des primo-acquéreurs, d'accéder à la propriété et que l'extension du champ d'application du PTZ permettrait de boucler certains dossiers.

J'ajoute que l'un des gros problèmes auxquels font face les primo-acquéreurs a trait à l'apport personnel. La plupart du temps, même si un dossier est béton s'agissant du taux d'effort, un apport personnel est tout de même demandé, ce qui avantage très clairement les gens qui peuvent bénéficier du soutien financier de leur famille tandis que les autres ne peuvent accéder à la propriété.

Je m'étais ouvert de ce problème au gouverneur de la Banque de France, qui m'avait indiqué que les banques pouvaient déroger à la règle commune dans le traitement de certains dossiers mais qu'elles ne faisaient que très peu usage de cette latitude. Il faudrait peut-être considérer que le PTZ, dans le cas des logements en BRS, fait office d'apport personnel, ce qui éviterait de demander un tel apport de surcroît.

Cette exigence d'apport personnel constitue en tout cas un véritable frein à l'accession à la propriété pour beaucoup de primo-acquéreurs.

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Peu.

M. Stéphane Peu. Il existe bien sûr des avantages applicables aux logements en BRS en matière de TVA mais il s'en applique aussi au neuf classique dans les QPV.

Le sujet de notre discussion est le suivant : le BRS rend le prix des logements concernés plus accessible tandis que le PTZ solvabilise l'acquéreur. (MM. Peio Dufau et Inaki Echaniz applaudissent.) Le PTZ doit aider les personnes qui n'en ont pas forcément les moyens, ou dont l'apport personnel est tout juste suffisant, à acquérir les logements dont le prix est diminué par le système que j'ai décrit tout à l'heure.

Je suis toujours étonné – ce sujet sera abordé un peu plus tard dans notre débat – que nous soyons toujours très allants lorsqu'il s'agit de dépenser beaucoup d'argent public en vue d'aider des multipropriétaires à l'être encore davantage (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – M. Emmanuel Maurel applaudit également), alors que nous devrions concentrer nos aides publiques vers ceux qui

ne sont pas propriétaires, souhaitent le devenir et ont besoin pour ce faire d'un coup de pouce de la collectivité. (MM. Peio Dufau et Inaki Echaniz applaudissent.)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Castellani.

M. Michel Castellani. Je soutiens ces amendements de nos collègues, qui ont souligné à juste titre leur faible coût. J'irai au-delà. Il y a deux plateaux sur la balance : sur l'un, ce que ça coûte, sur l'autre, ce que ça rapporte. Les dispositifs en discussion ont d'abord un effet social très positif. Je rappelle en outre que le secteur du BTP exerce un effet d'entraînement macroéconomique, sur l'emploi et, *in fine*, sur les budgets publics. Si l'on soutient le développement du PTZ et du BRS, on s'y retrouvera. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LIOT, SOC et EcoS. – M. Stéphane Peu applaudit également.)

(Les amendements identiques n^{os} 2375, 2875, 2924 et 3547 sont adoptés ; en conséquence, l'amendement n^o 2469 tombe.) (Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC et EcoS.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n^{os} 1958 et 2156.

La parole est à M. Michel Castellani, pour soutenir l'amendement n^o 1958.

M. Michel Castellani. Nous en restons au même sujet : le PTZ. Ces amendements identiques tendent à pérenniser ce dispositif, dont on a dit les effets très positifs sur les plans social et macroéconomique, jusqu'au 31 décembre 2030, ce qui confèrera une plus grande visibilité aux acteurs du secteur du logement et contribuera concrètement à une relance dont il a bien besoin.

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandra Marsaud, pour soutenir l'amendement n^o 2156.

Mme Sandra Marsaud. Il s'agit en effet de défendre le PTZ en proposant un rehaussement de ses plafonds d'opération, qui demeurent inchangés depuis 2014. Comme l'ont rappelé de nombreux collègues, le PTZ soutient des ménages sous un certain plafond de ressources en complément de leurs prêts. Même chez moi, en Charente, il reste très important de bénéficier du PTZ. Il faut donc rehausser ces plafonds de ressources.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Ces amendements tendent à revoir à la hausse les montants plancher et plafond de prise en charge d'une opération immobilière financée par un PTZ – le plafond passerait de 156 000 à 195 000 euros, le plancher de 79 000 à 99 000 euros.

Le PTZ a été réformé en 2024 : les plafonds de ressources et la quotité prise en charge pour les plus modestes ont été rehaussés, tandis qu'une quatrième tranche de revenus a été ajoutée. En 2025, nous avons réintégré les maisons individuelles neuves et étendu le PTZ neuf à tout le territoire.

Nous n'avons pas eu le temps d'étudier ces amendements, qui n'ont pas été déposés en commission. Je m'en remets donc à la sagesse de l'Assemblée.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. Comme l'a bien dit M. le rapporteur général, on a déjà pas mal adapté ce dispositif, notamment en corrigeant en 2025 les mesures prises en 2024, qui n'étaient peut-être pas optimales. J'aurais tendance à recommander de stabiliser tout cela plutôt que d'apporter chaque année des changements réglementaires ou législatifs à des dispositifs dont vous reconnaissez tous qu'ils fonctionnent plutôt bien, d'autant qu'il y a encore de la marge avant que le plafond que vous mentionnez soit atteint. Il serait donc inopérant de le rehausser.

Je vous suggère de retirer ces amendements, sans quoi mon avis sera défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Inaki Echaniz.

M. Inaki Echaniz. Je soutiens ces amendements qui visent à redonner au PTZ toute la place qu'il devrait avoir. Je corrige le propos de M. le ministre : l'année dernière, vous n'avez pas opéré d'ajustement ; nous avons rétabli un dispositif que vous aviez tout bonnement supprimé, contre l'avis du CNR logement.

Nous ne pouvons que soutenir la hausse des plafonds, qui suit simplement l'inflation.

M. Guillaume Kasbarian. Le PTZ n'a jamais été supprimé !

M. Inaki Echaniz. Il a été suspendu !

(Les amendements identiques n° 1958 et 2156 sont adoptés.)

Mme la présidente. Je suis saisie de quatre amendements, n° 2769, 2879, 1987 et 3764, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n° 2769 et 2879 sont identiques.

La parole est à M. Tristan Lahais, pour soutenir l'amendement n° 2769.

M. Tristan Lahais. Ces amendements identiques visent à combler un vide juridique en permettant aux sociétés publiques locales (SPL) qui mènent des projets culturels – par exemple le Palais des Papes à Avignon ou le Carré du Temple à Paris – d'être éligibles au mécénat, comme le sont d'autres équipements culturels publics.

Mme la présidente. La parole est à M. Mickaël Bouloux, pour soutenir l'amendement n° 2879.

M. Mickaël Bouloux. Je salue tout d'abord le travail de notre collègue Sylvie Robert, sénatrice rennaise, qui a défendu avec conviction, en juin 2023, une proposition de loi votée à l'unanimité au Sénat sur le sujet abordé par les présents amendements. C'est grâce à son engagement constant en faveur de la culture et des territoires que nous pouvons corriger une inégalité fiscale devenue incompréhensible.

Les SPL sont au cœur de la vie culturelle de nos territoires : elles gèrent des musées, des théâtres, des festivals, des équipements essentiels à la vitalité locale.

Mais contrairement aux établissements publics industriels et commerciaux, les Epic, elles ne peuvent pas bénéficier du régime du mécénat culturel. Cet amendement vise à établir une équité de traitement et à offrir un nouveau souffle aux acteurs culturels de proximité, souvent soutenus par les entreprises locales. Ce serait une mesure simple, juste et cohérente au service de la vitalité culturelle de nos territoires.

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Renault, pour soutenir l'amendement n° 1987.

M. Matthias Renault. Cet amendement de mon collègue Lottiaux vise à ouvrir aux sociétés publiques locales la possibilité de bénéficier de dons défiscalisés au titre du mécénat. Rappelons que les sociétés publiques locales comportent au moins deux collectivités et donc deux actionnaires publics. Actuellement, elles ne peuvent pas bénéficier du régime du mécénat pour une activité à vocation culturelle, alors que c'est possible pour les groupements de collectivités à vocation environnementale depuis le projet de loi de finances de 2020.

Par ailleurs, comme vient de le dire M. Bouloux, une proposition de loi ayant le même objectif avait été votée au Sénat, mais la navette parlementaire n'était pas allée jusqu'à son terme.

Enfin, c'est une mesure qui aurait un coût fiscal modique : moins de 2 millions d'euros en l'état actuel. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Bruneau, pour soutenir l'amendement n° 3764.

M. Joël Bruneau. Dans la droite ligne de ce qui a été exprimé, il s'agit par cet amendement de considérer aussi le cas des activités culturelles, en particulier des musées, quand elles sont gérées par des sociétés d'économie mixte dont le capital est détenu majoritairement par des collectivités locales : je pense notamment au Mémorial pour la Paix, à Caen, car bien qu'étant « musée de France », il n'est pas éligible au régime du mécénat.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Ces quatre amendements sont très intéressants. Ils visent à faire bénéficier les sociétés publiques locales du régime fiscal du mécénat. On peut imaginer les cas où ce serait utile, par exemple dans la construction ou dans le fonctionnement d'un établissement à visée culturelle. Il serait donc assez logique de pouvoir les en faire bénéficier. Toutefois, les amendements n° 1987 et 3764 ne proposent pas un dispositif suffisamment fin pour s'assurer que seules les missions d'intérêt général pourraient être éligibles au mécénat. J'en demande donc le retrait en faveur des amendements n° 2769 et 2879, qui subordonnent l'acceptation du don ouvrant droit à la réduction d'impôts à une délibération du conseil de l'administration de la SPL, délibération circonscrite par conséquent à la mission d'intérêt général de celle-ci. Cela paraît à la fois plus précis et moins sujet à discussion. En tout cas, les quatre amendements visent le même objectif, que je partage, ainsi que la même philosophie – ce qui devrait faciliter le retrait demandé.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. J'entends bien la volonté du législateur de permettre à des sociétés émanant de collectivités locales de pouvoir bénéficier du régime du mécénat, mais je rappelle que ledit régime est réservé aux seuls organismes d'intérêt général et que les sociétés de capitaux n'exercent pas nécessairement une activité d'intérêt général. Le risque est tout de même d'étendre à l'excès le champ d'application du dispositif et ce n'est pas une délibération du conseil d'administration qui y changerait quoi que ce soit.

Je rappelle aussi que d'autres formes juridiques peuvent être retenues par les collectivités territoriales souhaitant s'engager dans le domaine culturel : établissement public, fonds de dotation, etc.

Par conséquent, même si j'entends bien l'argument du rapporteur général qui le conduit à préférer les deux premiers aux deux suivants, l'avis du gouvernement sera défavorable aux quatre pour les raisons que j'ai exposées. Ne faisons pas de jaloux !

Mme la présidente. La parole est à Mme Claire Lejeune.

Mme Claire Lejeune. Nous ne doutons absolument pas de la bonne volonté des collègues qui ont déposé ces amendements ni du fait qu'ils cherchent à protéger les acteurs culturels, objectif que nous partageons. Néanmoins, alors que le secteur culturel est en crise parce que l'État l'abandonne sur certain nombre de sujets, nous doutons que la bonne solution consiste à encourager le mécénat.

Je tiens d'autant plus à vous mettre en garde que le PLF fait l'objet de nombreux amendements sur le sujet : je pense, par exemple, à celui qui propose de doubler le plafond du crédit d'impôt mécénat pour les entreprises ou encore à celui qui vise à faire bénéficier les sociétés de courses hippiques du régime du mécénat. L'amendement n° 1867 de M. Labaronne, portant article additionnel après l'article 2 – il est tombé –, concernait le mécénat et, dans son exposé sommaire, on trouvait exactement la logique qui guide tous ces amendements : « Cette dépendance [au mécénat] va s'accroître au cours des prochaines années, car les crédits affectés à ces actions par l'État et les collectivités territoriales pourront difficilement progresser, eu égard à la situation des finances publiques ». La boucle est bouclée : vous videz les caisses de l'État ; ensuite, vous comptez sur le mécénat privé pour accomplir certaines missions qui sont pourtant des missions de service public.

Les députés du groupe LFI vont s'abstenir sur ces amendements parce que nous n'avons pas envie d'aider les macronistes à boucler cette boucle sur le dos de nos services publics ni sur le dos des missions d'intérêt général. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Céline Calvez.

Mme Céline Calvez. Ce travail sur le mécénat a été engagé au Sénat par Sylvie Robert, et j'ai moi-même déposé plusieurs propositions à ce sujet il y a quelques années. Il ne s'agit pas de substituer le mécénat à l'investissement public. L'incitation au mécénat ne va pas à l'encontre de ce dernier ; c'est un plus. Il faut rappeler que depuis huit ans, nous avons augmenté de plus de 10 % le budget de la culture – 1 milliard d'euros de plus, ce n'est pas rien ! Il s'agit ici d'inciter les mécènes à investir dans tout le territoire national ; des cinémas, des centres culturels ou des musées pourraient en bénéficier demain. Il y a des besoins. Le groupe EPR votera donc pour ces amendements.

M. Guillaume Kasbarian. Bravo ! Très clair !

(Les amendements identiques n° 2769 et 2879 sont adoptés ; en conséquence, les amendements n° 1987 et 3764 tombent.)

Mme la présidente. Nous en venons à l'amendement n° 1981 sur lequel je suis saisie par le groupe Droite républicaine d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Nicolas Ray, pour le soutenir.

M. Nicolas Ray. Voici un amendement important qui a pour objet d'introduire plus d'efficacité et de cohérence dans nos dispositifs de soutien aux installations de professionnels de santé.

Les professionnels de santé qui s'installent dans les ZRR – zones de revitalisation rurale –, devenues les ZFRR, les zones France ruralités revitalisation, bénéficient en totalité d'exonérations d'impôts pendant cinq ans, puis, partiellement, les trois années suivantes. Or la cartographie des déserts médicaux ne correspond pas à ces zones. Ainsi, ceux qui ne sont pas en ZFRR sont très désavantagés par ce système, ce qui crée une distorsion fiscale. Il est de ce fait quasiment impossible aujourd'hui d'attirer de nouveaux médecins dans ces déserts médicaux. Il s'agit souvent de villes moyennes situées dans des départements ruraux.

M. Pierre Cordier. Comme dans l'Allier ou les Ardennes.

M. Nicolas Ray. Ainsi, pour mieux répondre aux besoins de nos populations en matière de santé, cet amendement propose de sortir les professions médicales du dispositif des ZRR – qui était, je le rappelle, initialement réservé aux entreprises – afin de créer pour elles un dispositif spécifique qui corresponde aux cartographies des déserts médicaux telles qu'elles sont dressées par les ARS, les agences régionales de santé.

Le nouveau dispositif d'exonération s'appliquerait aux professionnels de santé qui répondent aux deux critères suivants : exercer dans une zone classée désert médical par l'ARS et être conventionné en secteur 1.

Comme il y a plus de zones classées déserts médicaux que de zones ZFRR, il y aurait plus de médecins éligibles au dispositif d'exonération. Sachant qu'il faut maîtriser nos dépenses fiscales, mon sens des responsabilités m'amène à proposer de réduire à trois ans l'exonération totale, puis de prévoir trois années dégressives d'exonération comme dans le dispositif actuel, afin de maintenir au niveau actuel le coût du nouveau dispositif.

Je le répète, il est devenu très difficile d'attirer des médecins dans des déserts médicaux qui ne sont pas ZFRR et il y a une vraie incohérence dans nos cartographies. Il est indispensable de résoudre le problème dû à cette distorsion. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Évidemment, la question des déserts médicaux frappe peu ou prou la totalité du territoire et concerne à des degrés divers tous nos concitoyens. La commission a donné un avis défavorable à cet amendement – j'ose ajouter : « malheureusement ». À titre personnel, je le voterai parce que le fait que des déserts médicaux ne soient pas classés en zone France ruralités revitalisation crée une distorsion fiscale tout à fait préjudiciable qui incite même certains professionnels de santé à s'installer en périphérie des villes concernées pour profiter des exonérations. Les deux cartes ne correspondent pas, en effet. Il paraîtrait logique, comme vous le dites, que l'avantage fiscal soit réservé aux déserts médicaux, c'est-à-dire aux zones qualifiées comme telles par les agences régionales de santé – il s'agit de l'une de leurs missions.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure. J'entends ce que vous proposez. On a créé un dispositif qui s'appelle maintenant les ZFRR, et puisque cela marche et qu'il y a rural dans le nom, on a décidé d'inciter les médecins à s'y installer à coups d'exemptions d'impôts en cas de besoin.

Je reconnais bien volontiers, notamment pour les raisons qu'a mentionnées le rapporteur général, que ça ne fonctionne pas : cela revient à chercher les clés sous le lampadaire. Mais, vous le dites vous-même, votre dispositif coûterait plus cher – peut-être aussi parce qu'il n'est pas à ce stade, faute d'être très bien défini, suffisamment ciblé sur les véritables déserts médicaux –, et donc vous tentez de vous en sortir avec un petit artifice : la durée de l'exonération totale serait réduite de cinq ans à trois ans. Je suggère que vous le retiriez – sinon, je me verrai obligé de donner un avis défavorable – et que nous travaillions ensemble sur le sujet avec la ministre de la santé.

M. Nicolas Ray. Il faut vraiment y réfléchir !

M. Roland Lescure. Il s'agit de savoir où déplacer le lampadaire, c'est-à-dire comment définir ensemble les zones en question. Si l'avis du gouvernement est suivi et que votre amendement n'est pas adopté, je m'engage vraiment à travailler avec vous pour bien définir dans la loi les nouvelles zones que vous évoquez de manière à remplacer pour les professionnels de santé les zones en FRR d'aujourd'hui par les déserts médicaux de demain.

M. Jean-Paul Lecoq. Ils veulent déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances.* Comme je l'ai dit en commission, M. Ray pointe un des problèmes principaux auquel notre pays est confronté : celui des déserts médicaux. Il ne cesse de s'amplifier. C'est vrai dans de très nombreuses zones rurales, mais aussi dans des zones urbaines – je le vois, par exemple, dans mon département de la Seine-Saint-Denis.

Le problème est toutefois tellement vaste que penser pouvoir le résoudre uniquement par un zonage des exonérations, même avec une nouvelle cartographie, me semble malheureusement erroné. En effet, la zone d'à côté, qui n'était peut-être pas tout à fait un désert médical, va en devenir un du fait que les médecins vont aller dans celle que le nouveau dispositif avantagera.

Je crains, outre le coût budgétaire, que ce soit une fausse bonne solution. Il faut replacer le problème dans un cadre global. Il y a alors évidemment la question des séquelles du numerus clausus, qui vont s'avérer véritablement problématiques pendant encore des années, mais tant qu'on n'aura pas travaillé sur des dispositifs qui non seulement incitent, mais aussi éventuellement obligent à l'installation dans les déserts médicaux – peut-être avec des médecins fonctionnaires ou encore grâce à la contrepartie du financement des études par l'État –, je crois qu'on ne résoudra pas le problème. Je comprends l'intention et je partage votre préoccupation, mais je ne crois pas que la solution que vous préconisez soit la bonne.

Mme la présidente. La parole est à Mme Danielle Brulebois.

Mme Danielle Brulebois. C'est une question qui a été soulevée au conseil territorial de santé du Jura où, en effet, on a remarqué que les zones sous-denses ne correspondent

pas du tout aux ZFRR. Dans le Jura, à peu près la moitié des communes sont en zone FRR, mais il n'y a que trois ou quatre zones sous-denses, où s'appliquent des aides très différentes selon qu'elles sont en ZIP – zone d'intervention prioritaire – ou en ZAC – zone d'action complémentaire. Du coup, si on leur enlève ces aides en les plaçant en ZFRR – ce qui concerne tout de même beaucoup de communes –, il faut faire tout de même attention aux conséquences car on a du mal à attirer les jeunes médecins dans les territoires ruraux, y compris dans le Jura.

Comme c'est l'ARS qui définit les zones sous-denses, le ministère de la santé et le ministère en charge des ZFRR – au titre de l'aménagement du territoire ou des collectivités territoriales – doivent s'entendre pour assurer la cohérence entre ces différents dispositifs.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

Mme Marie-Christine Dalloz. Il semble que le Jura soit unanime sur ce sujet. J'ai constaté une dérive du dispositif d'origine, faute de coordination entre les deux ministères. Celui de l'aménagement du territoire définit des zones de revitalisation rurale et celui de la santé – je veux parler des ARS – en délimite d'autres comme déserts médicaux. Sachant que le total de cinq ans d'exonération totale et de trois ans d'exonération partielle représente des sommes non négligeables, les conséquences de tout cela peuvent aberrantes. Ainsi, certains médecins ou certains membres des professions de santé les plus rentables refusent de s'installer dans des maisons médicales financées par les collectivités territoriales et vont 10 kilomètres plus loin pour bénéficier de l'exonération fiscale. On n'en sortira pas sans traiter correctement le problème.

Il est possible que l'amendement de Nicolas Ray ne soit pas parfait, mais je le soutiens car il faut réfléchir à une harmonisation et à une réduction de la fiscalité.

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Garot.

M. Guillaume Garot. Je remercie Nicolas Ray de faire entrer les déserts médicaux dans le débat budgétaire, mais ce qu'il propose ne changera rien. Depuis vingt ou trente ans, les incitations à l'installation, notamment fiscales, ont été nombreuses, mais toutes les études montrent qu'elles n'ont rien résolu. Sur la même période, les inégalités d'accès aux soins entre les territoires et, donc, entre les citoyens n'ont cessé de se creuser. Les dernières statistiques de l'assurance maladie sont édifiantes. En 2023, les installations de médecins ont progressé de 1,7 %. Pourtant, il ne faut pas se réjouir ou croire qu'on va dans la bonne direction. En effet, derrière cette moyenne flatteuse, on voit que les installations dans les zones les moins bien dotées reculent de 3 %. C'est la preuve que ces politiques d'incitation ne portent leurs fruits.

Dans une approche transpartisane, nous avons proposé de réguler l'installation des médecins pour mieux les répartir sur le territoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et EcoS.*) Une telle mesure ne réglerait pas tout mais l'efficacité des autres en dépend. En effet, comme M. le président de la commission des finances le rappelle, la résolution du problème de la désertification médicale passera par un ensemble de solutions qui ne seront pas toutes fiscales. C'est la raison pour laquelle nous nous prononcerons contre la proposition de M. Ray. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. Monsieur le député, maintenez-vous votre amendement ?

M. Nicolas Ray. Ce que je propose n'enlève rien aux ZFRR ni aux médecins qui sont déjà dans ces zones. Je maintiens mon amendement pour deux raisons. D'une part, les villes moyennes connaissent une situation d'urgence en matière de déficit d'offre médicale. D'autre part, le Sénat aura l'occasion de retravailler ma proposition.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 1981.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	241
Nombre de suffrages exprimés	235
Majorité absolue	118
Pour l'adoption	96
contre	139

(L'amendement n° 1981 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements, n°s 2598, 522 et 2610, pouvant être soumis à une discussion commune.

Sur les amendements n°s 2598 et 2610, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Matthias Tavel, pour soutenir l'amendement n° 2598.

M. Matthias Tavel. Il vise à introduire un peu de justice dans un budget qui en est dépourvu en incitant les entreprises à réduire les écarts de rémunération entre les plus petits salaires et les plus gros. L'année dernière, une proposition de loi limitant ces écarts a été adoptée en commission. Puisque nous sommes dans un débat budgétaire, nous proposons d'inciter fiscalement à ne pas offrir de salaires plus de douze fois supérieurs aux plus bas versés dans l'entreprise. Les rémunérations supérieures à ce rapport de douze contre un ne seraient plus déduites du calcul de l'IS de l'entreprise.

Pourquoi un éventail de un à douze ? Parce qu'une année compte douze mois et parce qu'il nous paraît souhaitable qu'on ne puisse pas gagner en un seul mois plus que ce que perçoit sur toute une année le salarié le moins bien payé de l'entreprise pour laquelle on travaille. Un tel écart nous semble déjà important. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Nous proposons un modèle vertueux qui donne la priorité à la hausse des petits salaires puisqu'il faut les revaloriser pour augmenter les salaires plus élevés. Sa vertu est aussi de donner un bonus aux entreprises qui investissent au lieu de distribuer des rémunérations excessives à leurs hauts dirigeants. Enfin, il ne pénalise pas du tout les petits chefs d'entreprise dont la rémunération moyenne est de 4 000 euros. En effet, dans une entreprise où la paie la plus basse serait au niveau du smic, le dispositif que nous proposons ne concernerait que les salaires de plus de 17 000 euros par mois. On est loin de la situation du petit artisan, ou du patron de la TPE ou de la PME du coin.

Il s'agit de mettre un peu de décence et de justice dans les rémunérations excessives des grands patrons et des cadres dirigeants, qui sont insoutenables pour les entreprises concernées et qui renvoient l'image détestable de l'accaparement par quelques-uns des richesses produites par tous les salariés. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – M. Philippe Brun applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n° 522.

M. Dominique Potier. M. Tavel rend hommage aux sociaux-démocrates, aux socialistes qui ont déposé une proposition de loi similaire à son amendement en 2020. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.)* En cinq ans, nous avons convaincu que la voie du réformisme serait plus efficace que celle d'une décision autoritaire de l'État qui, par ailleurs, serait anticonstitutionnelle. Au vu de la Constitution, nous n'avons pas le droit de limiter arbitrairement les écarts de salaires. C'est à l'issue d'un travail entrepris avec Boris Vallaud et une dizaine de députés socialistes afin d'élaborer un texte visant à réformer la gouvernance des entreprises que, sur l'idée inspirante d'un militant de la CFDT, nous avons formulé cette proposition originale.

Elle est originale parce qu'elle travaille en amont. Les trois quarts de ce que nous votons visent à corriger des inégalités produites par une économie sans foi ni loi. Ici, c'est par le jeu de la fiscalité que nous invitons les entreprises à réduire les écarts salariaux. De plus, grande a été notre surprise de découvrir, à l'occasion d'une mission d'information que j'ai conduite avec notre collègue EPR Graziella Melchior, que nos dispositions, en plus d'être morales, avaient un effet fiscal impressionnant.

Écoutez les chiffres, monsieur Tavel ! Seul un Français sur 300, soit 0,3 %, gagne plus que douze fois le smic. Or la non-déduction du calcul de l'IS des revenus de cette infime tranche de la population rapporterait à l'État un peu plus de 2 milliards d'euros, presque autant que l'impôt sur la fortune. Suivant les simulations faites par l'Insee, si les entreprises décidaient de distribuer cette somme aux échelons de salaire les plus bas – le premier décile –, cela représenterait de 100 à 200 euros mensuels pour ceux qu'on appelle les travailleurs pauvres. Nous avons donc un dispositif fiscal incitatif qui a la vertu de redistribuer à 17 millions de salariés les gains de la productivité aujourd'hui captés de manière indécente par un Français sur 300. J'invite l'Assemblée à adopter l'original plutôt que la copie, à voter pour l'amendement qui a été élaboré par les socialistes à l'issue d'un dialogue avec les partenaires sociaux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 522, je suis saisie par le groupe Socialistes et apparentés d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Aurélie Trouvé, pour soutenir l'amendement n° 2610.

Mme Aurélie Trouvé. Il vise à faire sortir du périmètre déductible les rémunérations plus de vingt fois supérieures à la plus basse de l'entreprise. Il s'agit donc d'un amendement de repli par rapport aux précédents, aligné sur la position du banquier J.P. Morgan, selon lequel l'écart de salaires dans une entreprise ne devait pas dépasser un ratio de un à vingt.

Parmi les grands philosophes, Platon prônait plutôt un ratio de un à quatre. C'est vous dire à quel point je défends une position modérée. Toutefois, chez Total, le PDG, M. Pouyanné, gagne 200 fois le smic. Avec mon amendement de repli très en deçà des exigences des philosophes grecs, ce serait dix fois moins. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et SOC.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Les amendements n^{os} 522 et 2598 visent à supprimer la déductibilité des charges de personnel du résultat imposable de l'entreprise pour les rémunérations qui dépassent douze fois les salaires les plus bas de la société. L'amendement n^o 2610 propose la même mesure pour un écart supérieur à vingt pour un. Que faut-il en penser ? Tout d'abord la déductibilité des très hauts salaires est déjà encadrée, d'une certaine manière, puisque les rémunérations excessives ne sont pas admises en déduction. Par ailleurs, toutes rares qu'elles soient, certaines rémunérations alternatives comme les jetons de présence ne sont déductibles que dans la limite d'une fraction des rémunérations moyennes de l'entreprise. Il existe donc déjà des dispositifs en la matière.

D'autre part, une directive européenne de 2023 demande de travailler sur l'écart maximal. Le délai de transposition court jusqu'en 2026 et j'avoue ne pas avoir vérifié où en était le processus, qui impose de la transparence et une discussion au sein de l'entreprise en cas d'écart important. Pour ma part, il me semble qu'il ne relève pas du domaine de la loi de fixer par le droit fiscal l'égalité salariale dans l'entreprise. C'est la raison pour laquelle la commission, qui a étudié attentivement ces trois amendements, a émis à leur sujet un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

M. Roland Lescure, ministre. N'en déplaise à Dominique Potier, avec qui je partage beaucoup de choses, notamment notre coiffeur *(Sourires)*, j'aurai le même avis que le rapporteur général. L'IS est établi après déduction des charges de l'entreprise, y compris les rémunérations du personnel, qui sont des charges de fonctionnement contribuant à l'activité de l'entreprise et non des charges exceptionnelles. Vous proposez de plafonner cette déductibilité à partir d'un certain niveau. On ne parle pas ici de réductions d'impôts. Il s'agit seulement de la manière dont le bénéfice et l'impôt qui en est déduit sont construits.

Je suis sensible aux nombreuses discussions qui se sont tenues dans cet hémicycle pour, d'une manière plus ou moins abrupte que certains le souhaitent, limiter les écarts de rémunération, mais, en l'espèce, je reste très prudent.

Le risque existe que les entreprises, pour contourner vos propositions, se coupent en deux avec, d'un côté, une société avec les gros salaires de la direction et, de l'autre, une filiale avec les petits salaires de l'usine. L'autre risque est celui de la sous-traitance, en envoyant travailler ailleurs – chez J. P. Morgan, peut-être ? – les consultants internes, les ingénieurs et tous ceux qui sont payés bien plus que les autres.

Avis défavorable à ces amendements dont je pense qu'ils auraient de nombreux effets négatifs, que le seuil soit fixé à douze, à vingt ou à un autre niveau.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-François Coulomme.

M. Jean-François Coulomme. Je voudrais d'abord faire une remarque à notre collègue Potier : il est regrettable que, lorsque le Parti socialiste était au pouvoir, vous n'ayez pas eu l'idée de proposer une telle disposition. On peut quand même le féliciter d'avoir, au contact des Insoumis, déposé le même amendement que le nôtre, se montrant ainsi fidèle au programme qui vous a permis de siéger sur ces bancs. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

Je voudrais également rassurer les députés du Rassemblement national. Cet amendement ne tend pas à limiter la rémunération des salariés les plus riches ; ils pourront toujours gagner 10, 20, 50, 100 ou 300 fois le smic, comme cela a été signalé.

Certains diront encore que la mesure sera un motif de fuite à l'étranger pour nos talents. Eh bien, eux aussi, je pourrai les rassurer : que tous les Carlos Ghosn de France aillent en Chine pour essayer de trouver de meilleures rémunérations, ils finiront, n'en doutons pas, par se voir proposer un séjour en centre de rééducation par le travail.

D'après l'Observatoire des inégalités, 10 % des salariés gagnent moins de 1 500 euros par mois, formant le premier décile. Les salaires du dernier décile se situent quant à eux au-delà de 4 300 euros par mois. Pour celles et ceux qui nous regardent, il faut rappeler que sur les bancs de l'Assemblée nationale, les députés gagnent à peu près 5 fois le smic. Ils n'échappent pas au paiement des cotisations sociales pour autant, disposition dont nous espérons qu'elle se maintiendra. En effet, il nous faut montrer l'exemple à nos concitoyennes et concitoyens en continuant de payer les cotisations sociales, que vous êtes nombreux, de ce côté de l'hémicycle, à vouloir détruire, afin d'affaiblir la sécurité sociale et favoriser ainsi la privatisation de tous les services qu'elle rend à la nation.

Ensuite, les entreprises... *(Exclamations sur divers bancs.)*

Mme la présidente. Monsieur le député...

M. Jean-François Coulomme. Comment ? Ça vous dérange ?

Mme la présidente. Non, monsieur le député, mais votre temps de parole est écoulé.

La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

M. Jean-Paul Mattei. Je m'oppose à ces trois amendements, qui constituent autant d'immixtions inadmissibles dans la libre gestion des entreprises. Les plus hautes rémunérations font l'objet d'une communication officielle, puisqu'elles figurent dans les bilans annuels. La transparence est donc totale en la matière.

Je connais du reste très peu d'exemples de rémunérations allant de un à douze dans les entreprises classiques. Un tel écart est assez rare, certaines grandes entreprises mises à part. On peut certes s'étonner de la rémunération de certains grands PDG. Je sais que les passionnés de foot sont nombreux ici. Les écarts salariaux dans les clubs sont largement au-dessus de ces critères, ce dont personne ne s'étonne. *(MM. Laurent Croizier et Pierre Cordier applaudissent.)*

Les gens concernés paient des charges sociales sur ces rémunérations, ils paient l'impôt sur ces rémunérations, et c'est tout à fait normal. J'ajoute que si les dispositions proposées étaient adoptées, on trouverait d'autres moyens de rémunération,...

M. Ian Boucard. Il a raison !

M. Jean-Paul Mattei. ...qui n'iraient pas forcément dans le bon sens, notamment la distribution de dividendes, que vous critiquez. Je préfère des rémunérations sur lesquelles sont assises des charges sociales et qui rapportent au budget de l'État. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2598.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	197
Nombre de suffrages exprimés	188
Majorité absolue	95
Pour l'adoption	52
contre	136

(L'amendement n° 2598 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 522.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	222
Nombre de suffrages exprimés	221
Majorité absolue	111
Pour l'adoption	92
contre	129

(L'amendement n° 522 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2610.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	228
Nombre de suffrages exprimés	227
Majorité absolue	114
Pour l'adoption	89
contre	138

(L'amendement n° 2610 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La suite de l'examen du projet de loi de finances est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2026.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra